
JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

VOL. XXXVII

JOURNAUX
DU
CONSEIL LÉGISLATIF

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

TROISIÈME SESSION DE LA DIXIÈME LÉGISLATURE

VOLUME XXXVII



SON HONNEUR
L'HONORABLE SIR LOUIS-AMABLE JETTE

LIEUTENANT GOUVERNEUR

CONSEIL LEGISLATIF.

QUÉBEC
IMPRIMERIE DU "SOLEIL", QUÉBEC

1903

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, Roi du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DEUXIÈME jour de MAI dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le DEUXIÈME jour du mois de MAI, mil neuf cent deux, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par

ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en notre Cité de Québec, le ONZIÈME jour du mois de JUIN prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et dans la deuxième année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

L. A. JETTÉ

EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défendeur de la Foi, Empereur des Indes.

A nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se

tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le ONZIEME jour de JUIN dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le ONZIEME jour du mois de JUIN, mil neuf cent deux, auquel temps vous étiez tenus et il vous enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, le VINGT-UNIEME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce TROISIEME jour de JUIN, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et dans la deuxième année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Québec.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, et qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-UNIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-UNIÈME jour du mois de JUILLET, mil neuf cent deux, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présent en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, le TRENTIÈME jour du mois d'AOUT prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé

l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce DIXIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et dans la deuxième année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, ROI du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le TRENTIÈME jour d'AOUT dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le TRENTIÈME jour du mois d'AOUT, mil neuf cent deux, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, le NEUVIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN. Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-CINQUIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et dans la deuxième année de Notre Règne.

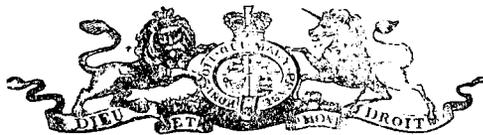
Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, Roi du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée

Législative de notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le NEUVIÈME jour d'OCTOBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le NEUVIÈME jour du mois d'OCTOBRE, mil neuf cent deux, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps su-dit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, le DIX-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et dans la deuxième année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU, Roi du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande. et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le DIX-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE, mil neuf cent deux, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dit Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé

l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce QUATRIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et dans la deuxième année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

L. A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la grâce de DIEU, Roi du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à Nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le VINGT-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE dans l'année de Notre-Ssigneur, mil neuf cent deux, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la province de Québec, se trouve convoquée pour le VINGT-SEPTIÈME jour du mois de DÉCEMBRE, mil neuf cent deux, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de Québec ;

SACHEZ MAINTENANT QUE, pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et la plus grande commodité de Nos bien-aimés sujets. Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, le CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TÉMCIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A.-JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent deux, et dans la deuxième année de Notre Règne.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Québec.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de Québec, }
[L. S.]

L.-A. JETTÉ.

EDOUARD VII, par la Grâce de DIEU. ROI du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain—

SALUT.

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec se trouve prorogée au CINQUIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous avons jugé à propos, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de la proroger de nouveau au VINGT-SIXIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en notre cité de Québec, le dit CINQUIÈME jour de FÉVRIER prochain, et Nous voulons en conséquence que, vous et chacun de vous et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en Notre dite cité de Québec, JEUDI, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentés, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé l'honorable SIR LOUIS A. JETTÉ, Chevalier, Commandeur de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Lieutenant-Gouverneur de Notre Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-UNIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trois, et de Notre Règne la deuxième.

Par ordre,

L. G. DESJARDINS,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

JEUDI, LE 26 FÉVRIER 2903.

JEUDI, LE VINGT-SIXIEME jour du mois de FÉVRIER dans la troisième année du Règne de Notre Souverain seigneur Edouard VII. par la Grâce de Dieu, roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, à la troisième session de la dixième législature provinciale de Québec, continuée par diverses prorogations jusqu'à ce jour :

Les honorables membres présents dans la salle du Conseil législatif sont :

L'honorable H. Archambault, *Orateur*.

Les honorables Messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Mathieu,</i>
<i>Boucherville de,</i>	<i>McCorkill,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau P.,</i>	<i>Rolland,</i>
<i>Garneau N.,</i>	<i>Sharples.</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Turner,</i>
<i>Lancot,</i>	<i>Ward.</i>

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable Sir Louis-Amacle Jetté, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Orateur dit : " Gentilhomme huissier à la Verge Noire, rendez-vous à la chambre d'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif."

Laquelle était venue.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorable Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative.

J'éprouve un vif plaisir à vous souhaiter la bienvenue, au moment de la reprise de vos travaux législatifs.

Il s'est produit, durant l'année qui vient de s'écouler, un événement dont le retentissement a été considérable dans l'Empire et même dans le monde entier : le couronnement à Londres, le 9 août dernier, de Leurs Majestés le roi Edouard VII et la reine Alexandra. Mon gouvernement, se faisant l'interprète des sentiments du peuple de cette province, avait chargé un de ses membres de le représenter en cette occasion.

Personne n'a oublié que cette grandiose cérémonie, fixée d'abord pour une date antérieure, avait dû être remise à raison d'une grave maladie du roi. La profonde anxiété qui, à la réception de cette nouvelle, s'est manifestée parmi toutes les populations de l'Empire, a été le plus éloquent témoignage de l'affection sincère du peuple britannique pour son Souverain. Je suis heureux de me joindre à toute la nation pour prier la divine Providence de donner maintenant à Sa Majesté un règne long, heureux et prospère.

L'Université Laval a célébré, en juin dernier, le 50^e anniversaire de sa fondation. Les citoyens de cette province ont voulu lui donner, à cette occasion, une preuve non équivoque de leur appréciation de ce qu'elle a fait pour les hautes études, en lui offrant le produit d'une souscription publique. Mon gouvernement a été heureux de prendre part à cette manifestation et une somme sera inscrite au budget à cette fin.

Depuis la dernière session, l'un des membres distingués de l'administration a été enlevé à l'affection de ses concitoyens. L'honorable M. Déchêne possédait les qualités qui font les hommes publics et jouissait de l'estime de tous ceux qui l'ont connu. Durant les quelques années qu'il a géré le ministère si important qui lui était confié, il a donné à l'agriculture une impulsion considérable et lui a fait faire des progrès marquants.

Mon gouvernement a continué à favoriser l'avancement de la colonisation dans cette province et vous constaterez avec satisfaction que les efforts qui ont été faits ne l'ont pas été en vain. C'est ainsi que, pour faciliter les communications et donner accès aux régions isolées, des ponts de colonisation ont été construits en assez grand nombre dans diverses parties de la province.

Une loi, passée à la dernière session, a permis la nomination d'une commission pour s'enquérir de tout ce qui se rapporte à cette question vitale de la colonisation. Malheureusement, l'un des membres marquants de cette commission, Mgr J. C. K. Laflamme, s'est vu bientôt forcé par ses nombreuses occupations, de renoncer à la tâche qu'il avait acceptée. Plus tard, la mort fit disparaître un autre de ses membres, l'honorable juge Bourgeois, et le troisième commissaire, l'honorable G. W. Stephens, se trouve maintenant dans l'impossibilité de continuer à s'occuper de ce

travail. Une nouvelle commission a, en conséquence, été nommée et mon gouvernement est en droit d'attendre les meilleurs résultats de ses études et de ses délibérations.

Je constate avec satisfaction que l'année qui vient de s'écouler a été très prospère pour la classe agricole. Les méthodes nouvelles vulgarisées par le département de l'agriculture font de plus en plus sentir leurs heureux effets.

Je suis heureux de vous annoncer que la construction du pont de Québec a progressé au point que les travaux de maçonnerie sont maintenant terminés, et que cette entreprise qui devra grandement contribuer au développement de cette province, sera complétée avant longtemps.

Mon gouvernement a profité du dernier recensement pour renouveler la demande faite par les provinces au gouvernement fédéral, en 1887, d'améliorer leur position financière et de fixer le subside fédéral d'une manière plus équitable, en se basant sur le chiffre de la population constaté par chaque recensement décennal. L'augmentation de la population entraîne en effet avec elle une augmentation de dépenses pour les provinces, en même temps qu'elle est une source de nouveaux revenus pour le trésor fédéral. Il est donc juste que le subside qui est payé aux provinces comme compensation de l'abandon qu'elles ont fait au pouvoir central de leur part des revenus de douane et d'accise, soit basé sur la population actuelle et non sur le chiffre stationnaire et immuable de 1861, comme le veut l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Mon gouvernement, qui avait mis cette question à l'étude depuis un certain temps, a cru le moment opportun pour la faire régler, et il a convoqué les premiers ministres des autres provinces à une conférence, qui s'est réunie à Québec le 18 décembre dernier. Cette conférence a passé, à l'unanimité, des résolutions qui ont été ensuite présentées au gouvernement du Canada, et il y a lieu d'espérer que ce dernier se rendra à la demande des provinces. Les résolutions adoptées par la conférence inter-provinciale vous seront soumises.

La vente de certains pouvoirs d'eau et de certaines limites forestières a contribué puissamment au développement de cette province, en favorisant particulièrement la création de centres nouveaux.

La législation sur les mines, en réglementant cette partie du domaine public, a été le signal d'un progrès marqué qui ne manquera pas, j'en ai l'espoir, de continuer et de s'accroître de plus en plus.

Mon gouvernement n'a pas négligé la question des pêcheries. D'accord avec les provinces maritimes, il a soumis ses prétentions aux autorités fédérales, et tout fait espérer une solution satisfaisante.

Messieurs de l'Assemblée législative :

Les comptes publics pour la dernière année fiscale vous seront incessamment soumis, ainsi que le budget des dépenses pour l'année fiscale prochaine.

Je suis heureux de vous annoncer que mon gouvernement a de nouveau réussi à maintenir l'équilibre dans les finances, et qu'il existe un excédent de recettes sur les dépenses de l'année expirée le 30 juin dernier.

Au cours des études qu'il a faites de notre condition financière, mon gouvernement s'est occupé tout spécialement d'aviser aux moyens de réduire le service des intérêts sur la dette consolidée. Malheureusement, l'état du marché monétaire n'a pas permis d'y donner suite pour le moment. Il espère, cependant, que les conditions économiques seront bientôt plus favorables, et qu'il pourra en arriver à un arrangement avantageux pour cette province.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,

Messieurs de l'Assemblée législative.

Plusieurs questions d'un intérêt public général vous seront soumises au cours de la présente session.

Le contrat intervenu entre la province et les Frères de la Charité St-Vincent de Paul pour le maintien de l'École de Réforme, à Montréal, a pris fin le 31 août dernier, et celui avec la communauté des Sœurs de la Charité pour la garde et le soin des aliénés aux asiles de Beauport et de St-Ferdinand d'Halifax, se terminera le 8 avril prochain. Mon gouvernement vous soumettra, pour obtenir votre ratification, les deux contrats qu'il a faits avec ces communautés, pour les fins susdites. J'ai confiance que vous trouverez dans ces contrats des garanties suffisantes pour vous permettre de conclure que les intérêts de cette province y ont été sauvegardés.

Le gouvernement a pensé que l'industrie de la province pouvait trouver de nouveaux éléments dans un régime qui comporterait plus de facilité pour l'exploitation des pouvoirs hydrauliques dont notre pays est si abondamment pourvu. Il s'est appliqué, dans un projet de loi qui sera soumis à votre considération, à faire disparaître les obstacles qui s'opposent à leur développement sans se dérober à la tâche de protéger les intérêts de ceux que la nouvelle législation pourrait affecter.

Les différences qui existent entre la loi électorale du Canada et celle de la province ont fait naître, dans l'application, des difficultés qu'il importe de faire disparaître. Une refonte de la loi électorale vous sera soumise à cette fin.

La loi générale régissant les corporations de ville, ne répond plus aux exigences actuelles. Un projet de loi vous sera soumis pour accorder aux cités et aux villes, les pouvoirs nécessités par des conditions nouvelles, et assurer en même temps l'uniformité de réglementation que réclame l'intérêt public.

Quelques autres projets de loi également d'intérêt général vous seront aussi soumis.

Vous serez également appelés à délibérer sur l'adoption d'un grand nombre de projets de loi d'intérêt privé. Cette législation est plus considérable qu'elle ne l'a été encore jusqu'à présent et j'y vois un indice évident de la prospérité qui règne dans cette province. Je vous invite à étudier avec le plus grand soin tous ces projets de loi.

En vous laissant maintenant à vos travaux, je prie Dieu qu'il éclaire vos délibérations et continue de faire régner parmi vous cette bonne entente si puissante pour le succès de toutes les entreprises, afin que l'œuvre de cette session soit comptée, plus tard, comme une des plus favorables au progrès de cette province et au bien-être de sa population.

Alors l'Assemblée législative s'en est allée et il a plu à Son Honneur le lieutenant gouverneur de se retirer.

L'honorable M. *Archambeault* présente le bill (A) concernant l'agriculture.

Le dit bill est lu une première fois *pro formâ*.

L'honorable M. *Archambeault* fait rapport du discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, prononcé du trône, lequel discours est lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur demain.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que tous les conseillers présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considérations les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges de la législature, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette chambre quand il jugera nécessaire.

Alors, sur motion de M. *P. Garneau*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P.M.

VENDREDI, 27 FÉVRIER 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de,
Bryson,
Chapais
Cornier,
Garneau, N.
Garneau, P.
Lanctot,
Larue,

McCorkill,
Méthot,
Pelletier,
Perodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes, sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, des membres du Barreau du district d'Ottawa, demandant de passer un certain Bill.

Par l'honorable M. *LaRue*, de Frost Wood Gray et Maria Chapman, demandant une loi pour autoriser le partage de la succession de feu Dame Maria Morrin.

Par l'honorable M. *Chapais*, de la Compagnie de Chemin de fer de St-Chrysostôme ;

Par l'honorable M. *Turner*, de Edgar McMullen et autres ;

Par l'honorable M. *Rolland*, de la " Chateauguay and Northern Railway company ;

De certains habitants de la paroisse de l'Annonciation, dans le comté d'Ottawa ;

De la Congrégation des Servantes de Jésus-Marie ;

De A. W. Stockhouse ;

De la compagnie d'Assurance mutuelle contre le feu, de la cité de Montréal ;

De la cité de Montréal ;

Par l'honorable M. *N. Garneau*, de la Révde sœur de la Salette et autres ;

Des frères mineurs Capucins de Québec ;

Par l'honorable M. *Sylvestre*, de Eugène Douville et autres ;

De la compagnie du chemin de fer de Jonction de Napierville ;

Par l'honorable M. *Ward*, de la " Westmount Baptist Church " ;

De la " Olivet Baptist Church of Montreal " ;

De Mary M. Clark, épouse de Henry A. Huntington ;

Par l'honorable M. *McCorkill*, de la Société historique du comté de Brome ;

Du comité d'administration de la " Western General Hospital of Montreal " ;

Par l'honorable M. *Lanctot*, du village de Vaudreuil ;

De J. A. Provancher ;

Des Rév. Pères Oblats ;

Du village de la côte St-Luc ;

Des Sœurs de la Miséricorde, hospice de la maternité de Montréal ;

De la paroisse de la côte St-Paul ;

De J. B. Rosario Pagé ;

De J. Alfred Dauth ;

Du Atlantic Quebec and Western Railway ;

De la cité de St-Henri ;

Par l'honorable M. *Méthot*, de Olivier Roy, et autres ;

Par l'honorable M. *Sylvestre*, de Joseph Frenette et autres ;

Par l'honorable M. *Pérodeau*, des religieuses du Bon Pasteur de Montréal ;

De J. N. René Faribault ;
De Jean Lawder et autres :

Par l'honorable M. *Lancôt*, de la cité de Ste-Cunégonde ;

De Cuthbert Alphonse Chênevert et autres ;

De Joseph Stern ;

Par l'honorable M. *Rolland*, de Salaberry de Valleyfield ;

Par l'honorable M. *Turner*, de la cité de Québec.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 10 mars prochain, à 3 heures P. M.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmettant le rapport de l'Imprimeur du Roi.

Le dit message est lu comme suit :

L. A. JETTÉ,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet au Conseil législatif le rapport de l'Imprimeur du Roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, 26 février 1903.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre le rapport des bibliothécaires, de la législature :

Il est lu comme suit :

A l'honorable Orateur

*et aux Honorables membres du Conseil Législatif et
de l'Assemblée Législative,*

Les bibliothécaires ont l'honneur de vous soumettre le rapport de leur administration pour la vacance de 1902-1903.

Conformément à la décision prise par la Législature, lors de la dernière session, de faire imprimer un catalogue des livres de la bibliothèque, les bibliothécaires se sont mis à l'œuvre et ont préparé avec le plus de soin possible ce catalogue, le premier depuis plus de vingt ans. Durant cette période, l'on a eu recours au système de cartes. Tout judicieux qu'il est, puisqu'on le trouve à la bibliothèque du Musée britannique, à Londres, il est peu utile au public, qui aime à se renseigner d'une manière plus particulière sur les livres dont il a besoin. Aussi est-il à propos, aujourd'hui, que le noyau de volumes a notablement grossi, de faire imprimer la liste de ces ouvrages, avec une description propre à chacun d'eux. L'on pourra ainsi mieux apprécier les efforts des fonctionnaires préposés à la conservation de la bibliothèque de la Législature.

L'auteur de ce catalogue a mis tout en œuvre, pour le rendre complet et utile au chercheur aussi bien qu'au lecteur, tout en le simplifiant dans une bonne mesure. La somme de cinq cents piastres que la Législature a allouée pour parfaire ce travail, étant insuffisante à défrayer les dépenses d'un catalogue qui eût renfermé les titres détaillés de chaque ouvrage, le format, l'année et le lieu de l'impression, il a dû se borner bien souvent à une description sommaire, sans nuire toutefois au service journalier des bibliothécaires et de leurs aides.

L'auteur n'a pas songé non plus à dresser un catalogue par ordre de matières : c'eût été doubler le format de l'ouvrage en même temps que les dépenses de l'impression. Cependant, il a cru bien faire en suivant cet ordre pour les livres de droit et d'économie politique, afin de permettre aux législateurs, aux juges et aux membres du barreau, de s'assurer d'un coup d'œil du contenu de la bibliothèque sous ce rapport.

Le compilateur a, en outre, mis de côté les titres d'un certain nombre de brochures, parmi les moins importantes, dont le nom de l'auteur est inconnu ou ne figure nulle part. Il s'est contenté, dans ces cas, d'indiquer, sous une rubrique générale, le numéro du volume où ces brochures peuvent être retracées.

Les bibliothécaires se proposent de conserver le catalogue par cartes, à raison des acquisitions futures, en attendant l'apparition des inévitables suppléments. Ce sera alors la perfection du système. Plus une bibliothèque est considérable, plus il faut de jalons pour ne pas s'y égarer. Le voyageur peut facilement se passer de guide dans un bocage, tandis qu'il est exposé à se perdre dans une forêt.

Depuis la dernière session de la législature, la bibliothèque s'est accrue de 1,250 volumes par achats, échanges et dons. Elle renferme actuellement environ 65,500 volumes reliés et 17,600 brochures.

Le tout humblement soumis,

N. E. DIONNE,
ARTHUR G. DOUGHTY.

Bibliothécaires-conjoints de la Législature
de la province de Québec.

Québec, le 26 février 1903.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, prononcé du trône à l'ouverture de la session.

Il est proposé par l'honorable M. *Lanctot*, appuyé par l'honorable M. *McCorkill*, qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, dans les termes suivants :

A Son Honneur l'honorable sir LOUIS A. JETTÉ,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR,

Nous, les loyaux sujets de Sa Majesté, le Conseil législatif de la province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions respectueusement Votre Honneur du gracieux discours qu'il a plu à Votre Honneur de nous adresser à l'ouverture de la présente session.

Et la question étant posée sur la dite motion, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, appuyé par l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur par l'honorable *Orateur* de cette Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, la Chambre s'ajourne à mardi, le 10 mars, prochain, à 3 heures P. M.

MARDI, 10 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

Audet,
Boucherville de,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Gilman,
Lanctot,

Larue,
McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Sharples,
Sylvestre.
Turner.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes, sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Turner*, de "The Forsyth Granite and Marble Company" et autres ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de Robert Bickerdike et autres ;

Par l'honorable M. *Gilman*, de "The Real Estate Title and Guarantee & Trust Company" ;

De "The Montreal Amateur Athletic Association" ;

Par l'honorable M. *Turner*, de Joaquin Galindez et autres ;

De "The Montreal Stock Yards Company" ;

De John Crawford et autres.

Par l'honorable M. *Chapais*, de l'Archevêque de Québec et autres.

Par l'honorable N. *Garneau*, de B. A. Scott, et autres ;

De la corporation du village de Roberval ;

De la ville de Shawinigan Fall ;

De George H. Thibault, et autres.

Par l'honorable M. *Turner*, de Dame Azilda Dufort et autres.

Par l'honorable M. *Bryson*, de William McNally, et autres ;

Du "Church Home".

Par l'honorable M. *Lanctot*, du maire et du conseil de la ville de St. Hyacinthe ;

Du village de Dorval ;

Du curé et de la Fabrique de Saint-Michel Archange de Montréal ;

De la Société des Artisans Canadiens-français ;

De Adélar Laplante, et autres ;

De John Pierce Brannen ;

De Alexandre Girard ;

De Emile Boivin ;

Du village du Boulevard Saint-Paul ;

De certains habitants du même village ;

De la corporation épiscopale catholique romaine de Saint-Hyacinthe ;

De la compagnie de la Comédie Française de Montréal.

Par l'honorable M. *McCorkill*, de la "Montreal Steel Works, limited" ;

De Selkirk Cross et autres ;

Des syndics de la commune de Laprairie.

Par l'honorable M. *Gilman*, de Leslie Hale Lloyd, et autres ;

De la "Sherbrooke Gas and Water Company" ;

De la "Ætna Boiler Inspection and Insurance company" ;

Du "Sherbrooke Protestant Hospital" ;

De la cité de Sherbrooke ;
De la commission des écoles protestantes de Sherbrooke.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De certains avocats pratiquant dans le district d'Ottawa, demandant que l'article 3561 des Statuts refondus de la province de Québec, soit amendé ;

De Frost Wood Gray et Maria Chapman, demandant à être autorisés à faire un partage de la succession de feu Maria Morrin ;

De la Compagnie du chemin de fer de St-Chrysostôme, demandant une extension de temps pour construire sa voie ;

D'Edgar McMullen et autres, demandant l'incorporation des " Royal Agricultural Schools " ;

De la " Châteauguay and Northern Railway Company, " demandant des amendements aux articles 57 Vict., ch. 64, et 62 Vict., ch. 75 ;

Du rév. D. A. Moullet et autres, demandant qu'un acte soit passé pour l'érection civile de la paroisse de l'Annonciation ;

D'Eléonore Potvin et autres, demandant d'être incorporés sous le nom de " La Congrégation des Servantes de Jésus-Marie " ;

D'Arthur William Stockhouse, demandant un acte pour l'autoriser à pratiquer comme dentiste dans la province de Québec ;

De la " Mutual Insurance Company of Montreal ", demandant l'autorisation d'augmenter son capital ;

Des sœurs du Bon Pasteur, demandant la continuation de leur octroi ordinaire :

De Georges Derouzier et autres, demandant d'être incorporés sous le nom de " Les Frères Mineurs Capucins de Québec ;

De J. E. Douville, demandant l'incorporation de la ville de Grand-boisville ;

De la " Napierville Junction Railway Company ", demandant des amendements à sa charte ;

De William E. Muir, demandant l'incorporation de l'église Baptist de Westmount ;

Du Rév. J. L. Gilmore et autres, demandant l'incorporation de l'Eglise Olivet Baptist, de Montréal ;

De Mary M. Clark, demandant d'amender l'acte 52 Vict., chap. 101 ;

De la Société Historique du comté de Brome, demandant la confirmation d'un certain acte de vente ;

Des directeurs de la " Western Hospital, " demandant leur octroi annuel ;

Du village de Vaudreuil, demandant le pouvoir d'emprunter ;

De J. A. Provencher, demandant à être admis membre du barreau de la province de Québec ;

Les Révérends Pères Oblats, demandant la ratification de certain acte de vente ;

De Pascal Lemieux et autres, demandant l'érection d'une partie de la municipalité de Notre-Dame de Grâce en une municipalité séparée ;

Des Sœurs de la Miséricorde, demandant d'augmenter le montant de leur octroi annuel ;

De Victor Jorry et autres demandant l'érection de la municipalité du village du Boulevard St-Paul ;

De Jean Baptiste Rosario Page, demandant à être autorisé à pratiquer la médecine dans la province de Québec ;

De J. A. Dauth, demandant à être autorisé à pratiquer la médecine dans la province de Québec ;

De la Compagnie de chemin de fer "Atlantic Quebec and Western", demandant certains amendements à sa charte ;

De la cité de St. Henri, demandant certains amendements à sa charte ;

D'Olivier Roy et autres, demandant l'érection civile de la paroisse de St-Herméngilde ;

De Joseph Frenette et autres, demandant que le partage de la succession de feu A. A. D. Cimon soit considéré final ;

Des Sœurs de Notre-Dame de la Charité, demandant leur octroi ordinaire ;

De M. J. N. R. Faribault, demandant un acte l'autorisant à pratiquer la profession de notaire dans la province de Québec ;

De Jean Lawder et autres, demandant l'incorporation du "Convalescent Home," de Murray Bay ;

De la cité de Sainte-Cunégonde, demandant des amendements à sa charte ;

De C. A. Chenevert et autres, demandant un acte d'incorporation ;

De Joseph Stern, demandant à être autorisé à pratiquer comme dentiste dans la province du Québec ;

De la ville de Salaberry de Valleyfield, demandant la ratification du règlement No 162, de la dite ville ;

De la cité de Québec, demandant des amendements à sa charte ;

De la cité de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

L'honorable *Orateur* dépose sur le bureau de la Chambre :

Un état des affaires de l'Orphelinat catholique de Montréal ;

Un état des affaires de l'Asile Nazareth pour les aveugles ; de la salle d'Asile pour les enfants pauvres.

L'honorable M. *McCorkill*, présente un Bill (K) intitulé : "Loi amendement la loi 2 Edouard VII, chapitre 32, paragraphe 4.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gilman*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 11 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Lanctot,
Larue,
McCorkill,

Méthot,
Ouimet,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner et
Ward.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Méthot*, de Georges Côté ;
Du village d'Arthabaskaville.

Par l'honorable M. *Chapais*, de la ville de Fraserville.

Par l'honorable M. *Bryson*, de l'hôpital Alexandra ;
Du Montreal Protestant House of Industry and Refuge.

Par l'honorable M. *Sylvestre*, de la compagnie électrique de
" Red Falls ".

Par l'honorable M. *N. Garneau*, de la ville de Shawinigan Falls.

Par l'honorable M. *Rolland*, de Henry Miles, et autres ;
De la corporation de la ville de Saint-Louis.

Par l'honorable M. *Lanctot*, du chemin de fer du comté de Lévis ;
De la compagnie canadienne d'éclairage électrique ;
Du crédit municipal canadien ;
De l'hôpital Guay, de Lauzon et Lévis ;
De la municipalité du village du Boulevard Saint-Paul ;
Des contribuables du Boulevard Saint-Paul.

Par l'honorable M. *McCorkill*, de la Shawinigan Falls Terminal
Railway Company ;
De la ville de Bromptonville ;
De la " Empire Trust Company " ;
De H. C. Demers.

Par l'honorable M. *LaRue*, de Paul D'Aigneau.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses et qui seront renvoyées au dit comité, et faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Audet, Berthiaume, de Boucherville, Bryson, Chapais, Cormier, Garneau, (La Durantaye), Garneau, (Shawinigan), Gilman, Girouard, Lanctot, Larue, Mathieu, McCorkill, Méthot, Ouimet, Pelletier, Pérodeau, Sharples, Rolland, Sylvestre, Turner et Ward.*

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que les honorables messieurs *Audet, Berthiaume, Bryson, Lanctot, Gilman, McCorkill, Pérodeau, Garneau, (Shawinigan)* et *Sylvestre*, forment un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant cette session.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil législatif comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Chapais, de Boucherville, Girouard, Lanctot, Mathieu, Ouimet, McCorkill, Rolland et Ward.*

Et que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné qu'il soit nommé un comité pour examiner les contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, Bryson, Berthiaume, Chapais, Cormier, Garneau, (La Durantaye), Mathieu, Méthot, Pérodeau, Sharples et Ward.*

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tous bills ou matières ayant trait à l'incorporation des compagnies de chemin de fer et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, de Boucherville, Bryson, Cormier, Garneau, (La Durantaye), Gilman, Larue, McCorkill, Méthot, Ouimet, Pérodeau, Rolland, Sharples, Turner et Ward.*

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Qu'il soit nommé un comité permanent avec instruction de s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture

et la publication des débats du Conseil législatif, et de faire rapport de temps en temps à cette Chambre, et que ce comité soit composé des honorables messieurs *Audet, Garneau (Shawinigan), Girouard, LaRue, Lanctot, Mathieu, Pelletier, Sharples, Sylvestre* et *Turner*.

L'honorable M. *Archambeault* présente un bill (D) intitulé : "Loi concernant l'expropriation."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault* présente un bill (E) intitulé : "Loi concernant le développement et l'utilisation de certains pouvoirs hydrauliques."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault* présente un bill (I) intitulé : "Loi amendant le code civil relativement aux substitutions."

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (L) intitulé : "Loi concernant les cités et villes".

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour la deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault* présente un Bill (M) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les jurés."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *LaRue* présente un Bill (O), intitulé : "Loi amendant le code du notariat."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 12 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.,
Girouard,
Larue,
Mathieu,

McCorkill.
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner et
Ward.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M *Turner*, de " The Richmond Lumber Company, limited " :

De James Quinn, et autres ;

Par l'honorable M. *N. Garneau*, de Napoléon G. Kirouac, et autres ;

De J. G. LaRue ;

De J. P. Dobbin ;

De H. M. Price ;

De J. F. Belleau.

Par l'honorable M. *Pérodeau*, de Arch. McDonald, et autres ;

De F. L. Béique, et autres.

Par l'honorable M. *Mathieu*, de Dame Irma LeVasseur ;

De la compagnie électrique St-Georges ;

De la " St. Maurice Railway Company ".

Par l'honorable M. *Rolland*, de Eric Dorion et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De " The Forsyth Granite & Marble Company " et autres, demandant qu'un acte soit passé confirmant la vente de certaine propriété.

De Robert Bickerdike et autres, demandant d'être incorporés sous le nom de " The Union Stock Yards Company (limited) ".

De Arthur Hamilton et autres, demandant d'être incorporés sous le nom de " The Real Estate Title Guarantee and Trust Company ";

De "The Montreal Amateur Athletic Association", demandant des amendements à sa charte ;

De Joaquim de Galindez et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "The Quebec Oriental Railway Company" ;

De "The Montreal Stock Yards Company", demandant des amendements à sa charte ;

De John Crawford et autres demandant à être incorporés sous le nom de "The Montreal Hunt" ;

De l'archevêque de Québec et autres, demandant une loi pour constituer en corporation l'association d'assurance mutuelle des évêchés et des maisons d'éducation et de charité dans la province de Québec ;

De B. A. Scott et autres, demandant une loi constituant en corporation la compagnie d'électricité de Roberval ;

De la corporation du village de Roberval, demandant une loi pour l'incorporation du dit village en ville ;

De la corporation de la ville de Shawinigan Falls, demandant une loi pourvoyant à l'établissement d'un bureau d'enregistrement et d'une cour de circuit dans la dite ville ;

De Georges H. Thibault et autres, demandant une loi constituant en corporation la compagnie de tramway électrique de Valleyfield ;

De Dame Azilda Dufort et autres, demandant une loi concernant la succession de Denis Dufort ;

William McNally et autres, demandant une loi touchant la succession de feu Owen McGarvey ;

Des Syndics de la commune de Laprairie, demandant autorité pour louer une partie de la dite commune ;

De la ville de St-Hyacinthe, demandant une loi pour amender sa charte ;

Du village de Dorval, demandant à être érigé en corporation de ville ;

Du curé et marguilliers de la paroisse de St-Michel Archange, demandant une loi touchant la dite paroisse ;

De la Société des Artisans Canadiens Français, demandant la refonte de sa charte ;

De Adélar Laplante et autres, demandant une loi constituant en corporation la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, des beurreries et fromageries de la province de Québec ;

De John Pierce Brennan, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine ;

De Alexandre Charles Girard demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

De Emile Boivin, demandant à être autorisé à pratiquer l'art dentaire dans la province de Québec ;

De la corporation municipale du village du Boulevard St-Paul, demandant une loi concernant le dit village ;

De certains électeurs municipaux du village du Boulevard St-Paul, appuyant la demande du dit village ;

De la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Saint Hyacinthe, demandant une loi concernant la reconstruction de la cathédrale de Saint-Hyacinthe :

De Gonzalve Desaulniers et autres, demandant une loi pour incorporer la compagnie de la Comédie Française, de Montréal ;

De Kenuch William Blackwell et autres, demandant une loi pour être incorporé sous le nom de " Montreal Steel Works, Limited " ;

De Selkirk Cross et autres, demandant une loi pour définir plus clairement les pouvoirs des exécuteurs de feu Alexander Cross ;

De Moses Coviensky et autres, demandant une loi pour incorporer la congrégation " Beth Israel, (House of Israel) " ;

De Leslie Hale Boyd et autres, demandant une loi pour être incorporés sous le nom de la " Montreal North Western Railway Company " ;

De James Cooper et autres, demandant une loi d'incorporation sous le nom de " The Ætna Boiler Inspection and Insurance Company " ;

De " The Sherbrooke Gas & Water Company," demandant une loi pour changer leur nom et amender leur charte ;

De " The City of Sherbrooke ", demandant des amendements à sa charte ;

De " The Sherbrooke Protestant Hospital ", demandant une loi pour amender leur charte d'incorporation ;

De " The Protestant School Commissioners of Sherbrooke ", demandant à être autorisés à emprunter de l'argent.

La pétition du " Church Home " est déclarée irrégulière par l'honorable *Orateur*, parce qu'elle ne porte pas le sceau de l'institution.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, que la 39e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la dite pétition, après quoi, la dite pétition est lue et reçue.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des comptes contingents présente son premier rapport.

Il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 12 mars 1903.

Le comité des contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Bryson* a été nommé président de ce comité.
Le quorum a été fixé à cinq de ses membres.

Votre comité recommande qu'il soit demandé, à qui de droit, une somme de \$10,000.00 (dix mille dollars), afin de mettre le greffier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Votre comité a nommé un sous-comité composé des honorables MM. *Bryson*, *Pérodeau* et *Sharpley*, pour examiner les comptes du greffier de cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis,

GEORGE BRYSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté,

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

BUREAU DU COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS

Ce 12 mars, 1903.

Votre comité a l'honneur de vous présenter son premier rapport :

L'honorable M. *Pérodeau* a été nommé président du comité et recommande que son quorum soit réduit à 9 de ses membres.

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De Frost Wood Gray et Maria Chapman pour obtenir l'autorisation de faire un partage de la succession de feu Maria Morrin ;

De Edgar McMullen et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " The Royal Agricultural Schools " ;

De la compagnie de chemin de fer de Saint-Chrysostôme demandant une extension de temps pour la construction de sa voie ;

De Pascal Lemieux et autres, demandant une loi pour ériger en municipalité de village une partie de la paroisse de Notre-Dame de Grâce sous le nom de municipalité de la Côte Saint-Luc ;

De Victor Jarry et autres, demandant la passation d'une loi pour ériger en municipalité rurale une partie de la municipalité du village du Boulevard Saint-Paul.

De Jean-Baptiste Rosario Page, demandant une loi pour lui permettre de faire partie du collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec ;

De J. Alfred Dauth, demandant une loi pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à lui accorder la licence requise pour l'exercice de la médecine et de la chirurgie ;

De la "Atlantic and Western Railway Company", demandant des amendements à sa charte ;

De la cité de Saint-Henri, demandant des amendements à sa charte ;

D'Olivier Roy et autres, demandant une loi pour ériger la municipalité de Saint-Herménégilde ;

De Joseph Frenette et autres, demandant une loi pour déclarer définitif le partage des biens de la succession de feu dame Angèle-Apolline-Delphine Cimon et autres fins ;

De Marie-Joseph-Norbert-Réné Faribault, demandant la passation d'une loi à l'effet d'autoriser la Chambre des notaires de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la profession de notaire ;

De Jean Lawder et autres, demandant un acte d'incorporation pour le "Murray Bay Convalescent Home" ;

De la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

De Cuthbert-Alphonse Chenevert et autres, demandant d'être incorporés ;

De Joseph Steen, demandant une loi pour l'autoriser à devenir membre de l'association dentaire de la province de Québec ;

De la ville de Salaberry de Valleyfield, demandant une loi pour ratifier le règlement 162 des règlements de la dite ville ;

De la cité de Québec, demandant la passation d'une loi amendant la charte de la dite cité ;

De la cité de Montréal, demandant une loi pour amender la charte de la dite cité.

Le tout humblement soumis,

N. PÉRODEAU,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, présente son rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

 CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER

Ce 12 mars 1903.

Le comité permanent des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport :

L'honorable M. *Turner* a été nommé président de ce comité, et votre comité, recommande que le quorum soit fixé à sept de ses membres.

Le tout humblement soumis,

RICHARD TURNER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant gouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son mandat en faveur du greffier de cette Chambre pour la somme de dix mille piastres, afin de mettre cet officier en état de payer une partie de l'indemnité des membres de cette Chambre.

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Honneur par l'honorable *Orateur* de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à 11 heures A. M.

L'honorable M. *Larue* présente un Bill (F) intitulé : "Loi autorisant le partage provisoire de la succession de feu Maria Morrin."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Chapais* présente un Bill (J), intitulé : "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Saint-Chrysostôme."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable M. *Turner* présente un Bill (K), intitulé : "Loi constituant en corporation les Écoles Royales d'Agriculture."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 7) intitulé : "Loi autorisant la constitution en corporation des associations de pêcheurs pour l'exploitation de la boëtte," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 8) intitulé : "Loi amendant la loi des différends ouvriers de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 9) intitulé : "Loi amendant la loi relative aux établissements industriels", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable Orateur dépose sur le bureau de la Chambre les comptes du greffier pour la présente session.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (M) intitulé : "Loi amendant la loi concernant les jurés".

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (N) intitulé : "Loi amendant la loi 2 Edouard VII, chapitre 32, paragraphe 4".

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, 11 heures A. M.

VENDEDI, 13 MARS 1903.

Séance de 11 heures A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bruson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Larue,

Mathieu,
Quimet,
Pelletier,
Pérodeau.
Rolland,
Sylvestre,
Turner et
Ward.

PRIÈRES.

La requête suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. N. *Garneau*, de Georges Bigué, la règle 51e de cette Chambre ayant été suspendue.

Les requêtes suivantes sont déclarées irrégulières par l'honorable Orateur :

Du Barreau du district de Trois-Rivières, No. 83, parce qu'elle est imprimée, non signée et ne contient pas de demande ;

No. 84, de Henry Miles et autres, demandant une loi pour incorporer l'association de l'exposition industrielle de Montréal, parce qu'elle n'est pas adressée au Conseil Législatif ;

No. 86, de " la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis, parce qu'elle est accompagnée d'un document y annexé ;

No. 87, de la compagnie canadienne d'éclairage électrique, parce qu'elle est accompagnée d'un document y annexé ;

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que les dites pétitions soient renvoyées au comité des ordres permanents, pour qu'il en soit fait rapport.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Village d'Arthabaskaville, demandant une loi instituant en corporation la ville d'Arthabaska ;

De Georges Côté, demandant une loi pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre à la pratique de la médecine ;

De la ville de Fraserville, demandant une loi pour reviser et refondre sa charte ;

De James Cratheaon et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de "Alexandra Hospital."

De "The Montreal Protestant House of Industry and Refuge" demandant des amendements à sa charte.

De George Turcotte et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom de "La Compagnie Électrique Red Falls";

De la Ville de St-Louis demandant une loi pour amender sa charte;

De Adélarde Turgeon et autres, demandant une loi pour incorporer "Le Crédit Municipal Canadien";

Du Révérend C. Guay demandant une loi pour constituer en corporation spéciale l'Hôpital Guay, de St-Joseph de Lévis;

De la Municipalité du village du Boulevard St-Paul, demandant de rejeter le bill pour l'érection de la municipalité de la paroisse de la Côte St-Paul;

De A. Théoret et autres, contre le bill, demandant l'incorporation de la municipalité de la paroisse de la Côte St-Paul.

De "The Shawinigan Falls Terminal Railway Company," demandant des amendements à sa charte;

De E. W. Tobin et autres, demandant l'incorporation en ville du village de Brompton Falls;

De William Farwell et autres, demandant l'incorporation de la "Empire Trust Company";

De H. G. Demers, demandant une loi pour autoriser le bureau des pharmaciens de la province de Québec, à lui accorder une licence pour exercer la pratique de la pharmacie;

De Paul D'Aigueaux, demandant une loi pour l'admettre à la pratique de la profession d'arpenteur.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi prochain, le 17 du courant, à 3 heures P. M.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (L) intitulé : "Loi concernant les cités et villes."

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis à un comité spécial composé de tous les membres de la Chambre, et dont le quorum sera de sept membres.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (M), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les jurés".

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Turner*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant en comité général pour la prise en considération du Bill (N) intitulé : "Loi amendant la loi 2 Édouard VII, chapitre 32, paragraphe 4".

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Sylvestre*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (F), intitulée : "Loi autorisant le partage provisoire de la succession de feu Maria Morrin".

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (J) intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer de Saint-Chrysostôme,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (K) intitulé :
 “Loi constituant en corporation les Ecoles Royales d'agriculture,”

Sur motion de l'honorable M. *Turner* il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 7) intitulé : “Loi autorisant la constitution en corporation des associations de pêcheurs pour l'exploitation de la boîte,”

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 8) intitulé : “Loi amendant la loi des différends ouvriers de Québec,”

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mardi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 9) intitulé : “Loi amendant la loi relative aux établissements industriels,”

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu, dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. de *Boucherville*, la Chambre s'ajourne à mardi, à 3 heures P. M.

MARDI, 17 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de,
Bryson,
Chapais,
Cornier,
Garneau, N.
Gilman,
Girouard,
Lanctot,

Larue,
Mathieu,
McCorkill,
Méthot,
Quimet,
Sharpley,
Sylvestre,
Turner,
Ward

PRIÈRES.

La requête suivante, est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Lanctot*, après la suspension de la règle 51e de cette Chambre, de la société appelée "La Sauvegarde".

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De James Quinn et autres, demandant la passation d'une loi concernant la succession de feu dame Susannah Lynch, veuve de Edouard Quinn ;

De N. G. Kirouac et autres, demandant la passation d'une loi pour rendre valide la vente de certaine propriété ;

De J. G. Larue, demandant une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre parmi ses membres ;

De J. P. Dobbin, demandant une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre parmi ses membres ;

De Herbert M. Price, demandant la passation d'une loi pour prolonger en sa faveur les droits et privilèges accordés par la loi 38 Victoria, chap. 98 ;

De J. F. Belleau, demandant la passation d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre parmi ses membres ;

De A. R. McDonald et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de la compagnie du chemin de fer Montréal et Baie James ;

De l'Association St-Jean Baptiste de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

De Dame Irma Levasseur, demandant une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres, après examen ;

De N. P. Tanguay et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom de la compagnie électrique de Saint-George ;

De J. A. C. Madore et autres, demandant une loi pour incorporer "The Saint-Maurice Railway Company" ;

De l'Honorable Elzéar Déry et autres, demandant une loi pour les autoriser à vendre certains immeubles provenant des successions de feu Jacques Blanchard et Dame Sara Déry, née Blanchard ;

De Georges Bigné, demandant une loi pour autoriser le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec de l'admettre à la pratique de la médecine.

La pétition suivante est déclaré irrégulière par l'Orateur : de "The New Richmond Lumber Company," demandant certains pouvoirs.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que la dite pétition soit renvoyée au comité des ordres permanents, pour qu'il en soit fait rapport.

Un message est reçu de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, signé de sa main. Il est lu comme suit :

L. A. JETTÉ,

Honorables Messieurs du Conseil législatif.

J'accuse réception avec beaucoup de plaisir, de l'adresse que vous avez votée en réponse au discours du trône, et vous en offre mes sincères remerciements.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, 16 mars 1903.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative. Il est lu comme suit :

 ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Vendredi, 13 mars 1903.

L'Assemblée législative informe le Conseil législatif qu'elle a nommé les honorables Messieurs Parent, Turgeon, Flynn, Gouin, Pelletier (Dorchester), Guérin, LeBlanc, et Messieurs Tellier, Tessier, Chauret, Chicoyne, Roy (Kamouraska), Cardin, Weir, Allard et Caron (Maskinongé), membres du comité pour aider l'honorable Orateur dans l'administration de la bibliothèque de la législature, en tant que les intérêts de l'Assemblée législative sont concernés, et pour agir au nom de l'Assemblée législative comme membres du comité conjoint des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

L. G. DESJARDINS,

Attesté

G. A. L.

Un autre message est reçu de l'Assemblée législative
Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Vendredi, 13 mars 1903.

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions de la Législature, et pour informer Leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir : les honorables MM. Parent, Flynn, Robitaille, Duffy, Pelletier (Dorchester) et LeBlanc, et MM. Chénevert, Champagne, Delège, Lacombe et Walker agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné que le greffier porte le dit message en Conseil législatif.

L. G. DESJARDINS,

Attesté,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session et composé des honorables MM. *Audet, Berthiaume, Bryson, Garneau, N., Gilman, Lanctot, McCorkill, Pérodeau et Sylvestre*, forme un comité pour agir au nom de cette Chambre, comme membres du comité collectif des deux Chambres, au sujet des impressions de la législature, ainsi que l'a requis l'Assemblée législative.

Ordonné que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 4), intitulé : "Loi relative au contrat passé entre le gouvernement et les Frères de la Charité de St-Vincent de Paul de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 5), intitulé : "Loi concernant l'École polytechnique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 39) intitulé : "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Marie-Joseph-Norbert-René Faribault, à la pratique de la profession de notaire, après examen," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill No 38) intitulé : "Loi autorisant le bureau des commissaires des écoles protestantes de Sherbrooke à emprunter de l'argent et à émettre des obligations," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 40), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie *The Montreal Steel Works, limited*," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 35), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 47), intitulé : "Loi constituant en corporation Les Frères Mineurs Capucins de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 83), intitulé : "Loi définissant plus clairement les pouvoirs des exécuteurs des testament et codicile de feu l'honorable Alexander Cross," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est
Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

L'honorable M. *LaRue* présente un Bill (P), intitulé : "Loi amendant l'article 1301 du Code civil."

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

L'honorable M. *LaRue* présente un Bill (R), intitulé : "Loi amendant les article 2152a, 2177 et 2178 du code civil."

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est,
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

L'honorable M. *LaRue*, présente un Bill (S), intitulé : "Loi amendant l'article 5445 des Statuts refondus de la province de Québec, au sujet des sociétés de construction."

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
 lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 8), intitulé : "Loi amendant la loi des différends ouvriers de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *DeBoucherville*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MERCREDI, 18 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, P.
Gilman,
Girouard,
Lancot,
Larue,
Mathieu,

McCorkill,
Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner
Ward.

PRIÈRES.

Les requêtes suivantes, sont présentées et déposées sur la table, après suspension de la 51e règle de cette Chambre :

Par l'honorable M. *Cormier*, de *The Lotbiniere and Megantic Railway Company* ;

Par l'honorable M. *Rolland*, du *Montreal Technical Institute*.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés, présente le 2e rapport de ce comité.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DU COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS,
CE 18 MARS 1903.

Votre comité a l'honneur de vous présenter son deuxième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De "The Forsyth Granite and Marble Company" et autres, demandant une loi pour confirmer la vente de certaine propriété ;

De Robert Bickerdike et autres, demandant une loi les incorporant sous le nom de "The Union Stock Yards Company, Limited" ;

De Arthur Hamilton et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "The Real Estate Title Guarantee and Trust Company" ;

De "The Montreal Amateur Athletic Association," demandant des amendements à leur charte ;

De Joaquin de Galindry et autres, demandant d'être incorporés sous le nom de "The Quebec Oriental Railway Company" ;

De "The Montreal Stock Yards Company," demandant des amendements à sa charte ;

De John Crawford et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Montreal Hunt" ;

De l'Archevêque de Québec et autres, demandant la passation d'une loi pour constituer en corporation l'Association d'assurance mutuelle des évéchés et des maisons d'éducation et de charité dans la province de Québec ;

De B. A. Scott et autres, demandant une loi constituant en corporation la compagnie d'électricité de Roberval ;

De la corporation du village de Roberval, demandant une loi pour l'incorporation du dit village en ville ;

De la corporation de la ville de Shawinigan Falls, demandant la passation d'une loi pourvoyant à l'établissement d'un bureau d'enregistrement et d'une cour de circuit dans la dite ville ;

De George H. Thibault et autres, demandant une loi constituant en corporation la compagnie de tramway électrique de Valleyfield ;

De Dame Azilda Dufort et autres, demandant une loi concernant la succession de Dame Dufort ;

De William McNally et autres, demandant une loi touchant la succession de feu Owen McGarvey.

Des Syndics de la Commune de Laprairie, demandant autorité pour louer une partie de la dite commune.

De la ville de St-Hyacinthe, demandant une loi pour amender sa charte ;

Du village de Dorval, demandant à être érigé en corporation de ville :

De la Société des Artisans Canadiens-Français, demandant la refonte de sa charte ;

De Adélar Laplante et autres, demandant la passation d'une loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec ;

De Alexandre Charles Girard, demandant une loi autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres ;

De Emile Boivin, demandant à être autorisé à pratiquer l'art dentaire dans la province de Québec ;

De la corporation municipale du Village du boulevard St-Paul, demandant une loi concernant le dit Village ;

De la corporation Episcopale Catholique Romaine de St-Hyacinthe, demandant une loi concernant la reconstruction de la cathédrale de St-Hyacinthe.

De Kennet William Blackwell et autres demandant une loi pour être incorporés sous le nom de "Montreal Steel Works" limitée.

De Selkirk Cross et autres, demandant une loi pour mieux définir les pouvoirs des exécuteurs de feu l'honorable Alexander Cross ;

De Moses Conensky et autres, demandant une loi pour incorporer la congregation Beth Israël (House of Israël) ;

De "The Sherbrooke Gas & Water Company" demande une loi pour changer son nom et amender sa charte ;

De James Cooper et autres, demandant une loi les incorporant sous le nom de "The Aetna Boiler Inspection and Insurance Company;"

De "The Sherbrooke Protestant Hospital," demande des amendements à son acte d'incorporation ;

De la cité de Sherbrooke, demande des amendements à sa charte.

Les commissaires des écoles protestantes de Sherbrooke, demandent l'autorité d'emprunter de l'argent

Et votre comité, après avoir examiné la requête de Henry Miles et autres, qui lui a été soumise pour irrégularité, recommande qu'il soit permis aux requérants de remplacer la requête adressée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, qui a été présentée par erreur, par celle adressée au Conseil législatif, et que la dite requête soit lue et reçue.

Que, quant à la requête de la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis, il soit permis aux signataires d'enlever le document qui y est annexé ; que la même permission soit donnée aux signataires de la requête de la compagnie d'éclairage électrique, et que les dites deux pétitions soient lues et reçues ;

Que quant à la requête de la "New Richmond Lumber Company," le télégramme du président consentant à ce que son nom soit apposé au bas de la dite requête, soit accepté comme une signature, et que la dite requête soit lue et reçue ;

Que la requête du Barreau du district des Trois-Rivières, qui est imprimée, non signée et non rédigée, sous forme de requête et ne contient pas de prière, soit mise de côté.

Le tout humblement soumis,

J. PÉRODEAU,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (K), intitulé : "Loi constituant en corporation les écoles royales d'Agriculture," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable Orateur, dépose sur le bureau de la Chambre un état des affaires du Club de la Garnison de Québec.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (D) intitulé : "Loi concernant les expropriations".

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault* il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, mercredi

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 4) intitulé : "Loi relative au contrat passé entre le gouvernement et les Frères de la Charité de St-Vincent de Paul de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 5) intitulé : "Loi concernant l'École polytechnique".

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 39), intitulé: "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Marie-Joseph-Norbert-René Faribault, à la pratique de la profession de notaire, après examen".

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 38), intitulé : "Loi autorisant le Bureau des commissaires des écoles protestantes de Sherbrooke à emprunter de l'argent et à émettre des obligations".

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 35) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke".

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 40), intitulé : "Loi constituant en corporation la "The Montreal Steel Works, limited,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 47), intitulé : " Loi constituant en corporation Les Frères Mineurs Capucins de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *De Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *De Boucherville*, il est

Ordonne que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 83) intitulé : " Loi définissant plus clairement les pouvoirs des exécuteurs des testament et codicile de feu l'honorable Alexander Cross. "

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 19 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

Audet,
Boucherville de,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Girouard,
Lanctot,
Larue,
Mathieu,

McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre.
Turner.
Ward.

PRIÈRES.

Sur motion de l'honorable *N. Garneau*, la 51e règle de cette Chambre est suspendue en ce qui concerne la requête suivante, qui est présentée et déposée sur la table :

De Victor Painchaud ;

Sur motion de l'honorable *M. Méthot*, la 51e règle de cette Chambre est suspendue en ce qui concerne la requête suivante, laquelle est présentée et déposée sur la table :

De Louis D. Masson ;

Sur motion de l'honorable *M. McCorkill*, la 51e règle de cette Chambre est suspendue en ce qui concerne la requête suivante, laquelle est présentée et déposée sur la table :

De Thos. Davidson et autres ;

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Henry Miles et autres, demandant une loi pour constituer en corporation l'Association de l'Exposition industrielle de Montréal ;

De la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis, demandant des amendements à sa charte ;

De la compagnie canadienne d'éclairage électrique, demandant des amendements à sa charte ;

De la "New Richmond Lumber Company", demandant certains pouvoirs ;

De "La Sauvegarde", société de secours mutuels, demandant une charte.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 50), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal" pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctor*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour la deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 109) intitulé : "Loi validant la vente faite par les héritiers de L. T. Macpherson à N. G. Kirouac et W. C. Kirouac," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois,

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 101), intitulé : "Loi prolongeant en faveur de Herbert Molesworth Price, tous les droits et privilèges accordés à George Benson Hall, par la loi 38 Victoria, chapitre 98", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garnesau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 4) intitulé : "Loi relative au contrat passé entre le gouvernement et les Frères de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Montréal".

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lanctot*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 5) intitulé : "Loi concernant l'École polytechnique,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Berthiaume*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENREDI, 20 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

Boucherville de,
Chapais,
Garneau N.,
LaRue,
McCorkill,
Méhot,

Ouimet,
Pelletier,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,

PRIÈRE.

La pétition suivante est lue et reçue :

De T. D. Rolland et autres, demandant une charte sous le nom de "The Montreal Technical Institute."

La pétition suivante est déclarée irrégulière parce qu'elle n'est pas signée par le président de la compagnie.

De la "Lotbinière and Megantic Railway company" ;

Sur motion de l'honorable M. *Méhot*, il est

Ordonné que permission soit donné au président de signer la dite pétition.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (F) intitulé : "Loi autorisant le partage provisoire de la succession de feu Maria Morrin," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 39), intitulé : "Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Marie-Joseph-Norbert-René Faribault, à la pratique de la profession de notaire, après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 40), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie "The Montreal Steel Works, limited," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains

amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 47) intitulé : " Loi constituant en corporation Les Frères Mineurs Capucins de Québec ", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 83), intitulé : " Loi définissant plus clairement les pouvoirs des exécuteurs des testament et codicile de feu l'honorable Alexander Cross, " fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, présente un Bill (B) intitulé : "Loi amendant la loi du Barreau de Québec,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (G) intitulé : "Loi constituant en corporation L'Association d'assurance mutuelle des évêchés et des maisons d'éducation et de charité dans la province de Québec",

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 50), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 100), intitulé : "Loi validant la vente faite par les héritiers de L. T. Macpherson à N. G. Kirouac et W. C. Kirouac,

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 101), intitulé : "Loi prolongeant en faveur de Herbert Molesworth Price, tous les droits, et privilèges accordés à George Benson Hall, par la loi 33 Victoria, chapitre 98,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. DeBoucherville, la Chambre s'ajourne à lundi à 3 heures P. M.

LUNDI, 23 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.,

Larue,
Pelletier,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la compagnie de chemin de fer Lotbinière et Mégantic, demandant des amendements à sa charte ;

De Victor Painchaud, demandant une loi pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens, de la province, à l'admettre à la pratique de la médecine ;

De Louis D. Mason, demandant une loi pour donner effet à un acte de résiliation d'une donation ;

De Thomas Davidson et autres, demandant une loi, les constituant en corporation sous le nom de "The citizens Law and order League of Quebec."

L'honorable M. *Archambeault*, présente un Bill (H), intitulé : "Loi amendant le code de procédure civile, concernant les procès par jury."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 52), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Lotbinière et Mégantic," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un (No 56), intitulé : "Loi érigeant une nouvelle municipalité de village dans la municipalité du village de Notre-Dame de Grâce Ouest," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 57) intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie The Sherbrooke Gas and Water Company, et changeant son nom", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 64), intitulé : "Loi amendant la charte de la "Shawinigan Falls Terminal Railway Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 69), intitulé : "Loi constituant en corporation La compagnie d'Assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 70), intitulé : Loi autorisant l'admission de Paul d'Aigneaux à la pra-

tique de la profession d'arpenteur après examen," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 75), intitulé : "Loi amendant la charte de la Maison protestante d'industrie et de refuge de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 96), intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de L'Annonciation permettant de renouveler un acte de répartition, et pourvoyant à sa régie future," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 109), intitulé : "Loi constituant en corporation La Congrégation des Servantes de Jésus Marie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 112), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Murray Bay Convalescent Home," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 152), intitulé : "Loi amendant l'article 314 du Code de procédure civile," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 153), intitulé : " Loi amendant l'article 322^{Se} des Statuts refondus, relativement à l'entretien des aliénés ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 159), intitulé : " Loi concernant la liquidation des compagnies et corporations non commerciales," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 163), intitulé : " Loi concernant les compagnies de téléphone électrique ", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *DeBoucherville*, la chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MARDI, 24 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

<i>Audet,</i>	<i>Lanctot,</i>
<i>Berthiaume,</i>	<i>Larue,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Mathieu,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Quimet,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Pérodeau,</i>
<i>Garneau, N.</i>	<i>Sharples,</i>
<i>Gilman,</i>	<i>Sylvestre,</i>
<i>Girouard,</i>	<i>Turner.</i>

PRIÈRES.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés présente son 3e rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

BUREAU DU COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS.

Ce 24 mars 1903.

Votre comité a l'honneur de vous présenter son troisième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement, dans chaque cas :

Du Village de Arthabaskaville, demandant une loi constituant en corporation la ville d'Arthabaska ;

De Georges Côté, demandant une loi pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine ;

De la ville de Fraserville, demandant une loi pour reviser et refondre sa charte ;

De James Crathern et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "Alexandra Hospital" ;

De la "Montreal Protestant House of Industry and Refuge", demandant des amendements à sa charte ;

De George Turcotte et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom de la "Compagnie Electrique Red Falls" ;

De la ville de St-Louis, demandant une loi pour amender sa charte ;

De Adélarde Turgeon et autres, demandant une loi pour incorporer "Le Crédit Municipal Canadien" ;

Du Rév. C. Guay, demandant une loi pour constituer en corporation spéciale "l'Hôpital Guay", de St-Joseph de Lévis ;

De "The Shawinigan Falls Terminal Railway Company" demandant des amendements à sa charte ;

De E. W. Tobin et autres, demandant l'incorporation en ville du village de Brompton Falls ;

De William Farwell et autres, demandant une loi pour incorporer la "Empire Trust Company" ;

De H. G. Demers, demandant une loi pour autoriser le bureau des pharmaciens de la province de Québec, à lui accorder une licence pour exercer la pratique de la pharmacie ;

De Paul Daigneaux, demandant une loi pour l'admettre à la pratique de la profession d'arpenteur ;

De James Quinn et autres, demandant la passation d'une loi concernant la succession de feu dame Susanah Lynch veuve de Edouard Quinn ;

De N. G. Kirouac et autres, demandant une loi validant la vente de certaine propriété ;

De J. G. Larue, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre parmi ses membres ;

De J. P. Dobbin, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine et de la chirurgie ;

De Herbert M. Price, demandant la passation d'une loi pour prolonger en sa faveur les droits et privilèges accordés par la loi 38 Victoria, chapitre 98 ;

De J. F. Belleau, demandant la passation d'une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine et de la chirurgie ;

De A. K. McDonald et autres, demandant une loi les constituant en corporation sous le nom de La-compagnie du chemin de fer Montréal et Baie James ;

De l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, demandant des amendements à sa charte ;

De Dame Irma LeVasseur, demandant une loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres après examen ;

De N. P. Tanguay et autres, demandant une loi pour les constituer en corporation sous le nom de " La Compagnie Electrique Saint-Georges ;"

De J. A. C. Madore et autres, demandant une loi pour incorporer " The Saint-Maurice Railway Company ;"

De l'honorable Elzéar Antoine Déry et autres, demandant une loi pour les autoriser à vendre certains immeubles, provenant des successions de feu Jacques Blanchard et Dame Sarah Déry, née Blanchard ;

De Georges Bigué, demandant une loi pour autoriser le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine ;

De Henry Miles et autres, demandant une loi pour incorporer " l'Association de l'exposition industrielle de Montréal ;"

De la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis, demandent des amendements à sa charte ;

De la " Compagnie Canadienne d'Eclairage Electrique," demandant des amendements à sa charte ;

De " The New-Richmond Lumber Company," demandant certains pouvoirs ;

De " La Sauvegarde," société de secours mutuels, demandant une charte ;

De J. D. Rolland et autres, demandant une loi pour les incorporer sous le nom de " The Montreal Technical Institute."

Le tout humblement soumis,

N. PÉRODEAU,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 38), intitulé : "Loi autorisant le Bureau des Commissaires des écoles protestantes de Sherbrooke, à

emprunter de l'argent et à émettre des obligations," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier une deuxième fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 35) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture, demain.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (C), intitulé : "Loi constituant en corporation "L'Association d'assurance mutuelle des évêchés et des maisons d'éducation et de charité dans la province de Québec", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 100), intitulé : "Loi vali-

dant la vente faite par les héritiers de L. T. Macpherson à N. G. Kirouac et W. C. Kirouac," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est.

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 101) intitulé : "Loi prolongeant en faveur de Herbert Molesworth Price, tous les droits et privilèges accordés à George Benson Hall, par la loi 38 Victoria, chapitre 98," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'assentiment étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture, demain.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le Bill (No 152,) intitulé : "Loi amendement l'article 314 du Code de procédure civile, soit mis sur l'ordre du jour, pour deuxième lecture, demain."

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le Bill (No 153) intitulé : "Loi amendement l'article 3228 des Statuts refondus, relativement à l'entretien des aliénés, soit mis sur l'ordre du jour, pour deuxième lecture, demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (M), intitulé : "Loi amendement la loi concernant les jurés, informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 48), intitulé : "Loi édictant des dispositions additionnelles concernant la succession de Horace Dryden Clark," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 63), intitulé : "Loi concernant la Société historique du comté de Brome et confirmant l'acquisition de certaines propriétés," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 92), intitulé : "Loi constituant en corporation The Montreal North Western Railway Company", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 95), intitulé : "Loi constituant en corporation The Empire Trust Company", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (S), intitulé : "Loi amendant l'article 5445 des statuts refondus de la province de Québec, au sujet des Sociétés de construction,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 52), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Lotbinière et Mégantic,"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 56), intitulé : "Loi érigeant une nouvelle municipalité de village dans la municipalité du village de Notre-Dame de Grâce Ouest,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 57), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie "The Sherbrooke Gas and Water Company," et changeant son nom,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 64), intitulé : "Loi amendant la charte de la Shawinigan Falls Terminal Railway Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 69), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 70), intitulé : "Loi autorisant l'admission de Paul d'Aigneaux, à la pratique de la profession d'arpenteur après examen,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 75), intitulé : "Loi amendant la charte de la Maison protestante d'industrie et de refuge de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 96) intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de l'Annonciation, permettant de renouveler un acte de répartition, et pourvoyant à sa régie future,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant,
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 109), intitulé : "Loi constituant en corporation La Congrégation des Servantes de Jésus Marie,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 112), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Murray Bay Convalescent Home,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 163) intitulé : "Loi concernant les compagnies de téléphone électrique,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *De Boucherville*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 25 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Gilman,
Girouard,
Lanctot,
Larue,

Mathieu,
McCorkill,
Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner
Ward.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :
 Par l'honorable M. *De Boucherville*, de John McVey, et autres ;

Par l'honorable M. *Ward*, du comité d'administration de la "Western General Hospital", de Montréal ;

Par l'honorable M. *Turner*, des contribuables de la paroisse de Saint-Godfroi (Bonaventure) ;

Des contribuables de la paroisse de Port-Daniel (Bonaventure) ;

Des contribuables de la paroisse de Matapédia (Bonaventure) ;

Des contribuables de la paroisse de l'Anse-aux-Gascons (Bonaventure).

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 50), intitulé : "Loi amendement la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonne que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier deux fois, et la question étant posée, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 39), intitulée : "Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Marie-Joseph-Norbert-René Faribault, à la pratique de la profession de notaire, après examen," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 40) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie : The Montreal Steel Works, Limited," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 47) intitulé : "Loi constituant en corporation Les Frères mineurs Capucins de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 31) intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation L'Association des gymnastes amateurs de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 42), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville d'Arthabaska," pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 58), intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Atlantique Québec et Occidental," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'honorable Orateur dépose sur le bureau de la Chambre :

Les rapports statistiques des chemins de fer.

Rapports des recettes et frais des chemins de fer pour l'année expirée au 30 juin 1902.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (38) intitulé : "Loi autorisant le Bureau des Commissaires des écoles protestantes de Sherbrooke à emprunter de l'argent et à émettre des obligations,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu, dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 35), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 100)' intitulé : "Loi validant la vente faite par les héritiers de L. T. Macpherson à N. G. Kirouac et W. C. Kirouac,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 101), intitulé : "Loi prolongeant en faveur de Herbert Moles worth Price, tous

les droits et privilèges accordés à George Benson Hall, par la loi 38 Victoria, chapitre 98.”

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill avec ses amendements sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 163), intitulé : “Loi concernant les compagnies de téléphone électrique.”

Sur motion de l'honorable M. LaRue, il est

Ordonné que le dit bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (H) intitulé : “Loi amendant le code de procédure civile, concernant les procès par jury,”

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 48) intitulé : “Loi édictant des dispositions additionnelles concernant la succession de Horace Dryden Clark,”

Sur motion de l'honorable M. Turner, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Turner, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 63) intitulé : “Loi concernant la Société historique du comté de Brome et confirmant l'acquisition de certaines propriétés,”

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 92) intitulé : "Loi constituant en corporation "The Montreal North Western Railway Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 95) intitulé : "Loi constituant en corporation *The Empire Trust Company*,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, 10 heures A. M.

JEUDI, 26 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Gilman,
Girouard,
Lancot,
Larue,

Mathieu,
McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRES.

La règle 51e de cette Chambre ayant été suspendue, la pétition suivante est présentée par l'honorable M. N. Garneau, De Albert J. N. Lacaillade.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des comptes contingents, présente son deuxième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF

COMITÉ DES CONTINGENTS

Ce 26 mars 1903.

Le comité des contingents nommé pour faire l'examen des comptes de cette Chambre pendant la présente session à l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Le greffier a mis devant votre comité l'état des déboursés du Conseil législatif, depuis le 1er mars 1902, date de la dernière audition de ses comptes jusqu'au 28 février 1903.

Cet état se lit comme suit :

1902	Mars.....	\$21,694 26	
"	Avril.....	753 51	
"	Mai.....	756 59	
"	Juin.....	2,023 39	
			\$25,227 75
"	Juillet.....	756 59	
"	Août.....	756 59	
"	Septembre.....	756 59	
"	Octobre.....	794 57	
"	Novembre.....	781 96	
"	Décembre.....	1,527 18	
1903	Janvier.....	5 00	
"	Février.....	978 34	6,356 82
			\$31,584 57

Votre comité a examiné cet état et l'a trouvé correct.

Le greffier a, à la satisfaction de votre comité, rendu un compte détaillé de ses dépenses, appuyé de pièces justificatives numérotées de 180 à 352, inclusivement, à compter du 1er mars 1902 au 30 juin 1902, et de 1 à 143, du 1er juillet 1902 au 28 février 1903, établissant que les déboursés du Conseil législatif entre les dates ci-dessus mentionnées, ont été de \$31,584.57, dont \$25,227.75 ont été dépensées depuis le 1er mars 1902 au 30 juin 1903, et \$6,356.82 du 1er juillet 1902 au 28 février 1903.

Le tout humblement soumis.

GEORGE BRYSON,
Président.

Il est ordonné que le dit rapport soit examiné demain.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 56), intitulé : "Loi érigeant une nouvelle municipalité de village dans la municipalité du village de Notre-Dame de Grâce Ouest," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté,

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 75), intitulé : "Loi amendant la charte de la Maison protestante d'industrie et de refuge de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 69), intitulé : "Loi constituant en corporation La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 70), intitulé : "Loi autorisant l'admission de Paul Daigneaux à la pratique de la profession d'arpenteur après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est,

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 109), intitulé : "Loi constituant en corporation La Congrégation des Servantes de Jésus Marie", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 112), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Murray Bay Convalescent Home," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 50), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lancot*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (R) intitulé : "Loi amendant les articles 2152a, 2177 et 2178 du code civil."

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (H), intitulé : "Loi amendant le code de procédure civile, concernant les procès par jury,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 153), intitulé : "Loi amendant l'article 3228e des Statuts refondus, relativement à l'entretien des aliénés,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 31), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation l'Association des gymnastes amateurs de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 58), intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 27 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

Audet,
Boucherville de,
Bryson,
Chapais,
Garneau, N.
Larue,
McCorkill,

Ouimet,
Pelletier,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre.
Turner.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De certains contribuables de la paroisse de St-Godefroi, demandent d'appuyer leur demande auprès du gouvernement, pour la construction du chemin de fer de Gaspé à Québec ;

De certains contribuables de Port Daniel, demandent d'appuyer leur demande auprès du gouvernement, pour la construction du chemin de fer de Gaspé à Québec ;

De certains contribuables de Matapédia, faisant la même demande ;
De certains contribuables de l'Anse au Gascon, faisant la même demande ;

De "The Board of Governors of the Western Hospital", demandant une augmentation d'octroi ;

De John McVey et autres, demandant que le Bill (No 134), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie de chemin de fer Châteauguay et Nord, soit modifié.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

BUREAU DU COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS,

CE 27 MARS 1903.

Votre comité a l'honneur de vous présenter son quatrième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De La Compagnie du chemin de fer Lotbinière et Mégantic, demandant des amendements à sa charte ;

De Victor Painchaud, demandant une loi pour autoriser le collègue des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine ;

De Louis D. Masson, demandant une loi pour donner effet à un acte de résiliation d'une donation.

N. PERODEAU,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 57), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie "The Sherbrooke Gas and Water Company," et changeant son nom," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 48), intitulé : "Loi édictant des dispositions additionnelles concernant la succession de Horace Dryden Clark," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 63), intitulé : "Loi concernant la Société historique du comté de Brome, et confirmant l'acquisition de certaines propriétés," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 64), intitulé : "Loi amendant la charte de la 'Shawinigan Falls Terminal Railway Company,'" fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 52), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Lotbinière et Mégantic," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité spécial, auquel a été soumis le bill (L), intitulé : "Loi concernant les cités et villes," fait un rapport constatant qu'il a été nommé président de ce comité ; que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 172), intitulé : "Loi amendant les articles 59a et 130 du code civil," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois,

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 15) intitulé : "Loi amendant la loi concernant la protection des bois contre le feu," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre

Le dit Bill est lu pour la première fois,

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 51) intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Bromptonville," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 155), intitulé : "Loi amendant le code de procédure civile concernant la saisie des salaires ou gages," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 35), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 38), intitulé : "Loi autorisant le Bureau des Commissaires des écoles protestantes de Sherbrooke, à emprunter de l'argent et à émettre des obligations," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 50), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 69), intitulé : "Loi constituant en corporation La Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 75) intitulé : "Loi amendent la charte de la Maison protestante d'industrie et de refuge de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 100), intitulé : "Loi validant la vente laite par les héritiers de L. T. Macpherson à N. G. Kirouac et W. C. Kirouac", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 101), intitulé : "Loi prolongeant en faveur de Herbert Molesworth Price, tous les droits et privilèges accordés à George Benson Hall, par la loi 38 Victoria, chapitre 98", informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (S), intitulé : "Loi amendant l'article 5445 des statuts refondus de la province de Québec, au sujet des Sociétés de construction".

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit item soit biffé de l'ordre du jour et que le Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général lundi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *DeBoucherville*, la Chambre s'ajourne à lundi à 3 heures P. M.

LUNDI, 30 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables Messieurs

Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.,
Gilman,

Larue,
Ouimet,
Pelletier,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et reçue :

De Albert J. N. Lacaillade, demandant une loi pour autoriser l'association dentaire à lui accorder une licence de chirurgien dentiste.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 6), intitulé : "Loi relative à l'indépendance de la Législature," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 12), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans les asiles de Beauport et de St-Ferdinand d'Halifax," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 13) intitulé : "Loi amendant la loi de pharmacie de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 14), intitulé : "Loi amendant la loi concernant le fonds des bâtisses

et des jurés," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 44), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie de tramway électrique Valleyfield," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 53), intitulé : "Loi accordant à la corporation du village de Vaudreuil des pouvoirs spéciaux d'emprunt pour réparations et améliorations à son système d'aqueduc," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un (No 55), intitulé : "Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de la Côte Saint-Paul", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 62), intitulé : "Loi constituant en corporation le Montreal Hunt Trustees", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 65), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance sur la vie, La Sauvegarde", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 68), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 71), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour la deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 77), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Québec Oriental," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 78), intitulé : "Loi autorisant et ratifiant de nouveau l'exécution de la loi 1 Edouard VII, chapitre 48, concernant le règlement No 162 des règlements de la ville de Salaberry de Valleyfield," pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 93), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie de la comédie française de Montréal," pour lequel est demandée l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 99), intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs à la "New Richmond Lumber Comyany, limited," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 110), intitulé : "Loi érigeant la municipalité de Saint-Herménégilde," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 122), intitulé : "Loi constituant en corporation la Congrégation Beth Israël (Maison d'Israël)," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 129), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Hôpital Guay, de Saint-Joseph de Lévis," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 130), intitulé : "Loi concernant la paroisse de Saint-Michel-Archange, Montréal," pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bil est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 134), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Châteauguay et Nord," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 169), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les tribunaux civils relativement aux Iles de la Madeleine", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 174), intitulé : "Loi détachant du comté de Drummond le territoire compris dans la paroisse de Saint-Joachim de Courval et l'annexant au comté de Yamaska, pour toutes fins", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 175), intitulé : "Loi amendant le code de procédure civile concernant la cour de magistrat de district", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 176), intitulé : "Loi pour étendre la juridiction territoriale de la cour supérieure et de la cour de circuit du district de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 178) intitulé : "Loi amendant la loi des licences de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 180) intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction de la cour des commissaires," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 181), intitulé : "Loi amendant les articles 272 et 847 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 182), intitulé : "Loi amendant les articles 549 et 677 du Code de procédure civile," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (S), intitulé : "Loi amendant l'article 5445 des Statuts refondus de la province de Québec, au sujet des Sociétés de construction."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le comité progresse dans son travail et demande à siéger de nouveau.

Ordonné pour demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (O) intitulé : "Loi amendant le Code du Notariat."

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (R) intitulé : "Loi amendant les articles 2152a, 2177 et 2178 du code civil,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Garneau*, de la part du comité général, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (B), intitulé : "Loi amendant la loi du Barreau de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 42), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville d'Arthabaska,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 15) intitulé : "Loi amendant la loi concernant la protection des bois contre le feu",

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 51), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Bromptonville,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MARDI, 31 MARS 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Gilman,
Girouard,
Lanctot,

Larue,
Mathieu,
Méthot.
Ouimet,
Pelletier,
Sharples,
Sylvestre,
Turner.
Ward,

PRIÈRES.

L'honorable M. *Mathieu* du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 31), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation l'Association des gymnastes amateurs de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (K), intitulé : "Loi constituant en corporation Les Ecoles Royales d'Agriculture," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 52), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Lotbinière et Mégantic," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 57), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie "The Sherbrooke Gas and Water Company" et changeant son nom," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 46), intitulé : "Loi amendant et refondant la loi constituant en corporation la ville de Fraserville," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 60), intitulé : "Loi concernant la construction de la cathédrale de Saint-Hyacinthe," pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 72), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 80), intitulé : "Loi ratifiant et validant un certain acte de cession par l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine, du Cap de la Magdeleine, aux Révérends Pères Oblats de l'Immaculée-Conception de Marie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 90), intitulé : "Loi amendant la charte de la Compagnie canadienne d'éclairage électrique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 91), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis, octroyée par la loi de cette province, 2 Edouard VII, chapitre 61," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 111), intitulé : "Loi constituant en corporation la "Ætna Boiler Inspection and Insurance Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman* il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le Bill (No 172), intitulé : "Loi amendant les articles 59a et 130 du code civil" soit inscrit sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 153), intitulé : "Loi amendant l'article 3228e des Statuts refondus, relativement à l'entretien des aliénés,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant l'examen du 2e rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (O), intitulé : "Loi amendant le Code du Notariat."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le travail du comité progresse, et il demande à siéger de nouveau.

Ordonné pour demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (B), intitulé : "Loi amendant la loi du Barreau de la province de Québec",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité générale pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 15), intitulé : "Loi amendant la loi concernant la protection des bois contre le feu,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. N. Garneau, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 6) intitulé : "Loi relative à l'indépendance de la Législature",

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 13), intitulé : "Loi amendant la loi de pharmacie de Québec",

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 14) intitulé : "Loi amendant la loi concernant le fonds bâties et des jurés",

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Archambeault, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 44), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie de tramway électrique de Valleyfield,"

Sur motion de l'honorable M. Sylvestre, il est.

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Sylvestre, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 53), intitulé : "Loi accordant à la corporation du village de Vaudreuil des pouvoirs spéciaux d'emprunt pour réparations et améliorations à son système d'aqueduc,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 55), intitulé : "Loi constituant en corporation la municipalité de la Côte St-Paul,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 62), intitulé : "Loi constituant en corporation le "Montreal Hunt Trustees,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 65), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot* il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 68), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 71) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe",

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 78) intitulé : "Loi autorisant et ratifiant de nouveau l'exécution de la loi 1 Edouard VII, chapitre 48, concernant le règlement No 162 des règlements de la ville de Salaberry de Valleyfield",

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 93), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie de la comédie française de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 99), intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs à la New Richmond Lumber Company, limited,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 110), intitulé : "Loi érigeant la municipalité de Saint-Herménégilde,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 122), intitulé : "Loi constituant en corporation la Congrégation Beth Israël (Maison d'Israël),"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 129), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Hôpital Guay, de Saint-Joseph de Lévis,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 130), intitulé : "Loi concernant la paroisse de Saint-Michel-Archange, Montréal",

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 134), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Châteauguay et Nord,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 174), intitulé : "Loi détachant du comté de Drummond le territoire compris dans la paroisse de Saint-Joachim de Courval et l'annexant au comté de Yamaska, pour toutes fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 175), intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile concernant la cour de magistrat de district",

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 178), intitulé : "Loi amendant la loi des licences de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 1er AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Gilman,
Girouard.
Lanctot,
Larue,

Mathieu,
McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bryson*, de "The Quebec provincial Women's Christian Temperance Union";

Par l'honorable M. *Mathieu*, des habitants de grande Rivière, comté de Gaspé ;

Des habitants de l'Anse à Beaufile, comté de Gaspé ;

Des électeurs du Cap-Rosier ;

Des habitants de Gaspé ;

De la ville de Douglass-West ;

Des habitants de York, comté de Gaspé ;

Des habitants du village de Gaspé.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DU COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET BILLS PRIVÉS

Ce 27 mars 1903.

Votre comité a l'honneur de vous présenter son cinquième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis ont été donnés régulièrement dans chaque cas :

De Thomas Davidson et autres demandant à être incorporés sous le nom de : " The Citizens Law and Order league of Quebec ".

De Albert J. N. Lecaillade demandant une loi pour autoriser l'Association dentaire à lui accorder une licence de chirurgien-dentiste.

N. PÉRODEAU,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est
Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 92), intitulé : " Loi constituant en corporation "The Montreal North Western Railway Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec un changement de titre et certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements et un changement du titre, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 42), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville d'Arthabaska," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonne que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquisé.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le Bill (No 155), intitulé : "Loi amendant le code de procédure civile concernant la saisie des salaires ou gages," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 34), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J. Alfred Dauth au nombre de ses membres," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 54), intitulé : "Loi autorisant Herménégilde-C. Demers à exercer la profession de pharmacien dans la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 61) intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Georges Côté à la pratique de la médecine et de la chirurgie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 81), intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Adélaré Provencher au nombre de ses membres, après examen," pour laquelle elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 82), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Georges Bigué à la pratique de la médecine et de la chirurgie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 97), intitulé : "Loi autorisant Arthur William Stackhouse à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 104), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Joseph-Patrick Dobbin, à la pratique de la médecine et de la chirurgie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 105), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Fortunat Belleau à la pratique de la médecine et de la chirurgie", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 106), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-George LaRue parmi ses membres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 116), intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Alexandre-Charles Girard au nombre de ses membres", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 118) intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Victor Painchaud à la pratique de la médecine et de la chirurgie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture, demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 119), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre dame Irma LeVasseur, au nombre de ses membres, après examen," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 121), intitulé : "Loi autorisant Joseph Stern à exercer la profession de chirurgien-dentiste, dans la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 128), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Jean-Baptiste-Rosario Page, médecin et chirurgien," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 138), intitulé : "Loi autorisant Albert-J.-N. Lacaillade à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 14), intitulé : "Loi amendant la loi concernant le fonds de bâtisses et des jurés,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (S), intitulé : "Loi amendant l'article 5445 des statuts refondus de la province de Québec, au sujet des Sociétés de construction."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Lanctot*, de la part du comité général, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (D), intitulé : "Loi concernant les expropriations,"

Avec la permission de la Chambre, l'honorable M. *Archambeault* retire le Bill.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (E), intitulé : "Loi concernant le développement et l'utilisation de certains pouvoirs hydrauliques,"

Avec la permission de la Chambre, l'honorable M. *Archambeault*, retire le Bill.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (O), intitulé : "Loi amendant le code du Notariat."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Garneau*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est,

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 159), intitulé : "Loi concernant la liquidation des compagnies et corporations non commerciales."

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 169), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les tribunaux civils relativement aux Iles de la Madeleine,"

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. N. *Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 174) intitulé : "Loi détachant du comté de Drummond le territoire compris dans la paroisse de Saint-Joachim de Courval et l'annexant au comté de Yamaska, pour toutes fins."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendements.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 175), intitulé : "Loi amendant le code de procédure civile concernant la cour de magistrat de district",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu, dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 178, intitulé : "Loi amendant la loi des licences de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 181), intitulé : "Loi amendant les articles 272 et 847 du Code municipal"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 172), intitulé : "Loi amendant les articles 59a et 130 du Code civil."

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 46), intitulé : "Loi amendant et refondant la loi constituant en corporation la ville de Fraserville."

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 60), intitulé : "Loi concernant la construction de la cathédrale de Saint-Hyacinthe",

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 72) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 80) intitulé : "Loi ratifiant et validant un certain acte de cession par l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine du Cap de la Magdeleine, aux Révérends Pères Oblats de l'Immaculée-Conception de Marie,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 90), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie d'éclairage électrique,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilmad*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 91), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis, octroyée par la loi de cette province, 2 Edouard VII, chapitre 61,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est .

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 111), intitulé : "Loi constituant en corporation la "Ætna Boiler Inspection and Insurance Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 2 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Gilman,
Girouard,
Lanctot,
Larue,

Mathieu,
McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner
Ward.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Mathieu*, des électeurs de la municipalité de Percé ;

Des électeurs de la municipalité de la Rivière-au-Renard ;

Des électeurs du village de Gaspé.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer auquel a été soumis le Bill (J), intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer de Saint-Chrysostôme." fait un rapport constatant que les promoteurs ont manifesté le désir de retirer le dit Bill ; il recommande, en conséquence, qu'il leur soit permis de retirer le Bill.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Chapais* alors retire le Bill.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer auquel a été soumis le Bill (No 58), intitulé : "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement,

Ordonné que le dit rapport soit adopté,

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 95), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Empire Trust Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Resolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rendre à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 96), intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de L'Annonciation, permettant de renouveler un acte de répartition et pourvoyant à sa régie future," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que l'honoraire payé pour le Bill (K), intitulé : "Loi constituant en corporation les Ecoles royales d'agriculture, soit remis aux promoteurs, moins les frais de traduction et d'impression."

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que l'ordre de la Chambre, donné le 31 mars, relativement au Bill (No 44), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie de tramway électrique de Valleyfield, soit rescindé.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 89), intitulé : "Loi déclarant définitif le partage des biens de la suc-

cession de feu Dame Angèle-Apolline-Delphine Cimon, et autres fins," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 33), intitulé : "Loi érigeant en ville le village de Dorval," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 34), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J. Alfred Dauth au nombre de ses membres."

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 54), intitulé : "Loi autorisant Herménégilde-C. Demers à exercer la profession de pharmacien dans la province de Québec."

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 61) intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Georges Côté à la pratique de la médecine et de la chirurgie,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 81), intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à

admettre Joseph-Adélarde Provencher au nombre de ses membres, après examen,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 82) intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Georges Bigué à la pratique de la médecine et de la chirurgie,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 169), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les tribunaux civils relativement aux Iles de la Madeleine",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Turner*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 97) intitulé : "Loi autorisant Arthur William Stackhouse à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 104) intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Joseph-Patrick Dobbin à la pratique de la médecine et de la chirurgie,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 105), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Fortunat Belleau à la pratique de la médecine et de la chirurgie,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 106), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-George LaRue parmi ses membres,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman* il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 116), intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Alexandre-Charles Girard au nombre de ses membres,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 128), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Jean-Baptiste-Rosario Page, médecin et chirurgien,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 118), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Victor Painchaud à la pratique de la médecine et de chirurgie,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 119), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre dame Irma Levasseur, au nombre de ses membres, après examen."

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 121), intitulé : "Loi autorisant Joseph Stern à exercer la profession de chirurgien-dentiste, dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 138), intitulé : "Loi autorisant Albert J.-N. Lacaillade, à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Berthiaume*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 155), intitulé : "Loi amendant le code de procédure civile concernant la saisie des salaires ou gages,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (152) intitulé : "Loi amendant l'article 314 du code de procédure civile,"

Et un débat s'étant élevé,

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit débat soit ajourné à demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 159), intitulé : "Loi concernant la liquidation des compagnies et corporations non commerciales,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait rapport que le comité progresse dans son travail et demande à siéger de nouveau.

Ordonné pour demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 176), intitulé : "Loi pour étendre la juridiction territoriale de la Cour supérieure et de la Cour de circuit du district de Québec,"

L'honorable M. *N. Garneau*, propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Gilman* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu maintenant mais dans six mois.

Et la question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se prononce dans l'affirmative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 180), intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction de la cour des commissaires."

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 182) intitulé : "Loi amendant les articles 549 et 677 du code de procédure civile,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 172) intitulé : "Loi amendant les articles 59a et 130 du Code civil,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 77), intitulé : Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Québec Oriental,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, 3 heures-P. M.

VENDREDI, 3 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de
Chapais,
Garneau, N.
Girouard,
LaRue,

Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau.
Rolland,
Sharples,
Turner.

PRIÈRE

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, la 51^e règle de cette Chambre est suspendue, après quoi l'honorable Monsieur présente la pétition de l'hôpital de Notre-Dame de Montréal.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 78), intitulé : "Loi autorisant et ratifiant de nouveau l'exécution de la loi I Edouard VII, chapitre 48, concernant le règlement No 162 des règlements de la ville de Salaberry de Valleyfield," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 53), intitulé : "Loi accordant à la corporation du village de Vaudreuil des pouvoirs spéciaux d'emprunt pour réparations et amélioration à son système d'aqueduc," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *LaRue*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 55), intitulé : "Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de la côte Saint-Paul," fait un rapport constatant que le préambule du dit Bill n'a pas été prouvé, parce que la législation demandée n'est pas dans l'intérêt de la localité.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que l'honoraire payé pour le Bill (J), intitulé : "Loi concernant la compagnie de chemin de fer de St-Chrysostôme." qui a été retiré soit remis aux promoteurs, moins les frais de traduction et d'impression.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (F), intitulé : "Loi autorisant le partage provisoire de la succession de feu Maria Morrin," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 92), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Montreal North Western Railway Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 42), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville d'Arthabaska," informant cette Chambre que l'Assemblée législative ne peut pas accepter son dernier amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative.
Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

2 avril 1903.

Résolu qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que cette Chambre ne croit pas devoir concourir dans le dernier amendement fait au Bill No 42.—Loi constituant en corporation la ville d'Arthabaska, relatif à l'entrée en vigueur de la loi, parce que la clause 17 décrète que la première élection du maire et des conseillers doit avoir lieu le premier lundi de juin 1903.

Ordonné que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

L. G. DESJARDINS,

Attesté,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné que le Conseil législatif n'insiste pas sur le dit amendement et qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative pour l'en informer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 87), intitulé : "Loi concernant les successions de Denis Dufort et de dame Julie Duchesneau, son épouse," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 127), intitulé : "Loi amendant la charte de l'association Saint-Jean-Baptiste de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 166), intitulé : "Loi amendant l'article 698 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 168), intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique relativement aux appels," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 185), intitulé : "Loi amendant l'article 2342 des Statuts refondus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 187), intitulé ; "Loi amendant l'article 287 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 190), intitulé : "Loi amendant l'article 680 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 89), intitulé : "Loi déclarant définitif le partage des biens de la succession de feu Dame Angèle-Apolline-Delphine Cimon et autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 33), intitulé : "Loi érigeant en ville le village de Dorval,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

LUNDI, 6 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Boucherville, de,
Chapais,
Cornier,
Garneau, N.

Quimet,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la "Quebec Provincial Womans Christian Temperance Union", demandant une loi abolissant les licences accordées aux épiciers pour vente de liqueurs éniivrantes ;

Des habitants du village de Gaspé, recommandant le Bill (No 58), intitulé : "Loi concernant "The Atlantic Quebec and Western Railway Company" ;

Des habitants de Grande Rivière, recommandant le Bill (No 58) intitulé : "Loi concernant "The Atlantic Quebec and Western Railway Company" ;

Des habitants de l'Anse à Beaufls, recommandant le Bill (No 58), intitulé : "Loi concernant "The Atlantic Quebec and Western Railway Company" ;

Des électeurs du Cap Rosier, recommandant le Bill (No 58), intitulé : "Loi concernant "The Atlantic Quebec and Western Railway Company" ;

Des habitants de Gaspé, recommandant le Bill (No 58), intitulé : "Loi concernant "The Atlantic Quebec and Western Railway Company" ;

De la municipalité de Douglas Ouest, concernant le Bill (No 58), intitulé : "Loi concernant "The Atlantic Quebec and Western Railway Company" ;

Des habitants de la municipalité de York, dans le comté de Gaspé, supportant le Bill (No 58), intitulé : "Loi concernant "The Atlantic Quebec and Western Railway Company" ;

Des électeurs de la rivière au Renaud, favorisant l'adoption du Bill (No 58), concernant le chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental ;

Des électeurs du village de Gaspé, favorisant l'adoption du Bill (No 58), intitulé : "Loi concernant "The Atlantic Quebec and Western Railway" ;

De certains électeurs de Percé, favorisant l'adoption du Bill (No 58), intitulé : "Loi concernant "The Atlantic Quebec and Western Railway" ;

De l'hôpital Notre-Dame de Montréal, pour ratifier un contrat passé entre les autorités du dit Hôpital et la corporation de la cité de Montréal.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 95), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Empire Trust Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (G), intitulé ; "Loi constituant en corporation l'Association d'assurance mutuelle des évêchés et des maisons d'éducation et de charité dans la province de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (H), intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile concernant les procès par jury," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 19), intitulé : "Loi amendant les lois concernant l'instruction publique relativement aux personnes professant la religion judaïque," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archangeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 32), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Roberval," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 36), intitulé : "Loi constituant en corporation la "Olivet Baptist Church of Montreal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 37), intitulé : "Loi constituant en corporation la " Westmount Baptist Church," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 43) intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie Electrique Saint-Georges," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture, demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 49) intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie électrique Red Falls," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 74), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie d'électricité de Roberval," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 85), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation l'Hôpital protestant de Sherbrooke," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 98), intitulé : "Loi interprétant le testament de feu Owen McGarvey, augmentant les pouvoirs des exécuteurs, pourvoyant au payement des legs et contenant des dispositions relatives à l'administration et à la liquidation de la succession," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 114), intitulé : "Loi concernant les successions de Jacques Blanchard et de Sarah Déry," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 117), intitulé : "Loi éonstituant en corporation l'Association de l'exposition industrielle de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 120), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie "The Real Estate Title Guarantee and Trust Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre,

Le dit Bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 125), intitulé : "Loi refondant la charte de la Société des Artisans Canadiens-Français," lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 131), intitulé : "Loi confirmant et ratifiant la vente des immeubles appartenant à la faillite de Robert Forsyth," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième
lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 136), intitulé : "Loi concernant la commune de Laprairie," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 137), intitulé : "Loi autorisant Emile Boivin à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 139), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Montréal et Baie James," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bil est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 140), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Montreal Technical Institute," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 142), intitulé : "Loi concernant l'Hôpital Notre-Dame de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *De Boucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 150), intitulé : "Loi détachant du comté de Saguenay, le canton Dumas et l'annexant au comté de Chicoutimi pour toutes les fins," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 162), intitulé : "Loi amendant le titre IV du Livre II du Code municipal, concernant les ponts municipaux," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 173), intitulé : "Loi amendant les articles 291 et 1081 du Code municipal." pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 194), intitulé : "Loi amendant la loi de l'instruction publique relative; ment à la prestation du serment et aux publications et significations," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 197), intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la vente des biens de mineur," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 87), intitulé : "Loi concernant les successions de Denis Dufort et de dame Julie Duchesneau, son épouse,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *DeBoucherville*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MARDI, 7 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Boucherville, de,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Gilman,
Girouard,
Lanctot,
Larue,

Mathieu,
McCorkill,
Méthot.
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland.
Sharples,
Sylvestre,
Turner.
Ward,

PRIÈRE.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 62), intitulé : "Loi constituant en corporation le *Montreal Hunt Trustees*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 130), intitulé : "Loi concernant la paroisse de Saint-Michel-Archange, Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 80) intitulé : "Loi ratifiant et validant un certain acte de cession par l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine, du Cap de la Magdeleine, aux Révérends Pères Oblats de l'Immaculée-Conception de Marie." fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit bill, soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée Législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 129), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Hôpital Guay, de Saint-Joseph de Lévis," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 122), intitulé : "Loi consti-

tuant en corporation la Congrégation Beth Israël (Maison d'Israël)," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 110), intitulé : "Loi érigeant la municipalité de Saint-Herménégilde," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit maintenant, lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu, dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 72), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiscé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 68), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Québec", fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné sur division, que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 65) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance sur la vie, La Sauvegarde," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le Bill (No 127), intitulé : "Loi amendant la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 115), intitulé ; "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 195), intitulé : "Loi amendant l'article 762a du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 32), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Roberval,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 36), intitulé : "Loi constituant en corporation la *Olivet Baptist Church of Montreal*,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 37), intitulé : "Loi constituant en corporation la "Westmount Baptist Church,"

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 43), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie Electrique Saint-Georges,"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 49), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie électrique Red Falls,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 74), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie d'électricité de Roberval,"

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 85), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation l'Hôpital protestant de Sherbrooke,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 98), intitulé : "Loi interprétant le testament de feu Owen McGarvey, augmentant les pouvoirs des exécuteurs, pourvoyant au payement des legs et contenant des dispositions relatives à l'administration et à la liquidation de la succession,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 114), intitulé : "Loi concernant les successions de Jacques Blanchard et de Sarah Déry,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 117), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Association de l'exposition industrielle de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 120), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie "The Real Estate Title Guarantee and Trust Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 125), intitulé : "Loi refondant la charte de la Société des Artisans Canadiens-Français,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 131), intitulé : "Loi confirmant et ratifiant la vente des immeubles appartenant à la faillite de Robert Forsyth,"

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 136), intitulé : "Loi concernant la commune de Laprairie,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctôt*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 137), intitulé : "Loi autorisant Emile Boivin à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 139), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Montréal et Baie James,"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 140), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Montreal Technical Institute,"

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ouimet*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 142), intitulé : "Loi concernant l'Hôpital Notre-Dame de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *DeBoucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *DeBoucherville*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 150), intitulé : "Loi détachant du comté de Saguenay le canton Dumas et l'annexant au comté de Chicoutimi, pour toutes les fins,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

MERCREDI, 8 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

Audet,
Berthiaume,
Boucherville de,
Chapais,
Garneau, N.
Girouard,

Larue,
Ouimet,
Rolland,
Turner.
Ward.

PRIÈRE.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 20), intitulé : "Loi amendant de nouveau la loi concernant la pension de retraite des officiers publics," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 76), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Hôpital Alexandra," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 108), intitulé : "Loi pourvoyant à l'établissement d'une cour de circuit dans la ville de Shawinigan Falls," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 143), intitulé : "Loi amendant les articles 4653 et 4696 des Statuts refondus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 188), intitulé : "Loi déclarant insaisissable une partie du salaire des membres de la corporation des pilotes pour le hâvre de Québec et au-dessous," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour la deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 193), intitulé : "Loi amendant le Code municipal relativement à l'entretien, l'hiver, des chemins de front," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 196), intitulé : "Loi amendant les articles 716, 742, 746 et 746a du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 198), intitulé : "Loi amendant l'article 582 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture mardi.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mardi, le 14 du courant, à 3 heures P. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la Chambre s'ajourne à mardi prochain, à 3 heures P. M.

MARDI, 14 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Gilman,
Lanctot,
Larue,
Mathieu,
McCorkill,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est
Ordonné que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue ;
Après quoi l'honorable membre présente la pétition de l'honorable J. S. C. Wurtele.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 51), intitulé : " Loi constituant en corporation la ville de Bromptonville," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 90), intitulé : "Loi amendant la charte de la Compagnie Canadienne d'Éclairage Électrique," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 34), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J. Alfred Dauth au nombre de ses membres," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 54), intitulé : "Loi autorisant Herménégilde-C. Demers à exercer la profession de pharmacien dans la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté,

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 61), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Georges Côté à la pratique de la médecine et de la chirurgie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 81), intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Adélarde Provencher au nombre de ses membres, après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 82) intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre George Bigué à la pratique de la médecine et de la chirurgie," rapporte à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 97) intitulé : "Loi autorisant Arthur William Stackhouse à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 104), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à admettre Joseph-Patrick Dobbin à la pratique de la médecine et de la chirurgie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 105), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens à admettre Joseph Fortunat Belleau à la pratique de la médecine et de la chirurgie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendement, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 106), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-George LaRue parmi ses membres," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiner en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 116), intitulé : "Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Alexandre-Charles Girard au nombre de ses membres," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés : auquel a été soumis le Bill (No 128), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Jean-Baptiste-Rosario Page, médecin et chirurgien," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus, par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 118), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Victor Painchaud à la pratique de la médecine et de la chirurgie"

gie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 119) intitulé : " Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre dame Irma LeVasseur au nombre de ses membres, après examen," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 121), intitulé : " Loi autorisant Joseph Stern à exercer la profession de chirurgien-dentiste, dans la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 71), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lancôt*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question posée ; ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 138), intitulé : "Loi autorisant Albert-J.-N. Lacaillade à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 111), intitulé : "Loi constituant en corporation la *Aetna Boiler Inspection Insurance Company*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman* il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Resolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 60), intitulé : "Loi concernant la reconstruction de la cathédrale de Saint-Hyacinthe," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce bill sera-t-il voté ?

Resolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 89), intitulé : "Loi déclarant définitif le partage des biens de la succession de feu dame Angèle-Apoline-Déline Cimon, et autres fins" fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 134), intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Châteauguay et Nord," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

L'honorable M. *Turner* propose que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Chapais* propose en amendement, que le rapport ne soit pas adopté, mais que le Bill soit renvoyé au comité de toute la Chambre maintenant, pour l'amender s'il y a lieu.

La question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise : et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Archangeault,
Audet,
Chapais,
Lanctot,
LaRue,

Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau.—9.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Berthiaume,
Cormier,
Garneau,
Gilman,
Mathieu,
McCorkill,

Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward —11.

Ainsi elle est résolue dans la négative et il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonne que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 192), intitulé : "Loi amendant la loi concernant la fermeture des magasins à bonne heure," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 19), intitulé : "Loi amendant les lois concernant l'instruction publique relativement aux personnes professant la religion judaïque,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 150), intitulé : "Loi détachant du comté de Saguenay le canton Dumas et l'annexant au comté de Chicoutimi pour toutes les fins,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rolland*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonne que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 162), intitulé : "Loi amendant le titre IV du Livre II du Code municipal, concernant les ponts municipaux,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est,

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 173), intitulé : "Loi amendant les articles 291 et 1081 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 127), intitulée : "Loi amendant la charte de l'association Saint-Jean-Baptiste de Montréal."

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 115), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis,"

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 20), intitulé : "Loi amendant de nouveau la loi concernant la pension de retraite des officiers publics,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 76), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Hôpital Alexandra,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 188) intitulé : "Loi déclarant insaisissable une partie du salaire des membres de la corporation des pilotes pour le havre de Québec et au-dessous,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, 3 heures P. M.

MERCREDI, 15 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Gilman,
Lanctot,
Larue,
Mathieu,

McCorkill,
Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward,

PRIÈRE.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la règle 51e de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne la réception d'un rapport de tout comité permanent sur un bill privé, et que le délai pour cette réception soit étendu jusqu'à la fin de la session.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 62), intitulé : "Loi constituant en corporation le "Montreal Hunt Club," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 65), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance sur la vie, "La Sauvegarde," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 72), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 130), intitulé : "Loi concernant la paroisse de Saint-Michel-Archange, Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 20), intitulé : "Loi amendant de nouveau la loi concernant la pension de retraite des officiers publics,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archangebeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 188), intitulé : "Loi déclarant insaisissable une partie du salaire des membres de la corporation des pilotes pour le havre de Québec et au-dessous,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait rapport que dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit inscrit sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

JEUDI, 16 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Lanctot,
Larue,
Mathieu,
McCorkill,

Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés. auquel a été soumis le Bill (No 87), intitulé : "Loi concernant les successions de Denis Dufort et de dame Julie Duchesneau, son épouse," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 33), intitulé : "Loi érigeant en ville le village de Dorval," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 37) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Westmount Baptist Church*," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 36), intitulé : "Loi constituant en corporation la "Olivet Baptist Church of Montreal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 32), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Roberval," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. N. Garneau, il est

Ordonné que le dit Bill ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Pérodeau, du comité des Ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 99), intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs à la "New Richmond Lumber Company, limited," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. Turner, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. Pérodeau, du comité des Ordres permanents et bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 43), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie électrique Saint-Georges," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. Turner, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer auquel a été soumis le Bill (No 44), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie de tramway électrique de Valleyfield," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 49), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie Electric Red Falls," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit maintenant adopté.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu une troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée ; ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

VENDREDI, 17 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Bryson,
Chapais,
Garneau, N.
Larue,
Quimet,

Pelletier,
Rolland.
Sharples,
Sylvestre,
Turner.

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Chapais*, de l'association immobilière de Montréal, au sujet des amendements à la charte de la cité de Montréal.

La pétition suivante est lue et reçue : de l'honorable M. J. S. C. Würtele, demandant une loi pour définir les pouvoirs des exécuteurs du testament de feu l'honorable T. Ryan et pour autres fins.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente le sixième rapport de ce comité.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF

BUREAU DES BILLS PRIVÉS

Ce 17 avril 1903.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante a trouvé que les avis n'est pas été donnés, mais vu les circonstances, il recommande que les règles de la Chambre soient suspendues en ce qui concerne la dite requête :

De l'hôpital Notre-Dame, demandant une loi pour ratifier le contrat passé avec la cité de Montréal.

Le tout humblement soumis,

THOMAS CHAPAIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est.
Ordonné que le dit rapport soit adopté,

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 125), intitulé : "Loi refondant la charte de la société des Artisans Canadiens-Français," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 117) intitulé : "Loi constituant en corporation l'Association de l'exposition industrielle de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit bill, soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 142), intitulé : "Loi concernant l'Hôpital Notre-Dame de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 120), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie "The Real Estate Title Guarantee and Trust Company," fait un rapport constatant que le dit bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 74), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie d'Electricité de Roberval," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 85), intitulé : "Loi amendement la loi constituant en corporation l'Hôpital protestant de Sherbrooke," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 98) intitulé : "Loi interprétant le testament de feu Owen McGarvey, augmentant les pouvoirs des exécuteurs, pourvoyant au paiement des legs et contenant des dispositions relatives à l'administration et à la liquidation de la succession," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 114), intitulé : "Loi concernant les successions de Jacques Blanchard et de Sarah Déry," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 131), intitulé : "Loi confirmant et ratifiant la vente des immeubles appartenant à la faillite de Robert Forsyth," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sharples*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu, dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 137), intitulé : "Loi autorisant Emile Boivin à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 140), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Montreal Technical Institute," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 115), intitulé : "Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Turner*, du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 91), intitulé : "Loi amendant la charte de la Compagnie de chemin de fer du comté de Lévis, octroyée par la loi de cette province 2 Edouard VII, chapitre 61," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner*, du comité des Chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 139), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Montréal et Baie James," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été

chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Turner*, du comité des chemins de fer, auquel a été soumis le Bill (No 77), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Québec Oriental," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le Greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son troisième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF

COMITÉ DES CONTINGENTS.

Ce 17 avril 1903.

Le comité des contingents, nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, à l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande :

Que, dans le but de mettre le greffier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette honorable Chambre pour cette session, il soit demandé à qui de droit une somme de \$9,865.00.

Le tout humblement soumis.

GEORGE BRYSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-gouverneur, priant Son Honneur de bien vouloir émettre son mandat en faveur du greffier de cette Chambre pour la somme de \$9,865.00, afin de mettre cet officier en état de payer la balance de l'indemnité des membres de cette Chambre, pour cette session.

Ordonné que l'honorable Orateur de cette Chambre, se rende auprès de Son Honneur le Lieutenant-gouverneur avec la dite adresse.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, samedi, à 11 heures A. M.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (B), intitulé : "Loi amendant la loi du Barreau de la province de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill, avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que Conseil législatif accepte les amendements de l'Assemblée législative et qu'un message soit envoyé à l'Assemblée pour l'en informer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (O), intitulé : "Loi amendant le code du notariat," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill, avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que les dits amendements soient inscrits sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (S), intitulé : "Loi amendant l'article 5445 des Statuts refondus au sujet des sociétés de construction," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 96), intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de l'Annonciation, permettant de renouveler un acte de répartition et pourvoyant à sa régie future."

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais renvoyé à un comité général, maintenant.

En conséquence, la Chambre s'ajourne suivant bon plaisir et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 188), intitulé : "Loi déclarant insaisissable une partie du salaire des membres de la corporation des pilotes, pour le havre de Québec et au-dessous."

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (1), intitulé : "Loi amendant le Code Civil relativement aux substitutions," il est

Ordonné que le dit article soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 12), intitulé : "Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec relativement au maintien des aliénés dans les asiles de Beauport et de St-Ferdinand d'Halifax."

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et infor-
 me cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amen-
 dement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la
 prise en considération du Bill (No 13), intitulé : "Loi amendant la
 loi de pharmacie de Québec,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en
 comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait un rapport
 constatant que le Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé
 de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il
 soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la
 question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la
 troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième
 fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative,

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et
 informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec cer-
 tains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assem-
 blée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la
 prise en considération du Bill (No 19), intitulé : "Loi amendant les
 lois concernant l'instruction publique relativement aux personnes
 professant la religion judivaue,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en
 comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Bryson*, de la part du Comité, fait un rapport cons-
 tatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de
 le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il sou-
 mettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 108) intitulé : "Loi pourvoyant à l'établissement d'une cour de circuit dans la ville de Shawinigan Falls,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Audet*, la Chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

SAMEDI, 18 AVRIL 1903.

Séance de 11 heures A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Bruson,
Chapais,
Garneau, N.
Larue,

Ouimet,
Pelletier,
Sylvestre,
Turner,

PRIÈRE.

L'honorable M. *Chapais*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill No (46), intitulé : "Loi amendant et refondant la loi constituant en corporation la ville de Fraserville," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est maintenant lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 34), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J. Alfred Dauth au nombre de ses membres," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 51), intitulée : "Loi constituant en corporation la ville de Bromptonville," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 61), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Georges Côté à la pratique de la médecine et de la chirurgie," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 71) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 77), intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Québec Oriental," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 82), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre George Bigué à la pratique de la médecine et de la chirurgie," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 97), intitulé : "Loi autorisant Arthur William Stackhouse à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 105), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à admettre Joseph-Fortunat Belleau à la pratique de la médecine et de la chirurgie," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 106), intitulé : "Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à admettre Joseph Georges Larue parmi ses membres," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 111), intitulé : "Loi constituant en corporation la "Ætna Boiler Inspection and Insurance Company," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 118), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Victor Painchaud à la pratique de la médecine et de la chirurgie," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 121), intitulé : "Loi autorisant Joseph Stern à exercer la profession de chirurgien-dentiste, dans la province de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 128), intitulé : "Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Jean-Baptiste-Rosario Page, médecin et chirurgien," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 138), intitulé : "Loi autorisant Albert J.-N. Lacaillade à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 10), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation les compagnies à fonds social," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 84), intitulé : "Loi concernant le village du Boulevard St-Paul," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 133), intitulé : "Loi constituant en corporation la "Union Stock Yards Company, Limited," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 141), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Citizens Law and Order League of Quebec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 177), intitulé : "Loi abolissant la mort civile," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 183), intitulé : "Loi amendant la loi concernant la juridiction de la Cour de circuit du comté de Drummond," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 191), intitulé : "Loi amendant l'article 599 du Code de procédure civile," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 200), intitulé : "Loi donnant certains pouvoirs aux conseils des cités, villes et villages," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 202), intitulé : "Loi amendant l'article 496 de la loi de l'instruction publique," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture lundi.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements faits par l'Assemblée législative au Bill (O), intitulé : "Loi amendant le code du Notariat,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que les dits amendements soient lus pour la deuxième fois maintenant.

Les dits amendements sont, en conséquence, lus pour la deuxième fois.

Et la question d'agrément étant posée, la Chambre s'est prononcée dans l'affirmative.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif accepte ses amendements.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Audet*, la chambre s'ajourne à lundi à 3 heures P. M.

LUNDI, 20 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

Audet,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.

Larue,
Ouimet,
Pelletier,
Sylvestre,
Turner.

PRIÈRE.

La pétition des citoyens de Montréal, s'opposant à toute législation qui pourrait les affecter, est déclarée irrégulière par l'honorable Orateur.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 32), intitulé : "Loi constituant en corporation la ville de Roberval," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 43), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie électrique Saint-Georges," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 44), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie de tramway électrique de Valleyfield," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un bill (No 49), intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie Electrique Red Falls," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 99), intitulé : "Loi accordant certains pouvoirs à la "New Richmond Lumber Company, limited," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 22), intitulé : "Loi amendant la loi de la chasse de Québec," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 59), intitulé : "Loi constituant en corporation le Crédit Municipal Canadien," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 107), intitulé : Loi amendant la charte de la cité de Montréal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 209), intitulé : "Loi concernant la succession de feu l'honorable Thomas Ryan, et définissant les pouvoirs de l'Honorable Jonathan S. C. Würtele, exécuteur et fidéicommissaire pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 41), intitulé : "Loi amendant la charte de la "Montreal Stock Yards Company," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 166), intitulé : "Loi amendant l'article 698 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 168), intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique relativement aux appels,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 187), intitulé : "Loi amendant l'article 287 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 190), intitulé : "Loi amendant l'article 680 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 194), intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique relativement à la prestation du serment et aux publications et significations,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 197), intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à a vente des biens de mineur,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill, est en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 195), intitulé : "Loi amendant l'article 762a du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 193), intitulé : "Loi amendant le Code municipal relativement à l'entretien, l'hiver, des chemins de front,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est.

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 196), intitulé : "Loi amendant les articles 716, 742, 746 et 746a du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bili soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 198), intitulé : "Loi amendant l'article 582 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, deman.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 10), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation les compagnies à fonds social,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 84), intitulé : "Loi concernant le village du Boulevard Saint-Paul,"
 Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 133), intitulé : "Loi constituant la "Union Stock Yards Company, limited,"
 Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est.
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 141) intitulé : "Loi constituant en corporation "The Citizens Law and Order League of Quebec"
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est
Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 191), intitulé : "Loi amendant l'article 599 du code de procédure civile,"
 Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Audet*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

MARDI, 21 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Gilman,
Girouard,
Lanctot,
Larue,
Mathieu,

McCorkill,
Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills és auquel a été soumis le Bill. (No 127), intitulé : "Loi amendant la charte L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé. Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 93) intitulé : "Loi constituant en corporation La Compagnie de Comédie Française de Montréal", fait rapport que les promoteurs du dit Bill ont manifesté le désir de le retirer, et le comité recommande que cette permission leur soit accordée.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Alors, l'honorable M. *Lanctôt* retire le Bill.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 74) intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie d'électricité de Roberval," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 91) intitulé : "Loi amendant la charte de la compagnie de chemin de fer du comté de Lévis, octroyée par la loi de cette province, 2 Edouard VII, chapitre 61," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 98), intitulé : "Loi interprétant le testament de feu Owen McGarvey, augmentant les pouvoirs des exécuteurs, pourvoyant au paiements des legs et contenant des dispositions relatives à l'administration et à la liquidation de la succession," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 120) intitulé : "Loi constituant en corporation *The Real Estate, Title Guarantee and Trust Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 125) intitulé : "Loi refondant la charte de la Société des Artisans Canadiens-Français," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 137) intitulé : "Loi autorisant Emile Boivin à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 139) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Montreal et Baie James," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 199) intitulé : "Loi amendant les articles 271 et 331 du Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 204) intitulé : "Loi amendant le Code municipal," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu une première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 168), intitulé : "Loi amendant la loi de l'Instruction publique relativement aux appels,"

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné sur division, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonne que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (P), intitulé : "Loi amendant l'article 1301 du code civil,"

L'honorable M. *LaRue* propose que le dit bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Et un débat s'étant levé, sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est,

Ordonné que le dit débat soit ajourné à demain

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 155) intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile concernant la saisie des salaires ou gages",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 180) intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction de la cour des commissaires",

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Garneau*, de la part du comité fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 59), intitulé : "Loi constituant en corporation le Crédit Municipal Canadien,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 107), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que la 62e règle de cette Chambre soit suspendue relativement à ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 41), intitulé : "Loi amendant la charte de la "Montreal Stock Yards Company,"

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Cormier*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à demain, 3 heures p. m.

MERCREDI, 22 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Bryson,
Chapais,
Cormier,
Garneau, N.
Gilman,
Lancot,
Larue,
Mathieu,

McCorkill,
Méhot,
Ouimet,
Pelletier,
Pérodeau
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 108), intitulé : "Loi pourvoyant à l'établissement d'une cour de circuit dans la ville de Shawinigan Falls," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et que le comité a trouvé que le préambule n'a pas été prouvé, parce que la législation demandée n'est pas dans l'intérêt du district.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 136), intitulé : "Loi concernant la commune de Laprairie," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 76) intitulé : "Loi constituant en corporation l'Hôpital Alexandra," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 13), intitulé : "Loi amendant la loi de pharmacie de Québec," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 19), intitulé : "Loi amendant les lois concernant l'instruction publique relativement aux personnes professant la religion judaïque," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 33), intitulé : "Loi érigeant en ville le village de Dorval," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 96), intitulé : "Loi érigeant civilement la paroisse de L'Annonciation permettant de renouveler un acte de répartition, et pourvoyant à sa régie future," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le Bill (No 185), intitulé : "Loi amendant l'article 2342 des Statuts refondus," soit inscrit sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 46), intitulé : "Loi amendant et refondant la loi constituant en corporation la ville de Fraserville," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Un message est reçu de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

21 avril, 1903.

Résolu—Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif, informant Leurs Honneurs que cette Chambre ne croit pas devoir concourir dans le premier et le dernier amendement faits à la clause 188 du Bill No 46.—Loi amendant et refondant la loi constituant en corporation la ville de Fraserville,—parce qu'ils donneraient au conseil de ville le droit d'exempter des taxes municipales et de donner des primes d'encouragement ou *bonus* à des personnes ou corporations ayant des industries manufacturières dans les limites des municipalités voisines.

Ordonné que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

Attesté

L. G. DESJARDINS,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, il est

Ordonné que le Conseil n'insiste pas sur le premier et le dernier amendements à la clause 188, et qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative pour l'en informer.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (R), intitulé : "Loi amendant les articles 2152a, 2177 et 2178 du Code civil," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Les dits amendements sont lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue.

Les dits amendements sont alors lu une deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que cette Chambre accepte les amendements de l'Assemblée législative, et qu'un message soit envoyé à cette dernière pour l'en informer.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (L), intitulé : "Loi concernant les cités et villes," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill avec certains amendements pour lesquels elle demande l'agrément de cette Chambre.

Les dits amendements sont lus une première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que les dits amendements soient inscrits sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 18), intitulé : "Loi ayant pour objet de faire disparaître des doutes au sujet des droits sur les successions," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

JEUDI, 23 AVRIL 1903.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Bryson,
Chapais,
Garneau, N.
Garneau, P.
Gilman,
Girouard,
Lanctot,
Larue,
Mathieu,

McCorkill,
Méhot.
Ouimet,
Pelletier,
Péroudeau,
Rolland.
Sharples,
Sylvestre,
Turner.
Ward,

PRIÈRE.

L'honorable M. *Bryson*, du comité des contingents, présente son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu et il est lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF

COMITÉ DES CONTINGENTS

Ce 23 avril 1903.

Le comité des contingents, nommé pour faire l'examen des comptes de cette honorable Chambre pendant la présente session, a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité recommande :

Qu'une absence de dix jours soit accordée à chacun des honorables membres de cette Chambre pendant la présente session.

Le tout humblement soumis,

(Signé) GEORGE BRYSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est.
Ordonné que le dit rapport soit adopté,

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 84), intitulé : "Loi concernant le village du Boulevard Saint-Paul," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau* du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 141), intitulé : "Loi constituant en corporation "The Citizens Law and Order League of Quebec," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ward*, il est

Ordonné que le dit bill, soit lu pour la troisième fois maintenant

Le dit bill, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 41), intitulé : "Loi amendant la charte de la "Montreal Stock Yards Company," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés : auquel a été soumis le Bill (No 133), intitulé : "Loi constituant en corporation la "Union Stock Yards Company, limited," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été soumis le Bill (No 59), intitulé : "Loi constituant en corporation le Crédit Municipal Canadien," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

L'honorable M. *Pérodeau*, propose que le dit rapport soit maintenant adopté.

L'honorable M. *Mathieu*, propose, en amendement que le dit rapport ne soit pas adopté, mais que le Bill, ainsi qu'il a été amendé par le comité des Bills privés, soit maintenant soumis, à un comité général, pour être examiné ;

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Pérodeau*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été soumis le Bill (No 107), intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre, avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Il est proposé que le dit rapport soit maintenant adopté.

L'honorable M. *Gilman* propose, en amendement : que le rapport ne soit pas adopté maintenant, mais que le bill ainsi amendé, soit soumis à un comité général avec instruction de l'amender de nouveau en effaçant la clause 52 devenue maintenant clause 49.

La question étant posée sur la dite motion en amendement la chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Berthiaume
Bryson, *
Gilman,
LaRue,

McCorkill,
Sharples
Turner,
Ward—8.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Chapais,
Garneau, N.
Girouard,
Lanctot,
Mathieu,

Méhot,
Ouimet,
Pelletier
Pérodeau,
Rolland,
Sulvestre.—13.

Ainsi elle est résolue dans la négative et il est ordonné que le dit rapport soit adopté.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rolland*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le Greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Lanctot* présente un Bill (U), intitulé : "Loi amendant l'article 59 du code de procédure civile."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (N), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les halles au beurre et au fromage," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 2), intitulé : "Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée législative," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 16) intitulé : "Loi amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé : "Acte pour diviser la Commission des chemins à barrières de Québec, en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet," et les différents actes qui l'amendent." pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est
Ordonné que le dit bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (18), intitulé : "Loi ayant pour objet de faire disparaître des doutes au sujet des taxes sur les corporations et les compagnies commerciales," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 222), intitulé : "Loi amendant la loi des maîtres et serviteurs," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est
Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le Bill (No 209), intitulé : "Loi concernant la succession de feu l'Honorable Thomas Ryan, et définissant les pouvoirs de l'Honorable Jonathan S. C. Würtele, exécuter et fidéicommissaire," soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 224), intitulé : "Loi concernant les appels des jugements rendus par la cour de circuit dans et pour le comté du Lac Mégantic et autres fins pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la deuxième lecture du Bill (P), intitulé : "Loi amendant l'article 1301 du code civil,"

La question étant posée sur la deuxième lecture du Bill, la Chambre se divise, et, les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Audet,
Berthiaume,
Shapais,
Garneau, N.
Girouard,
Larue,

Méthot,
Ouimet,
Pelletier,
Rolland, et
Sharples.—11.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambault,
Bryson,
Gilman,
Lanctôt,
Mathieu,

McCorkill,
Pérodeau,
Sylvestre,
Turner, et
Ward.—10.

Ainsi, elle est résolu dans l'affirmative.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est

Ordonné que le dit Bill, avec ses amendements, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit bill, avec ses amendements, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, avec ses amendements, sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

A huit heures, l'Orateur reprend le fauteuil.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 200), intitulé : "Loi donnant certains pouvoirs aux conseils des cités, villes et villages."

L'honorable M. *N. Garneau* propose que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. *Gilman* propose, en amendement, que le dit Bill ne soit pas lu maintenant, mais dans six mois.

La question étant posée sur la dite motion en amendement, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR

Les honorables messieurs

Bryson,
Chapais,
Gilman,

LaRue,
Ouimet et
Ward.—6.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Archambeault,
Audet,
Berthiaume,
Garneau
Girouard,
Lanctôt,
Mathieu,
McCorkill

Méthot,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre et
Turner.—15.

Ainsi elle est résolue dans la négative et il est ordonné, sur division, que le Bill soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *N. Garneau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la 2^e lecture du Bill (No 152), intitulé : "Loi amendant l'article 314 du Code de procédure civile,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit examiné en Comité général, maintenant.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. N. *Garneau*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative,

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 159), intitulé : "Loi concernant la liquidation des compagnies et corporations non commerciales."

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. N. *Garneau*, de la part du Comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 181), intitulé : "Loi amendant l'article 847 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman* il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables Messieurs *McCorkill*, *Mathieu*, *N. Garneau*, *Gilman*, *LaRue*, *Pérodeau* et *Archambeault*.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 182), intitulé : "Loi amendant l'article 549 du Code de procédure civile,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 166), intitulé : "Loi amendant l'article 698 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial, composé des honorables Messieurs *McCorkill*, *Mathieu*, *N. Garneau*, *LaRue*, *Pérodeau* et *Archambeault*.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 187), intitulé : "Loi amendant l'article 287 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables Messieurs *McCorkill*, *Mathieu*, *N. Garneau*, *Gilman*, *LaRue*, *Pérodeau* et *Archambeault*.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 190), intitulé : "Loi amendant l'article 680 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un Comité spécial, composé des honorables messieurs *McCorkill*, *Mathieu*, *N. Garneau*, *Gilman*, *LaRue*, *Pérodeau* et *Archambeault*.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 162), intitulé : "Loi amendant le titre IV du Livre II du Code municipal, concernant les ponts municipaux."

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un Comité spécial, composé des honorables messieurs *McCorkill*, *Mathieu*, *N. Garneau*, *LaRue*, *Pérodeau* et *Archambeault*.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 173), intitulé : "Loi amendant les articles 291 et 1081 du Code municipal,

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *McCorkill*, *Mathieu*, *N. Garneau*, *Gilman*, *LaRue*, *Pérodeau* et *Archambeault*.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 194), intitulé : "Loi amendant la loi de l'instruction publique relativement à la prestation du serment et aux publications et significations,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 197), intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la vente des biens de mineur,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau* de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 195), intitulé : "Loi amendant l'article 762a du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *McCorkill*, *Mathieu*, *N. Garneau*, *Gilman*, *LaRue*, *Pérodeau* et *Archambeault*.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 143) intitulé : "Loi amendant les articles 4653 et 4796 des Statuts refondus,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit examiné en Comité général maintenant.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 193), intitulé : "Loi amendant le Code municipal relativement à l'entretien, l'hiver, des chemins de front,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des Honorables messieurs *McCorkill*, *Mathieu*, *N. Garneau*, *Gilman*, *LaRue*, *Pérodeau* et *Archambeault*.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 196), intitulé : "Loi amendant les articles 716, 742, 746 et 746a du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *McCorkill*, *Mathieu*, *N. Garneau*, *Gilman*, *LaRue*, *Pérodeau* et *Archambeault*.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 198), intitulé : "Loi amendant l'article 582 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *McCorkill*, *Mathieu*, *N. Garneau*, *Gilman*, *LaRue*, *Pérodeau* et *Archambeault*.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 10), intitulé : "Loi amendant la loi constituant en corporation les compagnies à fonds social,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 177), intitulé : "Loi abolissant la mort civile," il est

Ordonné que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 183), intitulé : "Loi amendant la loi concernant la juridiction de la cour de circuit du comté de Drummond, il est

Ordonné que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 191), intitulé : "Loi amendant l'article 599 du code de procédure civile,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. N. *Garneau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 202), intitulé : "Loi amendant l'article 496 de la loi de l'instruction publique,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en comité général, demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 22), intitulé : "Loi amendant la loi de la chasse de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 199), intitulé : "Loi amendant les articles 271 et 331 du Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un Comité spécial composé des honorables messieurs *McCorkill*, *Mathieu*, *N. Garneau*, *Gilman*, *LaRue*, *Pérodeau* et *Archambeault*.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 204), intitulé : "Loi amendant le Code municipal,"

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que le dit Bill soit renvoyé à un Comité spécial composé des honorables messieurs *McCorkill*, *Mathieu*, *N. Garneau*, *Gilman*, *LaRue*, *Pérodeau* et *Archambeault*.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 185), intitulé : "Loi amendant l'article 2342 des statuts refondus," il est

Ordonné que le dit Bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 18), intitulé : "Loi ayant pour objet de faire disparaître des doutes au sujet des droits sur les successions."

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour être examiné en Comité général demain.

Sur motion de l'honorable M. *Gilman*, il est

Ordonné que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures et demie A. M., et que dorénavant, il y ait deux séances par jour l'une à onze heures et demie A. M. et l'autre à 3 heures P. M., et que ces séances soient considérées comme tenues à un jour différent.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gilman*, la Chambre s'ajourne à demain, à 11½ heures A. M.

VENDREDI, 24 AVRIL 1903.

Séance de 11 $\frac{1}{2}$ heures A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs.

Audet,
Bryson,
Chapais,
Garneau, N.
Gilman,
Girouard,
Lanclot,
Larue,
Mathieu,

McCorkill,
Méhot,
Pelletier,
Pérodeau,
Rolland,
Sylvestre,
Turner.
Ward.

PRIÈRE.

L'honorable M. *Archambeault* du comité spécial, auquel a été soumis le Bill (No 204), intitulé : "Loi amendant le Code municipal," fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis maintenant à un comité général.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité général fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 76), intitulé : "Loi constituant en corporation l'Hôpital Alexandra," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 127), intitulé : "Loi amendant la charte de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 136), intitulé : "Loi concernant la commune de Laprairie," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 155), intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile concernant la saisie des salaires ou gages," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 25), intitulé : "Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 151), intitulé : "Loi relative aux privilèges des ouvriers et autres pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 213) intitulé : "Loi amendant le code de procédure civile concernant la cour de magistrat de district," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 221), intitulé : "Loi amendant l'article 3407 des Statuts refondus," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que la 45ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pérodeau*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 230), intitulé : "Loi amendant l'article 4529 des Statuts refondus, concernant les emprunts," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.
 La question est alors posée : ce Bill, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 231) intitulé : " Loi amendant la loi concernant l'organisation des tribunaux des districts de Beauce et d'Arthabaska, " pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *LaRue*, il est
Ordonné, que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour deuxième lecture à la prochaine séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 225) intitulé : " Loi amendant la Loi de la pêche de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.
 La question est alors posée : ce bill, sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 222), intitulé : " Loi amendant la loi des maîtres et serviteurs, "

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.
 La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du Bill (No 197), intitulé : "Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la vente des biens de mineur,"

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 6), intitulé : "Loi relative à l'indépendance de la Législature,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec certains amendements, pour lesquels il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en Comité général pour la prise en considération du Bill (No 202), intitulé : "Loi amendant l'article 496 de la loi de l'instruction publique,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Girouard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Turner*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture des amendements faits par l'Assemblée législative au Bill (L), intitulé : "Loi concernant les cités et villes,"

Sur motion de l'honorable *Archambeault*, il est

Ordonné que cette Chambre n'accepte pas les premier et deuxième amendements, mais qu'elle accepte les 3e, 4e, 5e et 6e, et a amendé le 7e en y effaçant tous les mots après le mot amendé dans la première ligne et en substituant au mot : "mille" les mots six cents dans la 7e ligne ; mais elle accepte les amendements 8e, 9e, 10e, 11e et 12e.

Ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative pour l'informer que le Conseil législatif ne peut pas accepter les amendements 1er et 2e faits par elle au Bill L, intitulé : "Loi concernant les cités et villes, parceque les dits amendements annuleraient dans une certaine mesure l'utilité du bill."

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 18), intitulé : "Loi ayant pour objet de faire disparaître des doutes au sujet des droits sur les successions,"

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (U), intitulé : "Loi amendant l'article 59 du Code de procédure civile,"

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est
Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce bill, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 2), intitulé : "Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée législative de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour le deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit examiné en Comité général maintenant, pour amender la clause 46.

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *N. Garneau*, de la part du comité, fait un rapport constatant que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question d'agrément étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill, ainsi amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, ainsi amendé, est en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill, ainsi amendé, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative, et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill avec un amendement, pour lequel il demande l'agrément de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour appelant la Chambre en comité général pour la prise en considération du Bill (No 16), intitulé : "Loi amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé : Acte pour diviser la Commission des chemins à barrières de Québec, en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cette effet," et les différents actes qui l'amendent,

La Chambre s'ajourne suivant bon plaisir, et se constitue en Comité général pour examiner le dit Bill.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Turner*, de la part du Comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier, et qu'il a été chargé de le rapporter à la Chambre sans amendement.

Ordonné que le dit rapport soit reçu.

Sur motion de l'honorable M. *Lanctot*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce Bill, sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 17), intitulé : "Loi ayant pour objet de faire disparaître des doutes au sujet des taxes sur les corporations et les compagnies commerciales,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est posée : Ce bill sera-t-il voté.

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 209), intitulé : "Loi concernant la succession de feu l'honorable Thomas Ryan, et définissant les pouvoirs de l'honorable Jonathan S. C. Würtele, exécuteur et fidéicommissaire,"

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *McCorkill*, il est

Ordonné que le dit Bill soit soumis au comité des Ordres permanents et Bills privés

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 224), intitulé : "Loi concernant les appels des jugements rendus par la Cour de circuit dans et pour le comté du Lac Mégantic et autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné, que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Sylvestre*, il est

Ordonné, que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne à aujourd'hui, à 3 heures p. m.

VENDREDI, 24 AVRIL 1903.

Séance de 3 heures P. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont :

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Bryson,
Chanaïs,
Garneau, N.,
Girouard,
Larue,
Mathieu,
McCorkill,

Ouimet,
Pelletier,
Rolland,
Sharples,
Sylvestre,
Turner,
Ward.

PRIÈRE.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité spécial chargé d'examiner les Bills affectant le code municipal, et auquel ont été soumis les Bills Nos 181, 166, 187, 190, 162, 173, 195, 193, 196, 198, 199, a l'honneur de recommander que ces Bills soient rejetés, attendu que les dispositions qu'ils contiennent ont été étudiées et en partie insérées dans le Bill No 204.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No 223), intitulé : "Loi pour donner effet au transport d'un certain subside accordé à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs (maintenant chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur)," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce
 qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et
 informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans
 amendement.

Un message est reçu de l'Assemblée législative avec un Bill (No
 227), intitulé : "Loi concernant les professions libérales," pour lequel
 elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce
 qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mathieu*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et
 informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans
 amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ward*, la Chambre s'ajourne
 à demain à 11 $\frac{1}{2}$ heures A. M.

SAMEDI, 25 AVRIL 1903.

Séance de 11½ h. A. M.

Les honorables Conseillers législatifs présents, sont

L'honorable *Horace Archambeault*, Orateur.

Les honorables messieurs

Audet,
Garneau, N.
Larue,
Mathieu,
McCorkill.

Pelletier,
Sharples,
Sulvestre,
Turner.

PRIÈRE.

L'honorable M. *Sulvestre*, du Comité mixte des impressions présente un rapport de ce comité.

Ordonné qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF,

Québec, 25 avril 1903.

Premier rapport du comité spécial conjoint des impressions

Votre Comité a l'honneur de soumettre à Votre Honorable Chambre son rapport comme suit :

Votre Comité a choisi l'honorable M. *Robitaille* comme son président, et recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

21. Debt, conversion of
22. Timber limits sold under license, &c.
34. Gaynor, J. F. and B. D. Green.
35. Gaynor, J. F. and B. D. Green.
37. Quebec Bridge Company, années 1901, 1902, 1903.
38. Railway Subsidies.
40. Reduction of Timber dues on wood exported to U. S.
41. Cedar & cedar shingles.
42. Minimum diameter of timber.
43. Ground rents and timber dues.
48. Atlantic, Quebec & Western Railway Company.
49. Quebec Bridge Company.
51. Sum of \$46,001.23 Elementary Schools.
53. Quebec Bridge Company.
65. Elementary Schools.

-
- 66. Nemtayé Settlers.
 - 68. Demers, Madame
 - 71. Elementary Schools.
 - 84. "Soleil" printing Co.
 - 89. Lamontagne, T.
 - 91. de Courcy, P.
 - 93. Protestant Committee of Council of Public Instruction.
 - 96. Printing.
 - 99. McGown & England, \$1,299.00.
 - 102. Guilbault & Chauret : \$1,000.00.
 - 103. Debt of the Province, Conversion of the
 - 110. Loupret, Madame
 - 111. Corriveau, Philéas et Arthur Lachance.
 - 112. Protestant Elementary Schools in Province.
 - 115. Atlantic, Quebec & Western Railway.
 - 116. LaRue, N. P., Mr.
 - 119. Subsidies to Railway Companies.
 - 123. Cannon, L. A., \$436.82.
 - 135. Nemtayé Settlers.
 - 135a. Nemtayé Settlers.
 - 138. Pacaud, Mr. E., "Le Soleil".
 - 140. Quebec Bridge Co.
 - 143. Lajoie, Alfred
 - 145. Colonization Commission.

Ainsi que les documents concernant la division du comté Ottawa et le rapport des opérations minières.

Le tout humblement soumis,

AMD. ROBITAILLE,

Président.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 2) intitulé : "Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée législative," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 6) intitulé : "Loi relative à l'indépendance de la Législature," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 41) intitulé : "Loi amendant la charte de la *Montreal Stock Yards Company*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 59) intitulé : "Loi constituant en corporation le Crédit Municipal Canadien," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 84) intitulé : "Loi concernant le village du Boulevard Saint-Paul," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 107) intitulé : "Loi amendant la charte de la cité de Montréal," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 133) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Union Stock Yards Company, Limited*," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 152) intitulé : "Loi amendant l'article 314 du Code de procédure civile," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 159) intitulé : "Loi concernant la liquidation des compagnies et corporations non commerciales," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a accepté ses amendements.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 11) intitulé : "Loi concernant la dette de la province," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 21) intitulé : "Loi concernant les juges des sessions de la paix," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : Ce bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 23) intitulé : "Loi concernant la préparation, l'examen, la correction et l'entrée en vigueur de la liste des électeurs dans les cités de Québec, Montréal et Trois-Rivières," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec le Bill (No 24) intitulé : "Loi amendant la loi des élections contestées de Québec", pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.
 La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 229) intitulé : "Loi amendant le Code municipal relativement à la revision des rôles d'évaluation," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu une troisième fois.
 La question est alors posée : ce Bill sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du Bill (No 231) intitulé : "Loi amendant la loi concernant l'organisation des tribunaux des districts de Beauce et d'Arthabaska," il est
Ordonné que le dit article soit rayé de l'ordre du jour.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A trois heures, la Chambre reprend sa séance.

Un message est reçu de l'Assemblée législative.
 Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

25 avril 1903.

Résolu Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif informant Leurs Honneurs que cette Chambre ne croit pas devoir concourir dans le dixième amendement fait au Bill No 204.—Loi amendant le Code

municipal—parce qu'il n'a plus sa raison d'être après l'adoption du bill No 229.—Loi amendant le Code municipal relativement à la révision des rôles d'évaluation.

Ordonné que le greffier porte le dit message au Conseil législatif.

Attesté,

L. G. DESJARDINS,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le Conseil législatif n'insiste pas sur le dixième amendement, mais le retire, et qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative pour l'en informer.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 217) intitulé : "Loi amendant la loi concernant la construction et la réparation des églises, des presbytères et des cimetières," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est alors posée ; ce Bill sera-t-il voté ?

Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a voté ce Bill sans amendement.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 2) intitulé : "Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée législative," informant cette Chambre que l'Assemblée législative n'insiste pas sur ses amendements 1 et 2.

Un message de l'Assemblée législative est reçu avec un Bill (No 3) intitulé : "Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les années fiscales expirant le 30 juin 1903 et le 30 juin 1904, et pour d'autres fins du service public," pour lequel elle demande l'agrément de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que la 45e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné que le dit Bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.
 La question est alors posée : Ce Bill sera-t-il voté ?
Résolu dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier reporte ce Bill à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a voté sans amendement.

La Chambre s'ajourne à loisir.

A neuf heures du soir, Son Honneur l'honorable Louis-Amable Jetté, lieutenant gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur* dit :

“Gentilhomme, huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil législatif.”

Laquelle étant venue avec son *Orateur*.

Le greffier de la couronne en chancellerie lit séparément les titres des Bills à être sanctionnés, comme suit :

- B Loi amendant la loi du Barreau de la province de Québec.
- F Loi autorisant le partage provisoire de la succession de feu Maria Morrin.
- G Loi constituant en corporation L'Association d'assurance mutuelle des évêchés et des maisons d'éducation et de charité dans la province de Québec.
- H Loi amendant le Code de procédure civile concernant les procès par jury.
- K Loi constituant en corporation “Les Ecoles Royales d'Agriculture.”
- L Loi concernant les cités et villes.
- M Loi amendant la loi concernant les jurés.
- N Loi amendant la loi concernant les halles au beurre et au fromage.
- O Loi amendant le code du notariat.
- R Loi amendant l'article 2178 du Code Civil.
- S Loi amendant l'article 5445 des Statuts refondus au sujet des sociétés de construction.
- 2 Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée Législative de Québec.
- 4 Loi relative au contrat passé entre le gouvernement et les Frères de la Charité de St-Vincent de Paul de Montréal.
- 5 Loi concernant l'Ecole polytechnique.
- 6 Loi relative à l'indépendance de la Législature.
- 7 Loi autorisant la constitution en corporation des associations de pêcheurs pour l'exploitation de la boëtte.

- 8 Loi amendant la loi des différends ouvriers de Québec.
- 9 Loi amendant la loi relative aux établissements industriels.
- 10 Loi amendant la loi constituant en corporation les compagnies à fonds social.
- 11 Loi concernant la dette de la province.
- 12 Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans les asiles de Beauport et de St-Ferdinand d'Halifax.
- 13 Loi amendant la loi de pharmacie de Québec.
- 14 Loi amendant la loi concernant les fonds des bâtisses et des jurés.
- 15 Loi amendant la loi concernant la protection des bois contre le feu.
- 16 Loi amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé : "Acte pour diviser la Commission des chemins à barrières de Québec, en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet," et les différents actes qui l'amendent.
- 17 Loi ayant pour objet de faire disparaître des doutes au sujet des taxes sur les corporations et les compagnies commerciales.
- 18 Loi ayant pour objet de faire disparaître des doutes au sujet des droits sur les successions.
- 19 Loi amendant les lois concernant l'instruction publique relativement aux personnes professant la religion judaïque.
- 20 Loi amendant de nouveau la loi concernant la pension de retraite des officiers publics.
- 21 Loi concernant les juges des sessions de la paix.
- 22 Loi amendant la loi de la chasse de Québec.
- 23 Loi concernant la préparation, l'examen, la correction et l'entrée en vigueur de la liste des électeurs dans les cités de Québec, Montréal et Trois-Rivières.
- 24 Loi amendant la loi des élections contestées de Québec.
- 25 Loi amendant la loi concernant les sociétés d'agriculture.
- 31 Loi amendant la loi constituant en corporation L'Association des Gymnastes Amateurs de Montréal.
- 32 Loi constituant en corporation la ville de Roberval.
- 33 Loi érigeant en ville le village de Dorval.
- 34 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J. Alfred Dauth au nombre de ses membres.
- 35 Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke.
- 36 Loi constituant en corporation la *Olivet Baptist Church of Montreal*.
- 37 Loi constituant en corporation la *Westmount Baptiste Church*.
- 38 Loi autorisant le bureau des commissaires des écoles protestantes de Sherbrooke à emprunter de l'argent et à émettre des obligations.
- 39 Loi autorisant la Chambre des notaires de la province de Québec à admettre Marie-Joseph-Norbert-René Faribault à la pratique de la profession de notaire, après examen.
- 40 Loi constituant en corporation la compagnie : *The Montreal Steel Works, Limited*.

-
- 41 Loi amendant la charte de la *Montreal Stock Yards Company*.
 - 42 Loi constituant en corporation la ville d'Arthabaska.
 - 43 Loi constituant en corporation la compagnie électrique Saint-Georges.
 - 44 Loi constituant en corporation la compagnie de tramway électrique de Valleyfield.
 - 46 Loi amendant et refondant la loi constituant en corporation la ville de Fraserville.
 - 47 Loi constituant en corporation les Frères Mineurs Capucins de Québec.
 - 48 Loi édictant des dispositions additionnelles concernant la succession de Horace Dryden Clark.
 - 49 Loi constituant en corporation la compagnie électrique Red Falls.
 - 50 Loi amendant la charte de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal.
 - 51 Loi constituant en corporation la ville de Bromptonville.
 - 52 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Lotbinière et Mégantic.
 - 53 Loi accordant à la corporation du village de Vaudreuil des pouvoirs spéciaux d'emprunt pour réparations et améliorations à son système d'aqueduc.
 - 54 Loi autorisant Herménégilde C. Demers à exercer la profession de pharmacien dans la province de Québec.
 - 56 Loi érigeant une nouvelle municipalité de village dans la municipalité du village de Notre-Dame de Grâce Ouest.
 - 57 Loi amendant la charte de la compagnie "The Sherbrooke Gas and Water Company," et changeant son nom.
 - 58 Loi concernant la compagnie du chemin de fer Atlantic Québec et Occidental.
 - 59 Loi constituant en corporation le "Crédit Municipal Canadien".
 - 60 Loi concernant la reconstruction de la cathédrale de Saint-Hyacinthe.
 - 61 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Georges Côté à la pratique de la médecine et de la chirurgie.
 - 62 Loi constituant en corporation le *Montreal Hunt Trustees*.
 - 63 Loi concernant la Société Historique du comté de Brome et confirmant l'acquisition de certaines propriétés.
 - 64 Loi amendant la charte de la *Shawinigan Falls Terminal Railway Company*.
 - 65 Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance sur la vie, La Sauvegarde.
 - 68 Loi amendant la charte de la cité de Québec.
 - 69 Loi constituant en corporation la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec.
 - 70 Loi autorisant l'admission de Paul d'Aigneaux à la pratique de la profession d'arpenteur, après examen.
 - 71 Loi amendant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.
 - 72 Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri.

-
- 74 Loi constituant en corporation la compagnie d'électricité de Roberval.
 - 75 Loi amendant la charte de la Maison protestante d'industrie et de refuge de Montréal.
 - 76 Loi constituant en corporation l'Hôpital Alexandra.
 - 77 Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Québec Oriental.
 - 78 Loi autorisant et ratifiant de nouveau l'exécution de la loi 1 Edouard VII, chapitre 48, concernant le règlement No 162 des règlements de la ville de Salaberry de Valleyfield.
 - 80 Loi ratifiant et validant un certain acte de cession par l'Œuvre et Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie Magdeleine, du Cap de la Madeleine, aux Révérends Pères Oblats de l'Immaculée-Conception de Marie.
 - 81 Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Joseph Adélarde Provencher au nombre de ses membres, après examen.
 - 82 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre George Bigué à la pratique de la médecine et de la chirurgie.
 - 83 Loi définissant plus clairement les pouvoirs des exécuteurs des testaments et codicile de feu l'honorable Alexander Cross.
 - 84 Loi concernant le village du Boulevard Saint-Paul.
 - 85 Loi amendant la loi constituant en corporation l'Hôpital protestant de Sherbrooke.
 - 87 Loi concernant les successions de Denis Dufort et de Dame Julie Duchesneau, son épouse.
 - 89 Loi déclarant définitif le partage des biens de la succession de feu Dame Angèle Appolline Delphine Cimon, et autres fins.
 - 90 Loi amendant la charte de la compagnie canadienne d'éclairage électrique.
 - 91 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer du comté de Lévis octroyé par la loi de cette province, 2 Edouard VII, chapitre 61.
 - 92 Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer *The Montreal Northern Railway Company*.
 - 95 Loi constituant en corporation *The Empire Trust Company*.
 - 96 Loi érigeant civilement la paroisse de l'Annonciation, permettant de renouveler un acte de répartition, et pourvoyant à sa régiefuture.
 - 97 Loi autorisant Arthur William Stackhouse à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.
 - 98 Loi interprétant le testament de feu Owen McGarvey, augmentant les pouvoirs des exécuteurs, pourvoyant au paiement des legs, et contenant des dispositions relatives à l'administration et à la liquidation de la succession.
 - 99 Loi accordant certains pouvoirs à la *New Richmond Lumber Company, limited*.

-
- 100 Loi validant la vente faite par les héritiers de L. T. Macpherson à MM. N. G. Kirouac et W. C. Kirouac.
 - 101 Loi prolongeant en faveur de Herbert Molesworth Price, tous les droits et privilèges accordés à Georges Benson Hall, par la loi 38 Victoria, chapitre 98.
 - 104 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Patrick Dobbin à la pratique de la médecine et de la chirurgie.
 - 105 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Fortunat Belleau à la pratique de la médecine et de la chirurgie.
 - 106 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-George LaRue parmi ses membres.
 - 107 Loi amendant la charte de la cité de Montréal.
 - 109 Loi constituant en corporation La Congrégation des Servantes de Jésus-Marie.
 - 110 Loi érigeant la municipalité de Saint-Herménégilde.
 - 111 Loi constituant en corporation la compagnie *Aetna Boiler Inspection and Assurance Company*.
 - 112 Loi constituant en corporation *The Murray Bay convalescent Home*.
 - 114 Loi concernant les successions de Jacques Blanchard et Sarah Déry.
 - 115 Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis.
 - 117 Loi constituant en corporation l'Association de l'Exposition industrielle de Montréal.
 - 118 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Victor Painchaud à la pratique de la médecine et de la chirurgie.
 - 119 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Dame Irma LeVasseur au nombre de ses membres, après examen.
 - 120 Loi constituant en corporation la compagnie *The Real Estate Title Guarantee and Trust Company*.
 - 121 Loi autorisant Joseph Stern à exercer la profession de chirurgien-dentiste, dans la province de Québec.
 - 122 Loi constituant en corporation "La Congrégation Beth Israël", (Maison d'Israël).
 - 125 Loi refondant la charte de la Société des Artisans Canadiens-français.
 - 127 Loi amendant la charte de l'association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.
 - 128 Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Jean-Baptiste-Rosario Page, médecin et chirurgien.
 - 129 Loi constituant en corporation, l'Hôpital Guay de Saint-Joseph de Lévis.
 - 130 Loi concernant la paroisse de Saint-Michel-Archange, Montréal.

-
-
- 131 Loi confirmant et ratifiant la vente des immeubles appartenant à la faillite de Robert Forsyth.
- 133 Loi constituant en corporation la *Union Stock Yards Company, Limited*.
- 134 Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Châteauguay et Nord.
- 136 Loi concernant la commune de Laprairie.
- 137 Loi autorisant Emile Boivin à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.
- 138 Loi autorisant Albert-J.-N. Lacaillade à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.
- 139 Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Montréal et Baie James.
- 140 Loi constituant en corporation *The Montreal Technical Institute*.
- 141 Loi constituaant en corporation *The Citizens Law and Order League of Quebec*.
- 142 Loi concernant l'hôpital Notre-Dame de Montréal.
- 150 Loi détachant du comté de Saguenay le canton de Dumas et l'annexant au comté de Chicoutimi, pour toutes les fins.
- 152 Loi amendant l'article 314 du Code de procédure civile.
- 153 Loi amendant l'article 3228e des Statuts refondus, relativement à l'entretien des aliénés.
- 155 Loi amendant l'article 599 du Code de procédure civile.
- 159 Loi concernant la liquidation des compagnies et corporations non commerciales.
- 163 Loi concernant les compagnies de téléphone électrique.
- 168 Loi amendant la loi de l'Instruction publique relativement aux appels.
- 169 Loi amendant la loi concernant les tribunaux civils relativement aux Iles de la Madeleine.
- 172 Loi amendant les articles 59a et 130 du Code civil.
- 174 Loi détachant du comté de Drummond, le territoire compris dans la paroisse de Saint-Joachim de Courval et l'annexant au comté de Yamaska, pour toutes fins.
- 175 Loi amendant le Code de procédure civile concernant la cour de magistrat de district.
- 178 Loi amendant la loi des licences de Québec.
- 188 Loi déclarant insaisissable une partie du salaire des membres de la corporation des pilotes pour le hâvre de Québec et au-dessous.
- 191 Loi amendant l'article 599 du Code de procédure civile.
- 197 Loi amendant le Code de procédure civile relativement à la vente des biens de mineur.
- 200 Loi donnant certains pouvoirs aux conseils des cités, villes, villages et paroisses.
- 202 Loi amendant l'article 496 de la loi de l'Instruction publique.
- 204 Loi amendant le Code Municipal.
- 213 Loi amendant le Code de procédure civile concernant la cour de magistrat de district.

-
- 217 Loi amendant la loi concernant la construction et la réparation des églises, presbytères et des cimetières.
 221 Loi amendant l'article 3407 des Statuts refondus.
 222 Loi amendant la loi des maîtres et serviteurs.
 223 Loi pour donner effet au transport d'un certain subside accordé à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs (maintenant chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur.)
 224 Loi concernant les appels des jugements rendus par la cour de circuit, dans et pour le comté du Lac Mégantic et autres fins.
 225 Loi amendant la loi de la pêche de Québec.
 227 Loi concernant les professions libérales.
 229 Loi amendant le Code municipal relativement à la revision des rôles d'évaluation.
 230 Loi amendant l'article 4529 des Statuts refondus concernant les emprunts.

La sanction royale est prononcée sur ces Bills par le greffier de cette Chambre, comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces Bills.

Alors l'honorable Orateur de l'Assemblée législative a adressé la parole à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, et a présenté à Son Honneur, pour qu'il veuille y donner sa sanction, un Bill intitulé :

3—Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1903, et le 30 juin 1904, et pour d'autres fins du service public.

A ce Bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce Bill.

Après quoi il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de clore la troisième session de la dixième Législature de la province de Québec, par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

En venant vous relever de vos travaux parlementaires, c'est pour moi un vif plaisir de vous offrir mes félicitations pour l'assiduité et l'attention que vous avez apportées à l'accomplissement de vos devoirs publics.

Vous avez adopté un très grand nombre de lois de la plus haute

importance, lesquelles contribueront, j'en ai la confiance, au bien-être et à l'avancement du peuple de cette province.

Le rapport préliminaire qui vous a été soumis par la Commission de la Colonisation produira, dans toute la province, l'impression la plus favorable, car il démontre avec quelle sage prudence les Commissaires ont commencé l'étude des graves problèmes dont l'examen leur est confié, et combien ils ont à cœur de recueillir tous les renseignements nécessaires, avant de faire des recommandations qu'un travail plus complet et plus approfondi pourrait plus tard modifier ou même contredire. C'est donc avec une entière confiance que nous attendrons le rapport définitif de cette Commission, qui peut avoir une portée si considérable pour l'avenir de la province.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés pour les différents services publics, et je suis convaincu que mon Gouvernement les emploiera avec une intelligente économie.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Au moment où vous vous préparez à retourner dans vos familles, tout en vous renouvelant mes félicitations pour le zèle que vous avez déployé dans l'exercice de vos devoirs, je fais des vœux pour votre bonheur et pour la prospérité de cette province."

Alors l'honorable Orateur du Conseil Législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur que cette Législature soit prorogée jusqu'au jeudi, le quatrième jour de juin prochain, pour y être ici tenue ; et cette Législature provinciale est, en conséquence, prorogée au jeudi, le quatre de juin prochain.

ERRATA

Page 176, 4e ligne, au lieu de Bill (18) lire : Bill (No 17.)

Page 200, 29e ligne, au lieu de Bill (No 2), lire : Bill (L).

Page 206, ligne 23e, ajouter, à la fin de la ligne : “ concernant la saisie des salaires ou gages. ”

INDEX

DU

TRENTE-SEPTIEME VOLUME

3 EDOUARD VII, 1903

- A**NNONCIATION, paroisse de, 6.
ASSURANCE MUTUELLE, Montréal, 6.
ATLANTIC, Quebec and Western Railway 6.
ARTISANS CANADIENS-FRANÇAIS, 10.
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, et autres, 10.
ÆTNA BOILER INSPECTION AND INSURANCE COMPANY, 10.
ALEXANDRA, Hopital, 13.
ARTHABASKAVILLE, village d', 13.
ANSE-AUX-GASCONS, contribuables de, 55.
ANSE A BEAUFILS, habitants de, 87.
ASSOCIATION IMMOBILIÈRE DE MONTRÉAL, 143. Pétition déclarée irrégulière, 158.
- B**BAPTIST CHURCH, Westmount, 6.
BON-PASTEUR, religieuses de, 7.
BROME, société historique de, 6.
BICKERDIKE, Robert, et autres, 10.

BRANNEN, J. P., 10.

BOIVIN, Emile, 10.

BOULEVARD ST-PAUL, 13.

BROMPTONVILLE, 13.

BÉRIQUE, F. L., et autres, 16.

BELLEAU, J. F., et autres, 16.

BIGUÉ, Georges, 23.

BARREAU DU DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES, 23.

BILLS :

A.—Bill (A), intitulé : “Loi concernant l’agriculture,” présenté par l’hon. M. *Archambeault* et lu *pro forma* 5.

B.—Bill (B), intitulé : “Loi amendant la loi du Barreau de la province de Québec,” présenté par l’hon. M. *Archambeault* et lu une 1ère fois, 43 ; 2e lecture, à com. gén., 77 ; S. A., 3e lecture, 81 ; voté par l’Assemblée, A. A., am., agréés par le conseil, 150 ; sanctionné, 201.

C.—Bill (C), intitulé : “Loi constituant en corporation “l’Association d’Assurance mutuelle des évêchés et des maisons d’éducation et de charité dans la province de Québec,” présenté par l’hon. M. *Chapais* et lu la 1ère fois à C. B. P., ; A. A., 3e lecture, 50.

D.—Bill (D), intitulé : “Loi concernant l’expropriation,” présenté par l’hon. M. *Archambeault* et lu une 1ère fois, 15 ; 2e lecture, à com. gén., 35 ; Bill retiré, 92.

E.—Bill (E), intitulé : “Loi concernant le développement et l’utilisation de certains pouvoirs hydrauliques,” présenté par l’hon. M. *Archambeault* et lu une 1ère fois, 15 ; 2e lecture ; Bill retiré, 92.

F.—Bill (F), intitulé : “Loi autorisant le partage provisoire de la succession de feu Maria Morrin”, présenté par l’hon. M. *Larue*, et lu une 1ère fois, 21 ; 2e lecture, à C. B. P., 25 ; A. A., 3e lecture, 41 ; voté S. A., par l’assemblée, 106 ; sanctionné, 201.

-
- G.—Bill (G), intitulé : “ Loi constituant en corporation l’Association d’assurance mutuelle des évêchés et des maisons d’éducation et de charité dans la province de Québec ”, présenté par l’hon. M. *Chapais*, et lu une 1ère fois ; 2e lecture, à C. B. P., 43 ; voté par l’Assemblée, S. A., 110 ; sanctionné, 201.
- H.—Bill (H), intitulé : “ Loi amendant le Code de procédure civile concernant les procès par jury ”, présenté par l’hon. M. *Archambeault*, et lu la 1ère fois, 44 ; 2e lecture, à com. gén., 58 ; S. A., 3e lecture, 64 ; voté par l’Assemblée, S. A., 110 ; sanctionné, 201.
- I.—Bill (I), intitulé : “ Loi amendant le Code civil relativement aux substitutions ”, présenté par l’hon. M. *Archambeault*, et lu une 1ère fois, 15 ; rayé de l’ordre du jour, 151.
- J.—Bill (J), intitulé : “ Loi concernant la compagnie du chemin de fer de Saint-Chrysostôme ”, présenté par l’hon. M. *Chapais*, et lu la 1ère fois, 21 ; 2e lecture, à c. c. f., 25 ; Bill retiré, 97 ; honoraire remis, 106.
- K.—Bill (K), intitulé : “ Loi constituant en corporation les Ecoles Royales d’Agriculture ”, présenté par l’hon. M. *Turner*, et lu une 1ère fois, 21 ; 2e lecture, à C. B. P., 26 ; A. A., 3e lecture, 35 ; voté par l’assemblée, S. A., 79 ; honoraires remis, 98 ; sanctionné, 201.
- L.—Bill (L), intitulé : “ Loi concernant les cités et villes,” présenté par l’hon. M. *Archambeault*, et lu une 1ère fois, 15 ; 2e lecture, à com. spécial 24 ; A. A., 3e lecture, 68 ; voté A. A., par l’Assemblée, 170 ; 2e lecture des am., am. non acceptés, 190 ; l’Assemblée n’insiste pas, 200 ; sanctionné, 201.
- M.—Bill (M), intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les jurés,” présenté par l’hon. M. *Archambeault*, et lu une 1ère fois, 15 ; 2e lecture, à com.-gén., 22 ; S. A., 3e lecture, 25 ; voté S. A., par l’Assemblée, 51 ; sanctionné, 201.
- N.—Bill (N), intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les halles au beurre et au fromage,” présenté par l’hon. M. *McCorkill*, et lu une 1ère fois ; 2e lecture, à com.-gén., 22 ; voté par l’Assemblée, S. A. ; sanctionné, 201.
- O.—Bill (O), intitulé : “ Loi amendant le code du notariat,” présenté par l’hon. M. *LaRue*, et lu une 1ère fois, 15 ; 2e lecture, à com. gén., 76 ; progrès, 81 ; S. A., 3e lecture, 92 ; votée, par l’Assemblée, A. A., 150 ; 2e lecture des am., am. agréés, 158 ; sanctionné, 201.

-
- P.—Bill (P), intitulé : “ Loi amendant l'article 1301 du Code civil,” présenté par l'hon. M. *LaRue*, et lu la 1ère fois, 31 ; 2e lecture, débat ajourné, 165 ; 2e et 3e lecture, votées, 177.
- R.—Bill (R), intitulé : “ Loi amendant les articles 2152a, 2177 et 2178 du Code civil, présenté par l'hon. M. *LaRue*, et lu la 1ère fois, 31 ; 2e lecture, à com. gén., 64 ; A. A., 3e lecture, 76, 77 ; voté A. A., par l'Assemblée, am. acceptés, 169, 170 ; sanctionné, 201.
- S.—Bill (S), intitulé : “ Loi amendant l'article 5445 des Statuts refondus au sujet des sociétés de construction,” présenté par l'hon. M. *LaRue*, et lu une 1ère fois, 31 ; 2e lecture, S. A., 3e lecture, 52 ; de nouveau à com. gén., 70 ; progrès, 76 ; A. A., 3e lecture, 91, 92 ; voté par l'Assemblée, S. A., 150 ; sanctionné, 201.
- U.—Bill (U), intitulé : “ Loi amendant l'article 59 du Code de procédure civile,” présenté par l'hon. M. *Lancôt*, et lu la 1ère fois, 175 ; 2e et 3e lecture, S. A., 190, 191.
- Bill No 2.—Intitulé : “ Loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée Législative de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 175 ; 2e lecture, com. gén., A. A., 3e lecture, 191 ; am. agréés, 196 ; sanctionné, 201.
- Bill No 3.—Intitulé : “ Loi octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour les années fiscales expirant le 30 juin 1903 et le 30 juin 1904, et pour d'autres fins du service public.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 200 ; sanctionné, 207.
- Bill No 4.—Intitulé : “ Loi relative au contrat passé entre le gouvernement et les Frères de la Charité de St-Vincent de Paul de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à com. gén., 35, 36 ; S. A., 3e lecture, 39 ; sanctionné, 201.
- Bill No 5.—Intitulé : “ Loi concernant l'Ecole Polytechnique.” Reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à com. gén., 86 ; S. A., 3e lecture, 40 ; sanctionné, 201.
- Bill No 6.—Intitulé : “ Loi relative à l'indépendance de la Législature.” Reçu et lu la 1ère fois, 71 ; 2e lecture, à com. gén., 82 ; A. A., 3e lecture, 189 ; am. agréés, 196 ; sanctionné, 201.
- Bill No 7.—Intitulé : “ Loi autorisant la constitution en corporation des associations de pêcheurs pour l'exploitation de la boîte.” Reçu et lu la 1ère fois, 22 ; 2e et 3e lectures, S. A., 26 ; sanctionné, 201.

-
- Bill No 8.—Intitulé : “ Loi amendant la loi des différends ouvriers de Québec. ” Reçu et lu la 1ère fois, 22 ; 2e lecture, 26 ; 3e lecture, S. A., 31, 32 ; sanctionné, 202.
- Bill No 9.—Intitulé : “ Loi amendant la loi relative aux établissements industriels. ” Reçu et lu la 1ère fois, 22 ; 2e et 3e lectures, S. A., 26 ; sanctionné, 202.
- Bill No 10.—Intitulé : “ Loi amendant la loi constituant en corporation les compagnies à fonds social. ” Reçu et lu la 1ère fois, 156 ; 2e lecture, à com. gén., 161, 162 ; S. A., 3e lecture, 182 ; sanctionné, 202.
- Bill No 11.—Intitulé : “ Loi concernant la dette de la Province. ” Reçu et lu la 3e fois, S. A., 197 ; sanctionné, 202.
- Bill No 12. — Intitulé : “ Loi concernant le contrat passé entre le gouvernement et les Sœurs de la Charité de Québec, relativement au maintien des aliénés dans les asiles de Beauport et de St-Ferdinand d'Halifax. ” Reçu et lu la 1ère fois, 71 ; 2e lecture, 45e règle suspendue, 3e lecture S. A., 151, 152 ; sanctionné, 202.
- Bill No 13.—Intitulé : “ Loi amendant la loi de pharmacie de Québec. ” Reçu et lu la 1ère fois, 71 ; 2e lecture, à com. gén., 82 ; A. A., 3e lecture, 152 ; am. agréés, 168 ; sanctionné, 202.
- Bill No 14.—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant le fonds de bâtisses et des jurés. ” Reçu et lu la 1ère fois, 71 ; 2e lecture, S. A., 82 ; 3e lecture, 91 ; sanctionné, 202.
- Bill No 15.—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant la protection des bois contre le feu. ” Reçu et lu la 1ère fois, 69 ; 2e lecture, à com. gén., 77 ; S. A., 3e lecture, 81, 82 ; sanctionné, 202.
- Bill No 16.—Intitulé : “ Loi amendant l'acte 20 Victoria, chapitre 125, intitulé : “ Acte pour diviser la Commission des chemins à barrière de Québec, en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions à cet effet, ” et les différents actes qui l'amendent. Reçu et lu 2 fois, à com. gén., 175 ; S. A., 3e lecture, 191 ; sanctionné, 202.
- Bill No 17.—Intitulé : “ Loi ayant pour objet de faire disparaître des doutes au sujet des taxes sur les corporations et les compagnies commerciales. ” Reçu et lu la 1ère fois, 176 ; 2e et 3e lectures, S. A. 192 ; sanctionné, 202.

-
- Bill No 18.—Intitulé : “ Loi ayant pour objet de faire disparaître des doutes au sujet des droits sur les successions. Reçu et lu la 1^{ère} fois, 170 ; 2^e lecture, à com. gén., 184 ; S. S., 3^e lecture, 190 ; sanctionné, 202.
- Bill No 19.—Intitulé : “ Loi amendant les lois concernant l’instruction publique relativement aux personnes professant la religion Judaique.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 110 ; 2^e lecture, à com. gén., 135 ; A. A., 3^e lecture, 153 ; am. agréés, 168 ; sanctionné, 202.
- Bill No 20.—Intitulé : “ Loi amendant de nouveau la loi concernant la pension de retraite des officiers publics.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 123 ; 2^e lecture, à com. gén., 136 ; S. A., 3^e lecture, 138 ; sanctionné, 202.
- Bill No 21.—Intitulé : “ Loi concernant les juges des sessions de la paix.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 198, sanctionné, 202.
- Bill No. 22.—Intitulé : “ Loi amendant la loi de la chasse de Québec.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 159 ; 2^e lecture, S. A., 3^e lecture, 183 ; sanctionné, 202.
- Bill No 23.—Intitulé : “ Loi concernant la préparation, l’examen, la correction et l’entrée en vigueur de la liste des électeurs dans les cités de Québec, Montréal et Trois-Rivières.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 198 ; sanctionné, 202.
- Bill No 24.—Intitulé : “ Loi amendant la loi des élections contestées de Québec.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 198 ; sanctionné, 202.
- Bill No 25.—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les sociétés d’agriculture.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 186 ; sanctionné, 202.
- Bill No 31.—Intitulé : “ Loi amendant la loi constituant en corporation L’Association des gymnastes amateur de Montréal.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 56 ; 2^e lecture à C. B. P., 64, 65 ; S. A., 3^e lecture, 78 ; sanctionné, 202.
- Bill No 32.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la ville de Roberval.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 110 ; 2^e lecture, à C. B. P., 119 ; A. A., 3^e lecture, 140 ; am. agréées, 158 ; sanctionné, 202.
- Bill No 33.—Intitulé : “ Loi érigeant en ville le village de Dorval.” Reçu et lu la 1^{ère} fois, 99 ; 2^e lecture, à C. B. P., 108 ; A. A., 3^e lecture, 129 ; am. agréées, 168 ; sanctionné, 202.

- Bill No 34.—Intitulé : “Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre J. Alfred Dauth au nombre de ses membres.” Reçu et lu la 1ère fois, 88 ; 2e lecture, à C. B. P., 99 ; A. A., 3e lecture, 126 ; am. agréés, 154 ; sanctionné, 202.
- Bill No 35.—Intitulé : “Loi amendant la charte de la cité de Sherbrooke.” Reçu et lu la 1ère fois, 30, 31 ; 2e lecture, à C. B. P., 36 ; A. A., 50 ; 3e lecture, 57 ; am. agréés, 69 ; sanctionné, 202.
- Bill No 36.—Intitulé : “Loi constituant en corporation la *Olivet Baptist Church of Montreal.*” Reçu et lu la 1ère fois, 110 ; 2e lecture, à C. B. P., 119 ; S. A., 3e lecture, 140 ; sanctionné, 202.
- Bill No 37.—Intitulé : Loi constituant en corporation la *Westmount Baptist Church.*” Reçu et lu la 1ère fois, 111 ; 2e lecture, à C. B. P., 119 ; S. A., 3e lecture, 140 ; sanctionné, 202.
- Bill No 38.—Intitulé : “Loi autorisant le Bureau des commissaires des écoles protestantes de Sherbrooke à emprunter de l’argent et à émettre des obligations,” reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. B. P., 36 ; A. A., 49 ; 3e lecture, 57 ; am. agréés, 69 ; sanctionné, 202.
- Bill No 39.—Intitulé : “Loi autorisant la chambre des notaires de la province de Québec, à admettre Marie-Joseph-Norbert-René Faribault, à la pratique de la profession de notaire, après examen,” reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. B. P., 36 ; A. A., 3e lecture, 41 ; am. agréés, 56 ; sanctionné, 202.
- Bill No 40.—Intitulé : “Loi constituant en corporation la compagnie *The Montreal Steel Works, limited,*” reçu et lu la 1ère fois, 30 ; 2e lecture, à C. B. P., 36, 37 ; A. A., 3e lecture, 41, 42 ; am. agréés, 56 ; sanctionné, 202.
- Bill No 41.—Intitulé : “Loi amendant la charte de la *Montreal Stock Yards Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 159 ; 2e lecture à C. B. P., 167 ; A. A., 3e lecture, 172 ; am. agréés, 196 ; sanctionné, 203.
- Bill No 42.—Intitulé : “Loi constituant en corporation la ville d’Arthabaska.” Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à C. B. P., 71 ; A. A., 3e lecture, 88 ; am. non agréés, 106 ; le conseil n’insiste pas, 106 ; sanctionné, 203.
- Bill No 43.—Intitulé : “Loi constituant en corporation la Compagnie électrique Saint-Georges.” Reçu et lu la 1ère fois, 111 ; 2e lecture, à C. B. P., 119 ; A. A., 3e lecture, 141 ; am. agréés, 158 ; sanctionné, 203.

-
- Bill No 44.—Intitulé : “Loi constituant en corporation la Compagnie de tramway électrique de Valleyfield.” Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à C. B. P., 82 ; ordre de la chambre du 31 mars, rescindé, 98 ; à c. c. f., 98 ; A. A., 3e lecture, 142 ; am., agréés, 158 ; message refusant un amendement, 169 ; le conseil n’insiste pas, 169 ; sanctionné, 203.
- Bill No 46.—Intitulé : “Loi amendant et refondant la loi constituant en corporation la ville de Fraserville.” Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, à C. B. P., 95 ; A. A., 3e lecture, 154 ; am. agréés, moins dernier à clause 188 ; le conseil n’insiste pas, 169 ; sanctionné, 203.
- Bill No. 47.—Intitulé : “Loi constituant en corporation Les Frères Mineurs Capucins de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 31 ; 2e lecture, à C. B. P., 37 ; A. A., 3e lecture, 42 ; am. agréés, 56 ; sanctionné, 203.
- Bill No. 48.—Intitulé : “Loi édictant des dispositions additionnelles concernant la succession de Horace Dryden Clark.” Reçu et lu la 1ère fois, 51 ; 2e lecture, à C. B. P., 58 ; S. A., 3e lecture, 67 ; sanctionné, 203.
- Bill No. 49.—Intitulé : “Loi constituant en corporation la Compagnie électrique Red Fall.” Reçu et lu la 1ère fois, 111 ; 2e lecture, à C. B. P., 119. ; A. A., 3e lecture, 142 ; am. agréés, 159 ; sanctionné, 203.
- Bill No. 50.—Intitulé : “Loi amendant la charte de la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 39 ; 2e lecture, à C. B. P., 43 ; A. A., 55 ; 3e lecture, 63 ; am. agréés, 69 ; sanctionné, 203.
- Bill No 51.—Intitulé : “Loi constituant en corporation la ville de Bromptonville.” Reçu et lu la 1ère fois, 69 ; 2e lecture, à C. B. P., 78 ; A. A., 3e lecture, 125 ; am. agréés, 154 ; sanctionné, 203.
- Bill No 52.—Intitulé : “Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer de Lotbinière et Mégantic.” Reçu et lu la 1ère fois, 44, 45 ; 2e lecture, à c. c. f., 52 ; A. A., 3e lecture, 68, am. agréés, 79 ; sanctionné, 203.
- Bill No 53.—Intitulé : “Loi accordant à la corporation du village de Vaudreuil des pouvoirs spéciaux d’emprunt pour réparations et améliorations à son système d’aqueduc.” Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à C. B. P., 83 ; S. A., 3e lecture, 105 ; sanctionné, 203.

-
- Bill No 54.—Intitulé : “ Loi autorisant Herménégilde C. Demers à exercer la profession de pharmacien dans la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 88 ; 2e lecture, à C. B. P., 99 ; S. A., 3e lecture, 126 ; sanctionné, 203.
- Bill No 55.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la municipalité de la paroisse de la côte Saint-Paul.” Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à C. B. P., 83. Préambule non prouvé, 106.
- Bill No 56.—Intitulé : “ Loi érigeant une nouvelle municipalité de village dans la municipalité du village de Notre-Dame de Grâce Ouest.” Reçu et lu la 1ère fois, 45 ; 2e lecture à C. B. P. 53 ; S. A., 3e lecture, 60 ; sanctionné, 203.
- Bill No 57.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la compagnie *The Sherbrooke Gas and Water Company* et changeant son nom.” Reçu et lu la 1ère fois, 45 ; 2e lecture, à C. B. P., 53 ; A. A., 3e lecture, 66, 67 ; am. agréés, 79 ; sanctionné, 203.
- Bill No 58.—Intitulé : “ Loi concernant la compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental.” Reçu et lu la 1ère fois, 56 ; 2e lecture, à c. c. f., 65 ; S. A., 3e lecture, 97 ; sanctionné, 203.
- Bill No 59.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation le Crédit Municipal Canadien.” Reçu et lu la 1ère fois, 159 ; 2e lecture, à C. B. P., 166 ; A. A., 3e lecture, 173, 174 ; am., agréés, 197 ; sanctionné, 203.
- Bill No 60.—Intitulé : “ Loi concernant la reconstruction de la cathédrale de Sainte-Hyacinthe.” Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, à C. B. P., 95 ; S. A. 3e lecture, 133 ; sanctionné, 203.
- Bill No 61.—Intitulé : “ Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Georges Côté à la pratique de la médecine et de la chirurgie.” Reçu et lu la 1ère fois, 89 ; 2e lecture, à C. B. P., 99 ; A. A., 3e lecture, 127 ; am., agréés, 155 ; sanctionné, 203.
- Bill No 62.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation le *Montreal Hunt Trustees*.” Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à C. B. P., 83 ; A. A., 3e lecture, 115 ; am., agréés, 137 ; sanctionné, 203.
- Bill No 63.—Intitulé : “ Loi concernant la Société historique du comté de Brome et confirmant l'acquisition de certaines propriétés.” Reçu et lu la 1ère fois, 52 ; 2e lecture, à C. B. P., 59 ; S. A., 3e lecture, 67 ; sanctionné, 203.

-
- Bill No 64.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la *Shawinigan Falls Terminal Railway Company*.” Reçu et lu la 1ère fois, 45 ; 2e lecture, à c. c. f., 53 ; S. A., 3e lecture, 67, 68 ; sanctionné, 203.
- Bill No 65.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la compagnie d’assurance sur la vie. *La Sauvegarde*.” Reçu et lu la 1ère fois, 72 ; 2e lecture, à C. B. P., 83 ; A. A., 3e lecture, 118, am. agréés, 137 ; sanctionné, 203.
- Bill No 68.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la cité de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; 2e lecture, à C. B. P., 83 ; S. A., 3e lecture, 118 ; sanctionné, 203.
- Bill No 69.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation La Compagnie d’Assurance Mutuelle contre le feu des beurreries et fromageries de la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 45 ; 2e lecture, à C. B. P., 53 ; A. A., 3e lecture, 62 ; am. agréés, 69 ; sanctionné, 203.
- Bill No 70.—Intitulé : “ Loi autorisant l’admission de Paul d’Aigneaux à la pratique de la profession d’arpenteur, après examen.” Reçu et lu la 1ère fois, 45, 46 ; 2e lecture, à C. B. P., 53 ; S. A., 3e lecture, 62 ; sanctionné, 203.
- Bill No 71.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la cité de Saint-Hyacinthe.” Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; 2e lecture, à C. B. P., 81 ; A. A., 3e lecture, 132 ; am. agréés, 155 ; sanctionné, 203.
- Bill No 72.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la cité de Saint-Henri.” Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, à C. B. P., 95 ; A. A., 3e lecture, 117 ; am. agréés, 138 ; sanctionné, 203.
- Bill No 74.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la Compagnie d’électricité de Roberval.” Reçu et lu la 1ère fois, 111 ; 2e lecture, à C. B. P., 120 ; A. A., 3e lecture, 145 ; am. agréés, 164 ; sanctionné, 204.
- Bill No 75.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de la Maison protestante d’industrie et de refuge de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 46 ; 2e lecture, à C. B. P., 53, 54 ; A. A., 3e lecture, 62 ; am. agréés, 70 ; sanctionné, 204.
- Bill No 76.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation l’Hôpital Alexandra. Reçu et lu la 1ère fois, 123 ; 2e lecture, à C. B. P., 136 ; A. A., 3e lecture, 168 ; am. agréés, 186 ; sanctionné, 204.

-
- Bill No 77.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Québec Oriental. ” Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; 2e lecture, à c. c. f., 104 ; A. A., 3e lecture, 149 ; am. agréés, 155 ; sanctionné, 204.
- Bill No 78.—Intitulé : “ Loi autorisant et ratifiant de nouveau l’exécution de la loi 1 Édouard VII, chapitre 48, concernant le règlement No 162 des règlements de la ville de Salaberry de Valleyfield. ” Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; 2e lecture, à C. B. P., 84 ; S. A., 3e lecture, 105 ; sanctionné, 204.
- Bill No 80.—Intitulé : “ Loi ratifiant et validant un certain acte de cession par l’Œuvre et Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie Magdeleine, du Cap de la Magdeleine, aux Révérends Pères Oblats de l’Immaculée Conception de Marie. Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, à C. B. P., 95 ; S. A., 3e lecture, 116 ; sanctionné, 204.
- Bill No 81.—Intitulé : “ Loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Joseph-Adélarde Provencher au nombre de ses membres, après examen. Reçu et lu la 1ère fois, 89 ; 2e lecture, à C. B. P., 99, 100 ; S. A., 3e lecture, 127 ; sanctionné, 204.
- Bill No 82.—Intitulé : “ Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Georges Bigué à la pratique de la médecine et de la chirurgie”. Reçu et lu la 1ère fois, 89 ; 2e lecture, à C. B. P., 100 ; A. A., 3e lecture, 127 ; a. m., agréés, 155 ; sanctionné, 204.
- Bill No 83.—Intitulé : “ Loi définissant plus clairement les pouvoirs des exécuteurs des testament et codicille de feu l’honorable Alexander Cross”. Reçu et lu la 1ère fois, 31 ; 2e lecture, à C. B. P., 37 ; S. A., 3e lecture, 42 ; sanctionné, 204.
- Bill No 84.—Intitulé : “ Loi concernant le village du Boulevard Saint-Paul”. Reçu et lu la 1ère fois, 156 ; 2e lecture, à C. B. P., 162 ; A. A., 3e lecture, 172 ; am. agréés, 197 ; sanctionné, 204.
- Bill No 85.—Intitulé : “ Loi amendant la loi constituant en corporation l’Hôpital protestant de Sherbrooke”. Reçu et lu la 1ère fois, 111 ; 2e lecture, à C. B. P., 120 ; S. A., 3e lecture, 146 ; sanctionné, 204.
- Bill No 87.—Intitulé : “Loi concernant les successions de Denis Dufort et de dame Julie Duchesneau, son épouse.” Reçu et lu la 1ère fois, 107, 2e lecture à C. B. P., 114 ; S. A., 3e lecture, 139 ; sanctionné, 204.

-
- Bill No 89.—Intitulé : “Loi déclarant définitif le partage des biens de la succession de feu dame Angèle-Apolline-Delphine Cimon, et autres fins.” Reçu et lu la 1ère fois, 98 ; 2e lecture, à C. B. P., 108 ; S. A., 3e lecture, 133, 134 ; sanctionné, 204.
- Bill No 90.—Intitulé : “Loi amendant la charte de la Compagnie canadienne d'éclairage électrique.” Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, à C. B. P., 95 ; S. A., 3e lecture, 126 ; sanctionné, 204.
- Bill No 91.—Intitulé : “Loi amendant la charte de la Compagnie de chemin de fer du comté de Lévis, octroyée par la loi de cette province, 2 Edouard VII, chapitre 61.” Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, à c. c. f., 96 ; A. A., 3e lecture, 148 ; am. agréés, 164 ; sanctionné, 204.
- Bill No 92.—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The Montreal North Western Railway Company*.” Reçu et lu la 1ère fois, 52 ; 2e lecture, à c. c. f., 59 ; A. A., 3e lecture, 87 ; am. agréés, 106 ; sanctionné, 204.
- Bill No 93.—Intitulé : “Loi constituant en corporation la Compagnie de la comédie française de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 73 ; 2e lecture, à C. B. P., 84 ; Bill retiré, 163 ;
- Bill No 95.—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The Empire Trust Company*.” Reçu et lu la 1ère fois, 52 ; 2e lecture, à C. B. P., 59 ; A. A., 3e lecture, 98 ; am. agréés, 110 ; sanctionné, 204.
- Bill No 96.—Intitulé : “Loi érigeant civilement la paroisse de l'Annonciation permettant de renouveler un acte de répartition, et pourvoyant à sa régie future.” Reçu et lu la 1ère fois, 46 ; 2e lecture, à C. B. P., 54 ; S. A., 98 ; à com. gén. A. A., 3e lecture, 151 ; am. agréés, 168 ; sanctionné, 204.
- Bill No 97.—Intitulé : “Loi autorisant Arthur William Stackhouse à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 89 ; 2e lecture, à C. B. P., 100 ; A. A., 3e lecture, 128 ; am. agréés, 155 ; sanctionné, 204.
- Bill No 98.—Intitulé : “Loi interprétant le testament de feu Owen McGarvey, augmentant les pouvoirs des exécuteurs, pourvoyant au paiement des legs et contenant des dispositions relatives à l'administration et à la liquidation de la succession.” Reçu et lu la 1ère fois, 111 ; 2e lecture, à C. B. P., 120 ; A. A., 3e lecture, 146 ; am. agréés, 164 ; sanctionné, 204.

-
- Bill No 99.—Intitulé : “Loi accordant certains pouvoirs à la *New Richmond Lumber Company, limited.*” Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à C. B. P., 84 ; A. A., 3e lecture, 140, 141 ; am. agréés, 159 ; sanctionné, 204.
- Bill No 100.—Intitulé : “Loi validant la vente faite par les héritiers de L. T. Macpherson à N. G. Kirouac et W. C. Kirouac.” Reçu et lu la 1ère fois, 39 ; 2e lecture, à C. B. P., 43 ; A. A., 50 ; 3e lecture, 57 ; am. agréés, 70 ; sanctionné, 205.
- Bill No 101.—Intitulé : “Loi prolongeant en faveur de Herbert Molesworth Price, tous les droits et privilèges accordés à George Benson Hall, par la loi 38 Victoria, chapitre 98.” Reçu et lu la 1ère fois, 39 ; 2e lecture, à C. B. P., 43, 44 ; A. A., 50, 51 ; 3e lecture, 57, 58 ; am. agréés, 70 ; sanctionné, 205.
- Bill No 104.—Intitulé : “Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Patrick Dobbin à la pratique de la médecine et de la chirurgie.” Reçu et lu la 1ère fois, 89 ; 2e lecture, à C. B. P., 101 ; S. A., 3e lecture, 128 ; sanctionné, 205.
- Bill No 105.—Intitulé : “Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-Fortunat Belleau à la pratique de la médecine et de la chirurgie.” Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture, à C. B. P., 101 ; A. A., 3e lecture, 129 ; am. agréés, 155 ; sanctionné 205.
- Bill No 106.—Intitulé : “Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Joseph-George LaRue parmi ses membres.” Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture, à C. B. P., 101 ; A. A., 3e lecture, 129 ; am. agréés, 155 ; sanctionné, 205.
- Bill No 107.—Intitulé : “Loi amendant la charte de la cité de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 159 ; 2e lecture, à C. B. P., 166 ; A. A., 3e lecture, 173, 174 ; am. agréés, 197 ; sanctionné, 205.
- Bill No 108.—Intitulé : “Loi pourvoyant à l'établissement d'une cour de circuit dans la ville de Shawinigan Falls.” Reçu et lu la 1ère fois, 123 ; 2e lecture, à C. B. P., 153 ; préambule non prouvé, 167.
- Bill No 109.—Intitulé : “Loi constituant en corporation La Congrégation des Servantes de Jésus Marie.” Reçu et lu la 1ère fois, 46 ; 2e lecture, à C. B. P., 54 ; S. A., 3e lecture, 63 ; sanctionné, 205.

-
- Bill No 110.—Intitulé : “ Loi érigeant la municipalité de Saint-Herménégilde.” Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à C. B. P., 84 ; S. A., 3e lecture, 117 ; sanctionné, 205.
- Bill No 111.—Intitulé : Loi constituant en corporation la *Ætna Boiler Inspection and Insurance Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, à C. B. P., 96 ; A. A., 3e lecture, 133 ; am. agréés, 155 ; sanctionné, 205.
- Bill No 112.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation *The Murray Bay Convalescent Home.*” Reçu et lu la 1ère fois, 46 ; 2e lecture à C. B. P., 54 ; S. A., 3e lecture, 63 ; Sanctionné, 205.
- Bill No 114.—Intitulé : “ Loi concernant les successions de Jacques Blanchard et de Sarah Déry ”. Reçu et lu la 1ère fois, 112 ; 2e lecture, à C. B. P., 120 ; S. A., 3e lecture, 146 ; sanctionné, 205.
- Bill No 115.—Intitulé : “Loi amendant la charte de la ville de Saint-Louis ”. Reçu et lu la 1ère fois, 118 ; 2e lecture, à C. B. P., 136 ; S. A., 3e lecture, 148 ; sanctionné, 205.
- Bill No 116.—Intitulé : “ Loi autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre Alexandre-Charles Girard au nombre de ses membres.” Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture, à C. B. P., 101 ; A. A., 3e lecture, 130.
- Bill No 117.—Intitulé : Loi constituant en corporation l’Association de l’exposition industrielle de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 112 ; 2e lecture, à C. B. P., 121 ; S. A., 3e lecture, 144 ; sanctionné, 205.
- Bill No 118.—Intitulé : “ Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Victor Painchaud à la pratique de la médecine et de la chirurgie.” Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture, à C. B. P., 102 ; A. A., 3e lecture, 131 ; am. agréés, 155 ; sanctionné, 205.
- Bill No 119.—Intitulé : “ Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Dame Irma LeVasseur au nombre de ses membres, après examen.” Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture, à C. B. P., 102 ; S. A., 3e lecture, 131 ; sanctionné, 205.
- Bill No 120.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la compagnie *The Real Estate Title Guarantee and Trust Company.*” Reçu et lu la 1ère fois, 112 ; 2e lecture, à C. B. P., 121 ; A. A., 3e lecture, 145 ; am. agréés, 164 ; sanctionné, 205.

-
- Bill No 121.—Intitulé : “ Loi autorisant Joseph Stern à exercer la profession de chirurgien-dentiste, dans la province de Québec. ” Reçu et lu la 1ère fois, 91 ; 2e lecture, à C. B. P., 102 ; A. A., 3e lecture, 131, 132 ; am. agréés, 156 ; sanctionné, 205.
- Bill No 122.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la Congrégation Beth Israël (Maison d'Israël). ” Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à C. B. P., 85 ; S. A., 3e lecture, 116, 117 ; sanctionné, 205.
- Bill No 125.—Intitulé : “ Loi refondant la charte de la Société des artisans canadiens-français. ” Reçu et lu la 1ère fois, 112 ; 2e lecture, à C. B. P., 121 ; A. A., 3e lecture, 144 ; am. agréés, 164 ; sanctionné, 205.
- Bill No 127.—Intitulé : “ Loi amendant la charte de l'association St-Jean-Baptiste de Montréal. ” Reçu et lu la 1ère fois, 107 ; 2e lecture, à C. B. P., 136 ; A. A., 3e lecture, 163 ; am. agréés, 186 ; sanctionné, 205.
- Bill No 128.—Intitulé : “ Loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Jean-Baptiste-Rosario Page, médecin et chirurgien. ” Reçu et lu la 1ère fois, 91 ; 2e lecture, à C. B. P., 101, 102 ; A. A., 3e lecture, 130 ; am. agréés, 156 ; sanctionné, 205.
- Bill No 129.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation l'Hôpital Guay, de Saint-Joseph de Lévis. ” Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à C. B. P., 85 ; S. A., 3e lecture, 116 ; sanctionné, 205.
- Bill No 130.—Intitulé : “ Loi concernant la paroisse de Saint-Michel Archange, Montréal. ” Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à C. B. P., 85 ; A. A., 3e lecture, 115, 116 ; am. agréés, 138 ; sanctionné, 205.
- Bill No 131.—Intitulé : “ Loi confirmant et ratifiant la vente des immeubles appartenant à la faillite de Robert Forsyth. ” Reçu et lu la 1ère fois, 112 ; 2e lecture, à C. B. P., 121 ; S. A., 3e lecture, 147 ; sanctionné, 206.
- Bill No 133.—Intitulé : “ Loi constituant en corporation la *Union Stock Yards Company, Limited.* ” Reçu et lu la 1ère fois, 156 ; 2e lecture, à C. B. P., 162 ; A. A., 3e lecture, 173 ; am. agréés, 197 ; sanctionné, 206.

-
- Bill No 134.—Intitulé : “Loi amendant la charte de la compagnie du chemin de fer Chateauguay et Nord.” Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, à C. B. P., 85 ; S. A., 3e lecture, 134 ; sanctionné, 206.
- Bill No 136.—Intitulé : “Loi concernant la commune de Laprairie.” Reçu et lu la 1ère fois, 113 ; 2e lecture, à C. B. P., 121 ; A. A., 3e lecture, 167 ; am. agréés, 186 ; sanctionné, 206.
- Bill No 137.—Intitulé : “Loi autorisant Emile Boivin à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 113 ; 2e lecture, à C. B. P., 122 ; A. A., 3e lecture, 147 ; am. agréés, 164 ; sanctionné, 206.
- Bill No 138.—Intitulé : “Loi autorisant Albert J.-N. Lacaillade à exercer la profession de chirurgien-dentiste dans la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 91 ; 2e lecture, à C. B. P., 102 ; A. A., 3e lecture, 132, 133 ; am., agréés, 156 ; sanctionné, 206.
- Bill No 139.—Intitulé : “Loi constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Montréal et Baie James.” Reçu et lu la 1ère fois, 113 ; 2e lecture, à c. e. f., 122 ; A. A., 3e lecture, 148, 149 ; am. agréés, 164 ; sanctionné, 206.
- Bill No 140.—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The Montreal Technical Institute*.” Reçu et lu la 1ère fois, 113 ; 2e lecture, à C. B. P., 122 S. A., 3e lecture, 147 ; sanctionné, 206.
- Bill No 141.—Intitulé : “Loi constituant en corporation *The Citizens' Law and Order League of Quebec*.” Reçu et lu la 1ère fois, 156 ; 2e lecture, à C. B. P., 162 ; S. A., 3e lecture, 172 ; sanctionné, 206.
- Bill No 142.—Intitulé : “Loi concernant l'Hôpital Notre-Dame de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 113 ; 2e lecture, à C. B. P., 122 ; S. A., 3e lecture, 144 ; sanctionné, 206.
- Bill No 143.—Intitulé : “Loi amendant les articles 4653 et 4696 des Statuts refondus.” Reçu et lu la 1ère fois, 123 ; 2e lecture, à com. gén., pas de rapport, 181.
- Bill No 150.—Intitulé : “Loi détachant du comté de Saguenay le canton Dumas et l'annexant au comté de Chicoutimi pour toutes les fins.” Reçu et lu la 1ère fois, 113 ; 2e lecture, à com. gén., 122 ; S. A., 3e lecture, 135 ; sanctionné, 206.

-
- Bill No 151.—Intitulé : “ Loi relative aux privilèges des ouvriers et autres.” Reçu et lu la 1ère fois, 187.
- Bill No 152.—Intitulé : “ Loi amendant l'article 314 du Code de procédure civile.” Reçu et lu la 1ère fois, 46 ; mis sur l'ordre du jour, 51 ; 2e lecture, com. gén., A. A., 3e lecture, 178, 179 ; am., agréés, 197 ; sanctionné, 206.
- Bill No 153.—Intitulé : “ Loi amendant l'article 3228e des Statuts refondus, relativement à l'entretien des aliénés.” Reçu et lu la 1ère fois, 47 ; mis sur l'ordre du jour, 51 ; 2e lecture, S. A., 64 ; 3e lecture, 80 ; sanctionné, 206.
- Bill No 155.—Intitulé : “ Loi amendant le Code de procédure civile concernant la saisie des salaires ou gages.” Reçu et lu la 1ère fois, 69 ; mis sur l'ordre du jour, 88 ; 2e lecture, à com. gén., 102, 103 ; A. A., 3e lecture, 165 ; am. agréés, 186 ; sanctionné, 206.
- Bill No 159.—Intitulé : “ Loi concernant la liquidation des compagnies et corporation non commerciales.” Reçu et lu la 1ère fois, 47 ; 2e lecture, à com. gén., 93 ; progrès 103 ; A. A., 3e lecture, 179 ; am. agréés, 197 ; sanctionné, 206.
- Bill No 162.—Intitulé : “ Loi amendant certains articles du Code municipal.” Reçu et lu la 1ère fois, 114 ; 2e lecture, à com. gén., 135, 136, à com. spéc., 180 ; Bill rejeté, 193.
- Bill No 163.—Intitulé : “ Loi concernant les compagnies de téléphone électrique.” Reçu et lu la 1ère fois, 47 ; 2e lecture, S. A., 54 ; 3e lecture, 58 ; sanctionné, 206.
- Bill No 166.—Intitulé : “ Loi amendant l'article 698 du Code municipal.” Reçu et lu la 1ère fois, 107 ; 2e lecture, à com. gén., 160 ; à com. spéc., 180 ; Bill rejeté, 193.
- Bill No 168.—Intitulé : “ Loi amendant la loi de l'instruction publique, relativement aux appels. Reçu et lu la 1ère fois, 107 ; 2e lecture, S. A., 160 ; 3e lecture, S. A., 165 ; sanctionné, 206.
- Bill No 169.—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant les tribunaux civils relativement aux Iles de la Madeleine.” Reçu et lu la 1ère fois, 75 ; 2e lecture, à com. gén., 93 ; S. A., 3e lecture, 100 ; sanctionné, 206.
- Bill No 172.—Intitulé : “ Loi amendant les articles 59 a et 130 du Code civil.” Reçu et lu la 1ère fois, 69, mis sur l'ordre du jour, 80 ; 2e lecture, à com. gén., 94 ; S. A., 3e lecture, 104 ; sanctionné, 206.

- Bill No 173.—Intitulé : “Loi amendant l'article 291 du Code municipal.” Reçu et lu la 1ère fois, 114 ; 2e lecture, à com. gén. 136 ; à com. spéc., 180 ; Bill rejeté, 193.
- Bill No 174.—Intitulé : Loi détachant du comté de Drummond le territoire compris dans la paroisse de St-Joachim de Courval et l'annexant au comté de Yamaska, pour toutes fins.” Reçu et lu la 1ère fois, 75 ; 2e lecture, à com. gén., 85 ; S. A., 3e lecture, 93 ; sanctionné, 206.
- Bill No 175.—Intitulé : “Loi amendant le Code de procédure civile concernant la cour de magistrat de district.” Reçu et lu la 1ère fois, 75 ; 2e lecture, à com. gén., 86 ; S. A., 3e lecture, 93, 94 ; sanctionné, 206.
- Bill No 176.—Intitulé : “Loi pour étendre la juridiction territoriale de la Cour supérieure et de la Cour de circuit du district de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 75 ; 2e lecture, à 6 mois, 103.
- Bill No 177.—Intitulé : “Loi abolissant la mort civile.” Reçu et lu la 1ère fois, 157 ; rayé de l'ordre du jour, 182.
- Bill No 178.—Intitulé : “Loi amendant la loi des licences de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 75 ; 2e lecture, à com. gén., 86 ; S. A., 3e lecture, 94 ; sanctionné, 206.
- Bill No 180.—Intitulé : “Loi amendant le Code de procédure civile, relativement à la juridiction de la cour des commissaires.” Reçu et lu la 1ère fois, 76 ; 2e lecture, à com.-gén., 103 ; A. A., 3e lecture, 166.
- Bill No 181.—Intitulé : “Loi amendant l'article 847 du Code municipal.” Reçu et lu la 1ère fois, 76 ; 2e lecture, à com.-gén., 94 ; à com. spéc., 180. Bill renvoyé, 193.
- Bill No 182.—Intitulé : “Loi amendant l'article 549 du Code de procédure civile. Reçu et lu la 1ère fois, 76 ; 2e lecture, à com. gén., 103, 104 ; par de rapport, 180.
- Bill No 183.—Intitulé : “Loi amendant la loi concernant la juridiction de la Cour de circuit du comté de Drummond. Reçu et lu la 1ère fois, 157 ; rayé de l'ordre du jour, 183.
- Bill No 185.—Intitulé : “Loi amendant l'article 2342 des Statuts refondus.” Reçu et lu la 1ère fois, 107, mis sur l'ordre du jour, 169 ; rayé de l'ordre du jour, 184.
- Bill No 187.—Intitulé : “Loi amendant l'article 611 du Code municipal. Reçu et lu la 1ère fois, 107 ; 2e lecture, à com. gén., 160 ; à com. spéc., 180 ; Bill rejeté, 193.

-
- Bill No 188.—Intitulé : “ Loi déclarant insaisissable une partie du salaire des membres de la corporation des pilotes pour le havre de Québec et au-dessous.” Reçu et lu la 1ère fois, 124 ; 2e lecture, à com. gén., 137 ; S. A., 138 ; 3e lecture, 151 ; sanctionné, 206.
- Bill No 190 :—Intitulé : “ Loi amendant l'article 680 du Code municipal.” Reçu et lu la 1ère fois, 108 ; 2e lecture, à com. gén., 160 ; à com. spéc., 180 ; Bill rejeté, 193.
- Bill No 191.—Intitulé : “ Loi amendant l'article 599 du Code de procédure civile.” Reçu et lu la 1ère fois, 157 ; 2e lecture, à com. gén., 162 ; S. A., 3e lecture, 183, sanctionné, 206.
- Bill No 193.—Intitulé : “ Loi amendant le Code municipal relativement à l'entretien, l'hiver, des chemins de front.” Reçu et lu la 1ère fois, 124 ; 2e lecture, à com. gén., 161 ; à com. spéc., 182 ; Bill rejeté, 193.
- Bill No 194.—Intitulé : “ Loi amendant la loi de l'Instruction publique relativement à la prestation du serment et aux publications et significations.” Reçu et lu la 1ère fois, 114 ; 2e lecture, à com. gén., 160 ; à com. spéc., 180.
- Bill No 195.—Intitulé : “ Loi amendant l'article 762a du Code municipal.” Reçu et lu la 1ère fois, 119 ; 2e lecture, à com. gén., 161 ; à com. spéc., 180 ; Bill rejeté, 193.
- Bill No 196.—Intitulé : “ Loi amendant les articles 716, 742, 746 et 746a du Code municipal.” Reçu et lu la 1ère fois, 124 ; 2e lecture, à com. gén., 161 ; à com. spéc., 182 ; Bill rejeté, 193.
- Bill No 197.—Intitulé : “ Loi amendement le Code de procédure civile relativement à la vente des biens de mineur.” Reçu et lu la 1ère fois, 114 ; 2e lecture, à com. gén., 160, 161 ; S. A., 181 ; 3e lecture, 189 ; sanctionné, 206.
- Bill No 198.—Intitulé : “ Loi amendant l'article 582 du Code municipal.” Reçu et lu la 1ère fois, 124 ; 2e lecture, à com. gén., 161 ; à com. spéc., 182 ; Bill rejeté, 193.
- Bill No 199.—Intitulé : “ Loi amendant les articles 271 et 331 du Code municipal.” Reçu et lu la 1ère fois, 164 ; 2e lecture, à com. spéc., 184 ; Bill rejeté, 193.
- Bill No 200.—Intitulé : “ Loi donnant certains pouvoirs aux conseils des cités, villes, villages et paroisses.” Reçu et lu la 1ère fois, 157 ; 2e lecture, 177, 178 ; règle suspendue, 3e lecture, S. A., 178 ; sanctionné, 206.

-
- Bill No 202.—Intitulé : “Loi amendant l'article 496 de la loi de l'Instruction publique.” Reçu et lu la 1ère fois, 157 ; 2e lecture, à com. gén., 183 ; S. A., 3e lecture, 189, 190 ; sanctionné, 206.
- Bill No 204.—Intitulé : “Loi amendant le Code municipal.” Reçu et lu la 1ère fois, 164 ; 2e lecture, à com. spéc., 184 ; A. A., 3e lecture, 185 ; 10e amendement refusé par l'Assemblée ; le Conseil n'insiste pas, 199, 200 ; sanctionné, 206.
- Bill No 209.—Intitulé : “Loi concernant la succession de feu l'honorable Thomas Ryan, et définissant les pouvoirs de l'honorable Jonathan S. C. Würtele, exécuteur et fidéicommissaire.” Reçu et lu la 1ère fois, 159 ; mis sur l'ordre du jour, 176 ; 2e lecture, à C. B. P., 192.
- Bill No 213.—Intitulé : “Loi amendant le Code de procédure civile concernant la cour de magistrat de district.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 187 ; sanctionné, 206.
- Bill No 217.—Intitulé : “Loi amendant la loi concernant la construction et la réparation des églises, des presbytères et des cimetières.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 200 ; sanctionné, 207.
- Bill No 221.—Intitulé : “Loi amendant l'article 3407 des Statuts refondus.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 187 ; sanctionné, 207.
- Bill No 222.—Intitulé : “Loi amendant la loi des maîtres et serviteurs.” Reçu et lu 2 fois, S. A., 176 ; 3e lecture, 188 ; sanctionné, 207.
- Bill No 223.—Intitulé : “Loi pour donner effet au transport d'un certain subside accordé à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs (maintenant chemin de fer Atlantique et Lac Supérieur).” Reçu et lu 3 fois, S. A., 193, 194 ; sanctionné, 207.
- Bill No 224.—Intitulé : “Loi concernant les appels des jugements rendus par la Cour de circuit dans et pour le comté du Lac Mégantic, et autres fins.” Reçu et lu la 1ère fois, 176 ; 2e et 3e lectures, S. A. 192, 193 ; sanctionné, 207.
- Bill No 225.—Intitulé : “Loi amendant la Loi de la pêche de Québec.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 188 ; sanctionné, 207.
- Bill No 227.—Intitulé : “Loi concernant les professions libérales.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 194 ; sanctionné, 207.

Bill No 229.—Intitulé : “ Loi amendant le Code municipal relative-à la revision des rôles d'évaluation.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 199 ; sanctionné, 207.

Bill No 230.—Intitulé : “ Loi amendant l'article 4529 des Statuts refondus, concernant les emprunts.” Reçu et lu la 1ère fois, 187 ; 2e et 3e lectures, S. A., 187, 188 ; sanctionné, 207.

Bill No 231.—Intitulé : “ Loi amendant la loi concernant l'organisation des tribunaux des districts de Beauce et d'Arthabaska. Reçu et lu la 1ère fois, 188 ; 2e lecture, rayée de l'ordre du jour, 199.

CAPUCINS DE QUÉBEC, 6.

CHEMIN DE FER DE JONCTION, Napierville, 7.

CHAPMAN, Maria, 6.

CHATEAUGUAY AND N. R. RAILWAY, 7.

CLARK, Mary, 6.

CHÉNEVERT, Cuthbert A., et autres, 7.

CHEMIN DE FER DE ST-CHRYSOSTOME, 6.

COMÉDIE FRANÇAISE DE MONTRÉAL, 10.

CROSS, Selkirk, et autres, 10.

CHURCH HOME, 10.

CRAWFORD, John, et autres, 10.

COTÉ, George, 13.

COMPAGNIE CANADIENNE D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE, 13, 23.

CHEMIN DE FER DU COMTÉ DE LÉVIS, 13, 23.

CRÉDIT MUNICIPAL CANADIEN, 13.

CLUB DE LA GARNISON, état du, 35.

CAP ROSIER, habitants de, 87.

COMITÉS NOMMÉS :

1. Des Ordres permanents et Bills privés, 14.

1er rapport, reçu, lu et adopté,	19,	20.
2e " " " "	33,	35.
3e " " " "	46,	48.
4e " " " "	66.	
5e " " " "	87.	
- Délais prolongés, 137.
- 6e rapport, reçu, lu et adopté, 143.
2. Des Impressions, 14. Comité mixte, 29. Résolution communiquée à l'Assemblée, 29.

Rapport, reçu et lu,	195,	196.
----------------------	------	------
3. De la Bibliothèque, 14. Comité mixte, 29.
4. Des contingents, 14.

1er rapport, reçu, lu et adopté,	18,	19.
2e " " " "	82.	
3e " " " "	149,	150.
4e " " " "	171.	
5. Des chemins de fer, 14.

1er rapport, reçu, lu et adopté,	21.
----------------------------------	-----
6. De la chambre de lecture, 14, 15.
7. Des privilèges de la Législature, etc., 5.

DONVILLE, EUGENE ET AUTRES, 6.

DOUTH, J. Alfred, 6.

DUFORT, dame Azilda, et autres, 10.

DORVAL, village de, 10.

DEMERS, H. C., 13.

DORION, Eric et autres, 16.

DOBBIN, J. P., et autres 16.

DAVIDSON, Thomas, et autres, 38.

DOUGLAS-WEST, ville de, 87.

EMPIRE TRUST COMPANY, 13.

FARIBEAULT, J. N. RENÉ, 7.

FRENETTE, Joseph, et autres, 7.

FORSYTH GRANITE AND MARBLE COMPANY ET AUTRES, 10.

FRASERVILLE, ville de, 13.

GRAY, FROST WOOD, 6.

GIRARD, Alexandre, 10.

GALINDEZ, Joaquin, et autres, 10.

GUAY, hopital, Lauzon, 13.

GRANDE-RIVIÈRE, habitants de, 87.

GASPÉ, habitants de, 87.

GASPÉ, village, habitants de, 87, 97.

HUNTINGTON, HENRY A., M. CLARK, épouse de, 6.

HOPITAL N.-DAME, Montréal, 105.

KIROUAC, Napoléon G., et autres, 16.

LAWDER, JEAN, ET AUTRES, 7.

LAPRAIRIE, syndics de, 10.

LAPLANTE, Adélarde, et autres, 10.

LLOYD, Leslie Hale, et autres, 10.

LEVASSEUR, dame Irma, 16.

LARUE, J. G., 16.

LOTBINIERE AND MEGANTIC RAILWAY COMPANY, 40.

LACAILLADE, A. J. N., 60.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR ; ouvre les chambres par un discours : 1, 4.
Réponse au discours, 9 ; sanctionné certains Bills et clôt la session, 201, 207.

MESSAGES DU : Transmettant le rapport de l'imprimeur du Roi, 7.

ADRESSE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR : Pour \$9,865.00, 150.

MESSAGES : de l'Assemblée, Bill No 42, 106 ; le conseil n'insiste pas sur son amendement, 106.

MONTREAL, Bon Pasteur, de, 7.

MONTREAL, Western General Hospital, 6.

MONTREAL, Olivet Baptist Church, de, 6.

MONTREAL, cité, de, 6.

MONTREAL STEEL WORKS, 10.

MONTREAL AMATEUR ATHLETIC ASSOCIATION, 10.

MONTREAL STOCK YARDS COMPANY, 10.

MILES, Henry, et autres, 13, 23.

MONTREAL PROTESTANT HOUSE OF INDUSTRY AND REFUGE, 12.

MCDONALD, Arch., et autres, 16.

MASSON, Louis D., 38.

MONTREAL, TECHNICAL INSTITUTE, 40.

MATAPÉDIA, contribuables, de, 55, 66.

MESSAGES : De l'Assemblée, comité mixte des Impressions, 29. Comité mixte de la Bibliothèque, 29.

McMULLEN, Edgar, et autres, 6.

McNALLY, Wm., et autres, 10.

MCDONALD, Arch., et autres, 16.

McVEY, John, et autres, 55.

NAPIERVILLE, CHEMIN DE FER DE, 6.

OBLATS, R.R. P.P., 6.

OTTAWA, Barreau du district de, 6.

PAGÉ, J. B. ROSARIO, 6.

PROVANCHER, J. A., 6.

PRICE, H. M., 16.

PAINCHAUD, Victor, 38.

PORT-DANIEL, contribuables de, 55, 65.

QUÉBEC, CITÉ DE, 7.

QUÉBEC, Archevêque de, 10.

QUINN, James, et autres, 16.

QUEBEC PROVINCIAL WOMEN'S CHRISTIAN TEMPERANCE UNION, 86.

RROY, OLIVIER, ET AUTRES, 6.

RELIGIEUSES DU BON PASTEUR, 6.

ROBERVAL, village de, 10.

REAL ESTATE, Title and guarantee and Trust Company, 10.

RED FALLS, compagnie électrique de, 13.

RICHMOND LUMBER COMPANY, 16.

RIVIÈRE-AU-RENAND, électeurs de, 97.

RAPPORTS :

—De l'imprimeur du Roi, 7.

—Des Bibliothécaires, 7.

—Des chemins de fer au 30 juin 1902, 56.

-
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE BROME, 6.**
 STE-CUNÉGONDE, cité de, 6.
 SŒURS DE LA MISÉRICORDE, Montréal, 7.
 SALABERRY DE VALLEYFIELD, ville de, 7.
 STERN, Joseph, 7.
 SŒUR DE LA SALETTE, et autres, 6.
 SERVANTES DE JÉSUS-MARIE, 6
 STOCK HOUSE, A. W., 6.
 ST-LUC, côte, 6:
 ST-PAUL, côte, 6.
 ST-CHRYSOSTOME, chemin de fer de, 6.
 ST-HENRI, cité de, 6.
 SCOTT, P. A., et autres, 10.
 SHAWINIGAN FALLS, 10.
 ST-MICHEL-ARCHANGE, fabrique, de, 10.
 ST-PAUL, Boulevard, 10, 13.
 ST-HYACINTHE, corporation épiscopale de, 10.
 STEEL WORKS, Montréal, 10.
 SHERBROOKE, Protestant Hospital, 10.
 " Gas and Water Company, 10.
 ST-HYACINTHE, conseil de ville de, 10.
 SHERBROOKE, cité de, 11.
 " écoles protestantes de, 11.
 SHAWINIGAN FALLS, ville de, 13.
 " Terminal Railway Comp., 13.
 ST-LOUIS, ville de, 13.
 ST-PAUL, Boulevard, 13.
 ST-MAURICE RAILWAY COMPANY, 16.
 ST-GEORGES, compagnie électrique, 16.
 SAUVEGARDE, La, 27.
 ST-GODEFR OIContribuables, de, 65.

THIBAULT, GEORGE H., ET AUTRES, 10.

VAUDREUIL, VILLAGE DE, 6.

WESTMOUNT BAPTIST CHURCH, 6.

WESTERN GENERAL HOSPITAL, Montreal, 6.

WESTERN GENERAL HOSPITAL, Montreal, 55.

WURTELE, HON, J. S. C., 125, 143.

YORK, COMTÉ DE GASPÉ, HABITANTS DE, 87.